



COMMUNAUTE DE COMMUNES – « ENTRE'ALLIER BESBRE ET LOIRE »

RECUEIL

ACTES ADMINISTRATIFS

DELIBERATIONS AVRIL - MAI 2019

N°	Date délibération		Objet	Accusé réception en Préfecture	N° Page
035	15 avril	ADMINISTRATION GENERALE	Rapport sur la situation en matière d'égalité femmes hommes-	29/04/2019	1
036		FINANCES	Affectation des résultats 2018 au BP 2019	29/04/2019	12
037			Vote budget primitif 2019 : -budget principal budgets annexes :	29/04/2019	15
038			Vote des taux de Fiscalité locale 2019	29/04/2019	73
039			Vote des taux de TEOM 2019– SICTOM Nord Allier (secteur Dompierre-sur – Besbre et saint Gérard de vaux – 17 communes)	29/04/2019	75
040			Vote des taux de TEOM 2019 – SICTOM Sud Allier (Secteur Varennes sur Allier et le Donjon – 27 communes)	29/04/2019	78
041			Vote cotisations et subventions 2019	29/04/2019	81
042		DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	Promesse bail projet photovoltaïque baux emphytéotiques varennes Solaire 2 et Varennes Energies	02/05/2019	85
043			Aide à l'immobilier d'entreprises pour la redynamisation des activités commerciales des centres villes – Convention de partenariat – délégation partielle de la compétence d'octroi des aides à l'investissement immobilier des entreprises département de l'Allier	02/05/2019	88
044			Partenariat avec la Région Rhône Alpes Auvergne – Aide au développement des entreprises du commerce, de l'artisanat et des services de point de vente	02/05/2019	97
045		ADMINISTRATION GENERALE	Création de deux emplois –Parcours Emplois Compétences (P.E.C)	02/05/2019	100
046			Modalités de rémunération d'une activité accessoire pour la surveillance du bassin et animation d'activités aquatiques	02/05/2019	102
047			Mandat auprès du Centre de Gestion de l'Allier pour une procédure de passation d'une convention de participation - protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance	02/05/2019	104
048			Désignation représentant SICTOM Nord allier – Remplacement M. Cherasse (délégué Jaligny-sur-Besbre)	02/05/2019	106
049		DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	Soutien au Projet de revitalisation du centre bourg de Varennes-sur-Allier	25/04/2019	108
050		ADMINISTRATION GENERALE	Mise à disposition agent communal – Chalets de la Besbre – Convention EPCI et Commune de Jaligny-sur-Besbre	21/05/2019	110
051		HABITAT	Accord de principe pour reprise du projet de construction 11 logements sociaux par SA d'HLM Auvergne Habitat	29/04/2019	113
052		URBANISME	Poursuite élaboration documents urbanisme par les communes concernées (LE BOUCHAUD – MONTCOMBROUX LES MINES- SAINT POURCAIN SUR BESBRE) par la Communauté de communes	24/05/2019	115
053			Délégation de l'exercice de Droit de Prémption urbain au	31/05/2019	118

	20 mai		Président de la Communauté de communes		
054		ADMINISTRATION GENERALE	Convention mise à disposition avec promesse de bail emphytéotique avec la Sté LUXEL-PEROLS (Hérault) Ajout d'une partie de parcelle pour accès et réduction partie de parcelle de terrain pour extension déchetterie – Avenant N°1.	24/05/2019	121
055			Cession partie parcelle de terrain communautaire à SICTOM Nord Allier – Extension déchetterie	24/05/2019	123
056			Contrat de redynamisation du site de défense de Varennes sur Allier (CRSD) – Avenant N°1Bis.	31/05/2019	125
057		FINANCES	Attribution Fonds de concours aux communes membres EPCI.	31/05/2019	127
058			Décision Modificative N°1.	31/05/2019	129



Nb de membres en exercice : 64
Nb de membres présents : 50
Nb de membres votants : 56
(dont 6 pouvoirs)
Quorum atteint

Département de l'Allier
Arrondissement de Vichy
Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »

Liberté, Egalité, Fraternité	
Envoyé en préfecture le 29/04/2019	
Reçu en préfecture le 29/04/2019	
Affiché le	
DELIB	ID : 003-200071470-20190415-DELIB2019035-DE
CLASSIFICATION	8.4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 15 avril à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES-SUR-ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 9 avril 2019

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Daniel BAHEUX, Henri BÉCAUT, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Xavier CADORET, Albert CHARRONDIERE, Jean Paul CHERASSE, Pierre COURTADON, Régis CURY, David DARRAS, Claudette DELORME, Dominique DIAT, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Léopold GODART, Valérie GOUBY, Roseline GOURDON, Guy LABBE, Christian LABILLE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Louis MERET, Yves NOEL Bernadette PERICHON, Isabelle PETIOT, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Henri PUJOS, André RATINIER, Alain REVIRON, Lionel ROUAULT, Olivier ROUSSEAUX, Blandine SOCHET, Dominique TALON, Elisabeth THEVENOUX, Pascal THEVENOUX, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Daniel DUVERGER (représentant Pascal BAUDELOT), Jean Louis PERICHON (représentant Christine MARTIN TISON),

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Michel BRUNNER à Pascal VERNISSE, Jean Luc COLLIN à Bernadette PERICHON, Martine CRUMIERE à Luce BILLET, Patrick GOBERT à Roger LITAUDON, André PLESSAT à Olivier ROUSSEAUX, Jean François TOCANT à Michel LAURENT,

Absents : Patrick BENIGAUD, Alain DECERLE, Alain FAVERETTO, Henry JOLY, Valérie LASSALLE, Bernard POIGNANT, Colette ROBOTA, Claire TOGNON,

Secrétaire de séance : Henri PUJOS

N° 035 - INSTITUTION – Politiques publiques - Rapport sur la situation en matière d'égalité femmes - hommes

Vu le rapport de présentation ci-annexé,
Vu le rapport sur la situation en matière d'égalité femmes – hommes ci-annexé,

Entendu l'exposé ci-dessous et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- prend acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2019.

Certifiée exécutoire la présente délibération
Publiée ou notifiée le
Déposée en Préfecture le

P.E.C
Le Président,

.../...

DELIBERATION N°	2019.04.15/035
CLASSIFICATION	8.4

RAPPORT DE PRESENTATION

N° 035 - INSTITUTION – Politiques publiques - Rapport sur la situation en matière d'égalité femmes - hommes

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

Vu le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales

Considérant qu'il est nécessaire de présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes concernant le fonctionnement de la collectivité et les politiques qu'elle mène sur son territoire.

Le Président présente le rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes ci-dessous :

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dans ses articles 61 et 77 et le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes intéressant les collectivités territoriales, prescrivent aux collectivités territoriales et aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) de plus de 20.000 habitants d'élaborer un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, préalablement aux débats sur le projet de budget.

Ce rapport concerne aussi bien le fonctionnement de la collectivité que les politiques qu'elle mène sur son territoire.

Il appréhende la collectivité comme employeur en présentant sa politique ressources humaines en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Il comporte également un volet territorial qui concerne les politiques menées par l'EPCI sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Il est proposé au conseil communautaire de prendre acte dudit rapport.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

ANNEXE DELIBERATION N°	2019.04.15/035
CLASSIFICATION	8.4

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE FEMMES-HOMMES CONSEIL COMMUNAUTAIRE – SEANCE DU 15 AVRIL 2019

TEXTES DE REFERENCES

- Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-1-2 et D 2311-16 ;
- La loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;
- Le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales.

PREAMBULE

Le rapport sur l'égalité Femmes - Hommes sur le territoire communautaire est un document réglementaire qui s'impose aux communes et EPCI de plus de 20 000 habitants.

Il a été instauré par l'article 61 de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 et codé à l'article L 2311-1-2 du CGCT.

Le décret d'application du 24 juin 2015 en fixe le contenu.

Ce rapport doit être composé de deux parties :

1/ La première partie concerne le bilan des actions conduites au titre des ressources humaines de l'EPCI. A cet effet, il reprend notamment les données du rapport, présenté en comité technique comme prévu à l'article 51 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, à la rémunération et à l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle. Le rapport comporte également le bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et décrit les orientations concernant notamment les rémunérations et les parcours professionnels, la promotion de la parité dans le cadre des actions de formation, la mixité dans les filières et les cadres d'emplois, la prévention de toutes violences faites aux agents sur leur lieu de travail et la lutte contre toute forme de harcèlement.

2/ La seconde partie concerne le bilan des politiques publiques mises en œuvre sur le territoire pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes. Ce rapport comporte un bilan des actions conduites à cette fin dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques du groupement. Il présente notamment le suivi de la mise en œuvre de la clause d'égalité dans les marchés publics. Il peut comporter également une analyse de la situation économique et sociale en matière d'inégalité entre les femmes et les hommes sur le territoire à partir d'un diagnostic fondé sur les interventions relevant de sa compétence. Le rapport recense les ressources à mobiliser à cet effet.

Par ailleurs, la politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes comporte notamment :

- des actions de prévention et de protection permettant de lutter contre les violences faites aux femmes et les atteintes à leur dignité ;
- des actions visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel ;
- des actions destinées à prévenir et à lutter contre les stéréotypes sexistes ;

- des actions visant à assurer aux femmes la maîtrise de leur sexualité, notamment par l'accès à la contraception et à l'interruption volontaire de grossesse ;
- des actions visant à garantir l'égalité professionnelle et salariale et à la mixité dans les métiers ;
- des actions tendant à favoriser une meilleure articulation des temps de vie et un partage équilibré des responsabilités parentales ;
- des actions visant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales ;
- des actions visant à garantir l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes et leur égal accès à la création et à la production culturelle et artistique, ainsi qu'à la diffusion des œuvres.

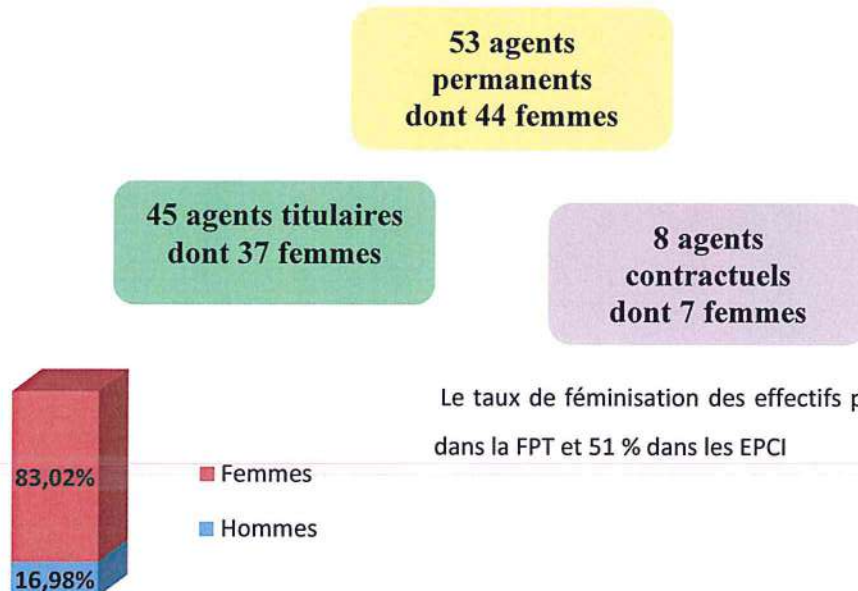
I - SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTR'ALLIER BESBRE ET LOIRE

A - LES CHIFFRES CLES AU SEIN DES EFFECTIFS PERMANENTS

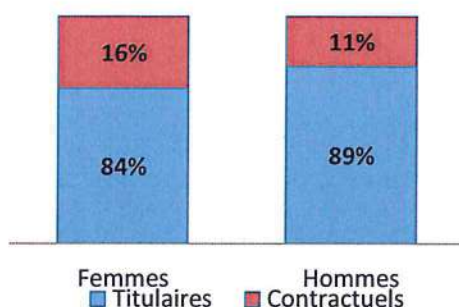
Les données statistiques présentées ci-après portent sur les 53 agents en position d'activité sur un poste permanent au sein des services communautaires au 31 décembre 2018.

Ce rapport de situation permet d'effectuer une comparaison genrée des données sociales et de vérifier la portée des actions en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité.

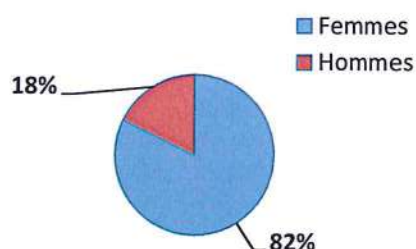
Des effectifs fortement féminisés



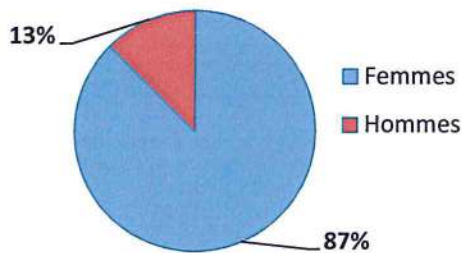
Répartition des effectifs selon le statut



Répartition Femmes-Hommes au sein des effectifs titulaires



Répartition Femmes-Hommes au sein des effectifs contractuels

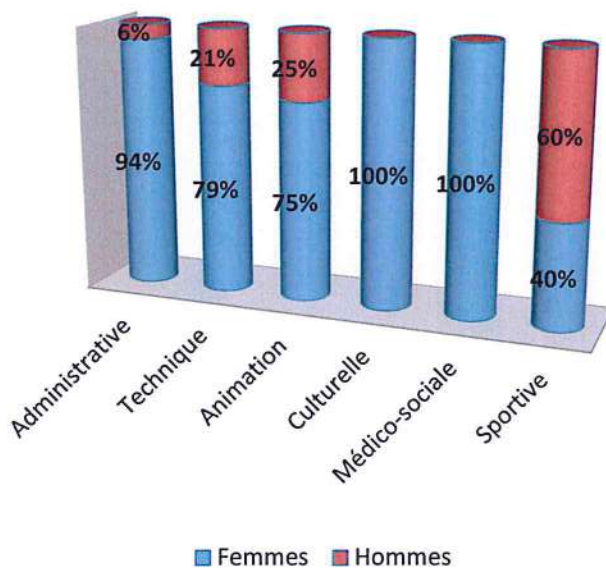


La Communauté de Communes compte 82 % de femmes parmi ses effectifs titulaires (contre 59 % dans la FPT) et 87 % parmi ses effectifs contractuels (contre 68 % dans la FPT).

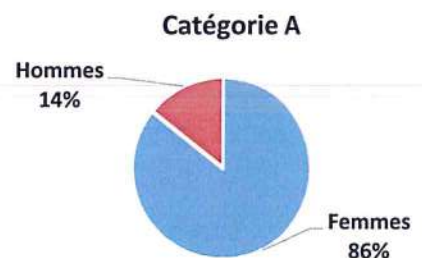
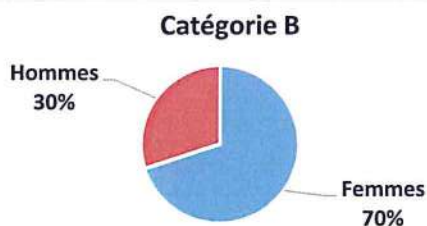
Les femmes recrutées par voie contractuelle sont plus nombreuses que les hommes : 7 femmes - dont 3 en contrat à durée indéterminée - pour 1 homme, lui aussi en contrat à durée indéterminée.

Le recrutement par voie statutaire reste toutefois prédominant au sein de la collectivité.

Répartition des effectifs par filière

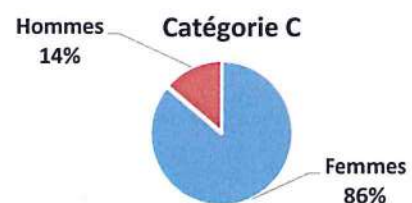


Répartition des effectifs par catégorie et niveau de responsabilités



Les femmes sont surreprésentées dans les 3 catégories.

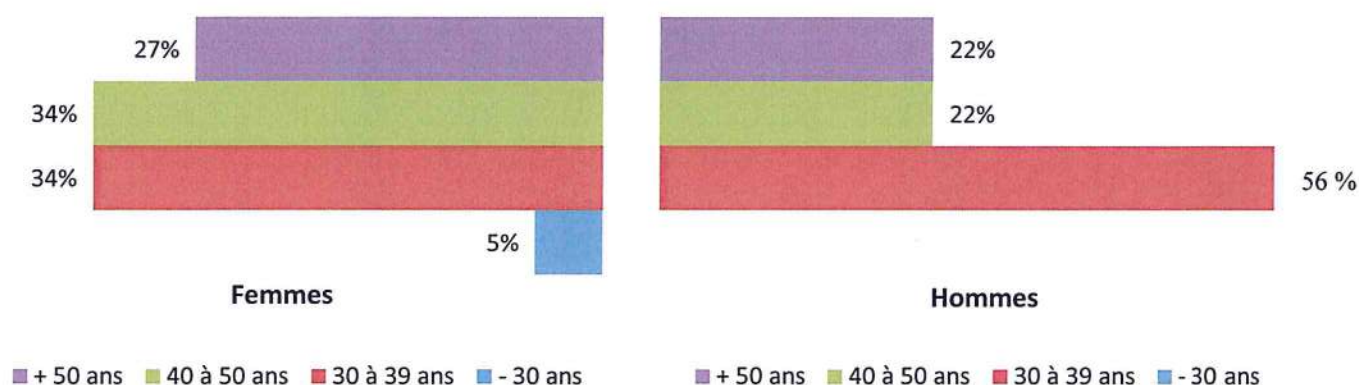
En comparaison, la FPT compte 62 % de femmes en catégorie A, 63 % en catégorie B et 61 % en catégorie C.



Par ailleurs, les emplois à responsabilité (Direction Générale, Direction Générale Adjointe, direction, chefs de service, responsable de structure) comptent une majorité de femmes (7 femmes pour 3 hommes) ce qui est à souligner car cette situation est très différente des emplois territoriaux au niveau national.

La Direction Générale des Services et la Direction Générale Adjointe sont assurées par des femmes. En outre, l'encadrement des services techniques est assuré par une femme et l'encadrement du service solidarité est assuré par un homme.

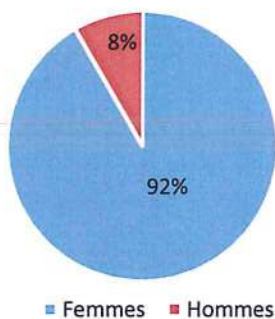
Pyramide des âges



La moyenne d'âge est de 43,5 ans pour les femmes et de 41,5 ans pour les hommes.

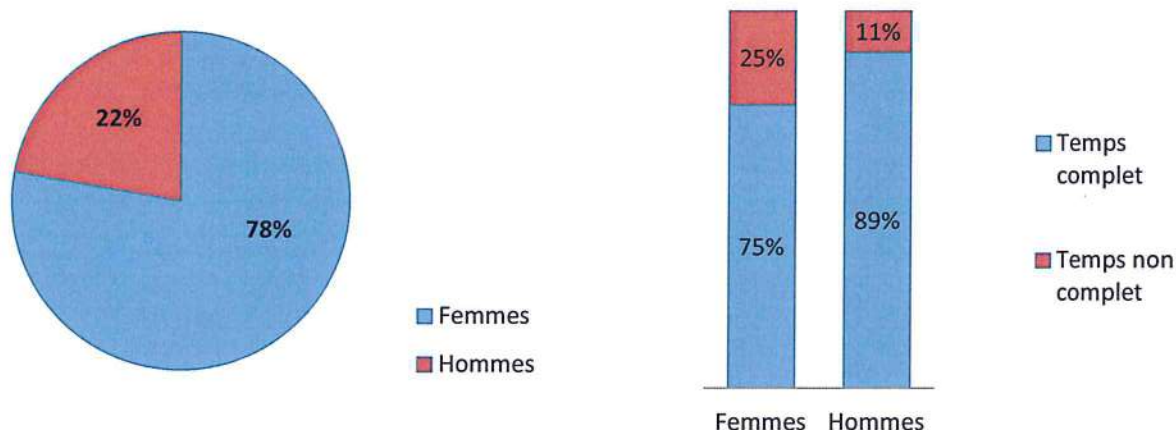
Organisation du temps de travail

Répartition Femmes-Hommes parmi les agents travaillant à temps non complet



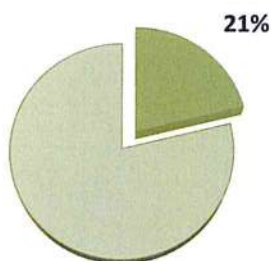
92 % des postes à temps non complet sont occupés par des femmes.

Répartition Femmes-Hommes parmi les agents travaillant à temps partiel

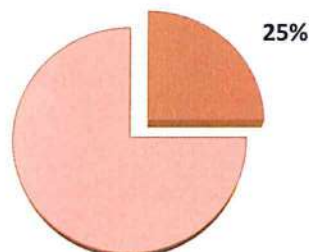


78 % des postes à temps partiel sont occupés par des femmes.

Part des femmes travaillant à temps partiel



Part des hommes travaillant à temps partiel



Contrairement aux indicateurs nationaux, les temps partiels ne sont pas spécifiquement féminins dans les effectifs communautaires. En effet, 21 % des femmes travaillent à temps partiel contre 25 % des hommes.

En 2018, la parité a été observée en matière de congé parental.

En revanche, 90 % des autorisations d'absence accordées pour la garde d'un enfant malade ont été prises par des femmes.

Conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle

Les possibilités offertes par la Communauté de Communes pour aménager son temps de travail en fonction de ses contraintes professionnelles et personnelles sont absolument identiques pour les femmes et les hommes.

Déroulement de carrière

En 2018, un homme a bénéficié d'une promotion interne (soit 12,5 % des effectifs masculins titulaires) et 4 femmes ont bénéficié d'un avancement de grade (soit 10,8 % des effectifs féminins titulaires).

Accès à la formation

Les femmes représentent 83 % des effectifs permanents et capitalisent en 2018 81 % des journées de formation réalisées

Mouvements de personnel

En 2018, 2 agents titulaires ont intégré la collectivité par voie de mutation : 1 femme de catégorie A et un homme de catégorie B.

Dans le même temps, 4 agents ont quitté l'EPCI : 2 femmes titulaires de catégorie B et 1 homme contractuel de catégorie A et 1 homme titulaire de catégorie B.

Instances paritaires

Lors des élections professionnelles du 6 décembre 2018, une liste a été présentée pour siéger au Comité Technique dans laquelle les femmes étaient majoritaires (8 femmes pour 2 hommes) au regard de leur représentation majoritaire au sein des effectifs, le délégué de liste étant un homme.

La désignation des représentants du personnel siégeant au CHSCT a été réalisée par voie de tirage au sort puis par désignation du Président pour les sièges restant vacants. Il en résulte une composition paritaire.

B - ENSEIGNEMENTS DE L'ETAT DES LIEUX ET PLAN D'ACTIONS

1. Etat des lieux

La forte féminisation des effectifs permanents reflète l'exercice des compétences de l'EPCI (petite enfance, culture, tourisme et hébergements touristiques, MSAP). La Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire emploie donc des personnels issus des filières administrative, animation, culturelle et médico-sociale qui, traditionnellement, regroupent principalement des effectifs féminins, surreprésentés dans les formations initiales mais aussi dans les concours d'accès à la fonction publique. Cette féminisation résulte également d'un effet « métier », les fonctions supports et les missions d'entretien des locaux étant, par exemple, principalement exercées par des femmes.

La politique de recrutement ne peut être mise en cause dans cette absence de parité. Aucune discrimination n'est pratiquée à l'embauche et les offres d'emplois ne comportent aucune mention restrictive en matière de candidature masculine ou féminine. Mais il faut souligner que les candidatures reçues, que ce soit en réponse à une offre d'emploi ou en candidature spontanée, sont elles-mêmes déséquilibrées en matière de parité. Une offre d'emploi à vocation administrative ou pour le Pôle petite enfance suscite systématiquement des candidatures majoritairement voire exclusivement féminines.

Par ailleurs, la Communauté de Communes place la compétence et l'égalité de traitement au cœur des politiques RH qu'elle mène en faveur des agents afin de prévenir toute forme de discrimination et de partialité.

2. Plan d'actions

Toutefois, plusieurs actions peuvent être envisagées pour favoriser l'égalité professionnelle dans la gestion des ressources humaines :

- mieux connaître les enjeux liés à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- encourager la mixité des métiers ;
- prévenir les stéréotypes de sexe et les comportements discriminants ;

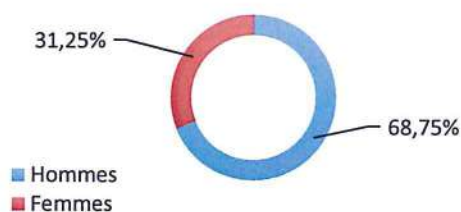
- veiller à l'égalité dans l'évolution de la carrière ;
- assurer l'égalité salariale après avoir réalisé une analyse en matière de rémunération ;
- favoriser l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle ;
- sensibiliser les agents à l'égalité professionnelle en encourageant par exemple les intitulés non genrés dans les courriers et les notes internes et intégrer la question de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les formations managériales ;
- mieux informer les agents des conséquences des choix qu'ils opèrent en termes de congés et de temps partiel sur leur carrière et leur retraite.

II - SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DE L'ASSEMBLEE COMMUNAUTAIRE

64 conseillers communautaires ont été désignés parmi les élus des 44 communes du territoire Entr'Allier Besbre et Loire et 38 conseillers suppléants pour les communes de moins de 1 000 habitants

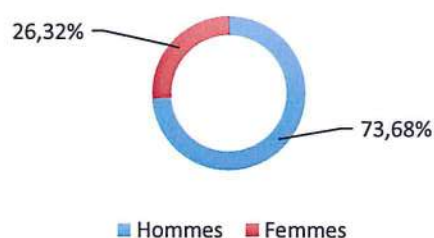
Conseillers communautaires		
Hommes	44	68,75 %
Femmes	20	31,25 %
Total	64	100 %

Répartition Femmes - Hommes au sein du conseil communautaire



Conseillers suppléants		
Hommes	28	73,68 %
Femmes	10	26,32 %
Total	38	100 %

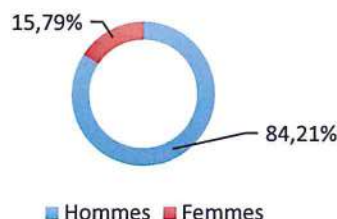
Répartition Femmes - Hommes parmi les conseillers suppléants



Le bureau communautaire se compose du Président, de 14 Vice-présidents et de 4 conseillers délégués.

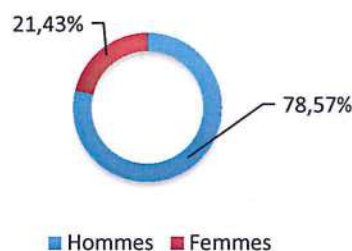
Bureau communautaire		
Hommes	16	84,21 %
Femmes	3	15,79 %
Total	19	100 %

Répartition Femmes - Hommes au sein du bureau communautaire



Vice-présidents		
Hommes	11	78,57 %
Femmes	3	21,43 %
Total	14	100 %

Répartition Femmes - Hommes parmi les Vice-présidents



Il est à souligner que si la parité des conseillers communautaires est respectée pour les 6 communes de plus de 1 000 habitants par le vote fléché sur liste paritaire, la représentativité globale du conseil communautaire reste déséquilibrée et dépendante des résultats électifs des 38 autres communes de moins de 1 000 habitants.

La composition du bureau communautaire est elle aussi marquée par un déséquilibre paritaire renforcé par l'élection des vice-présidents et des conseillers délégués.

III - ORIENTATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES CONDUITES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTR'ALLIER BESBRE ET LOIRE

Le 1^{er} janvier 2017, les Communautés de Commune Le Donjon Val Libre, Val de Besbre Sologne Bourbonnaise et Varennes Forterre ont créé par fusion la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire.

Territoire rural situé au centre de la France, en Région Auvergne-Rhône-Alpes, à l'est du département de l'Allier, Entr'Allier Besbre et Loire regroupe 44 communes pour 25 600 habitants et développe un projet de territoire ambitieux principalement axé sur le développement économique, l'aménagement, l'habitat, le service à la population et les équipements sportifs et culturels en inscrivant ses actions dans une politique d'accueil, d'attractivité, de proximité et de développement durable.

Les années 2017 et 2018 ont constitué deux années charnières de la fusion des trois EPCI. Elles ont permis d'installer les acteurs politiques et professionnels d'une nouvelle structure intercommunale, d'approuver ses statuts et d'engager l'élaboration de son projet de territoire.

L'année 2019 va définir la feuille de route de l'action communautaire pour les 5 à 10 ans à venir afin de permettre à la Communauté de Communes de poursuivre une ambition forte, celle de « participer à l'avenir du territoire ».

Ce projet se décline autour de trois axes stratégiques :

- le développement de l'emploi sur le territoire ;
- une offre de services à la population au profit de l'attractivité du territoire ;
- le rayonnement du territoire par une stratégie touristique, patrimoniale et environnementale.

Dans ce cadre, les politiques publiques menées par la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire peuvent concourir à la réduction des écarts entre la situation des femmes et celle des hommes dans la vie quotidienne.

Au-delà des obligations légales et réglementaires, l'élaboration de ce rapport est l'occasion de s'interroger sur le rôle de la Communauté de Communes dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes sur le nouveau territoire issu de la fusion.

Plusieurs actions peuvent être envisagées pour se donner les moyens de l'exemplarité :

- diffuser la culture de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques publiques mises en œuvre par les services communautaires ;
- veiller à ne pas avoir une communication stéréotypée et utiliser un vocabulaire égalitaire dans les supports de communication ;
- porter ce rapport à la connaissance de la population en le communiquant sur le site internet de la collectivité ;
- observer, analyser et évaluer l'égalité femmes-hommes en analysant la situation économique et sociale en matière d'inégalités sur le territoire communautaire ;
- s'intéresser aux expériences et orientations stratégiques mises en œuvre par d'autres collectivités dans ce domaine ;
- participer à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et à la lutte contre les discriminations dans les contrats de la commande publique.



Nb de membres en exercice : 64
Nb de membres présents : 50
Nb de membres votants : 56
(dont 6 pouvoirs)
Quorum atteint

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 15 avril à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES-SUR-ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 9 avril 2019

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Daniel BAHEUX, Henri BÉCAUT, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Xavier CADORET, Albert CHARRONDIÈRE, Jean Paul CHERASSE, Pierre COURTADON, Régis CURY, David DARRAS, Claudette DELORME, Dominique DIAT, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Léopold GODART, Valérie GOUBY, Roseline GOURDON, Guy LABBE, Christian LABILLE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Louis MERET, Yves NOEL, Bernadette PERICHON, Isabelle PETIOT, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Henri PUJOS, André RATINIER, Alain REVIRON, Lionel ROUAULT, Olivier ROUSSEAUX, Blandine SOCHET, Dominique TALON, Elisabeth THEVENOUX, Pascal THEVENOUX, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Daniel DUVERGER (représentant Pascal BAUDELOT), Jean Louis PERICHON (représentant Christine MARTIN TISON),

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Michel BRUNNER à Pascal VERNISSE, Jean Luc COLLIN à Bernadette PERICHON, Martine CRUMIERE à Luce BILLET, Patrick GOBERT à Roger LITAUDON, André PIESAT à Olivier ROUSSEAUX, Jean François TOCANT à Michel LAURENT,

Absents : Patrick BENIGAUD, Alain DECERLE, Alain FAVERETTO, Henry JOLY, Valérie LASSALLE, Bernard POIGNANT, Colette ROBOTA, Claire TOGNON,

Secrétaire de séance : Henri PUJOS

N° 036 - FINANCES – Budget 2019 – Affectation résultats 2018 au BP 2019

Vu le rapport de présentation ci-annexé,
Vu le rapport budgétaire 2019 ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé du budget principal 2018 en compte de réserve (1068) de la section d'investissement pour 551 000 €, et de reporter le montant de 1 000 224.50 € au cpt 002 de la section de fonctionnement,
- d'intégrer le résultat de fonctionnement du budget O.M 2018 clôturé au 31 décembre 2018, soit – 42 736.17 € au résultat de fonctionnement du budget principal au cpt 002, le montant total excédentaire s'élevant à (1000 224.50 – 42 736.17) 957 488.33 €,
- d'intégrer le résultat d'investissement du budget O.M 2018 clôturé au 31 décembre 2018, soit 150 985.56 € au résultat d'investissement du budget principal au cpt 001, le montant total excédentaire s'élevant à (944 169.44 + 150 985.56) 1 095 155 €,

.../...

- d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé du budget annexe Office de Tourisme 2018 en compte de réserve (1068) de la section d'investissement pour 2 750.99 €,
- d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé du budget annexe Atelier le Charollet 2018 en compte de réserve (1068) de la section d'investissement pour 34 007 € et de reporter le montant de 13 915.23 € au cpt 002 de la section de fonctionnement,
- d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé du budget annexe ZA Les Bernards 2018 en compte de réserve (1068) de la section d'investissement pour 12 450.18 €,
- d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé du budget annexe Maison du canal Avrilly 2018 en compte de réserve (1068) de la section d'investissement pour 15 191.23 €,
- d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé du budget annexe Bâtiment artisanal les Bernards 2018 en compte de réserve (1068) de la section d'investissement pour 318.69 €,
- d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé du budget annexe Hébergements touristiques 2018 en compte de réserve (1068) de la section d'investissement pour 1 100 € et de reporter le montant de 8 444.86 € au cpt 002 de la section de fonctionnement,
- d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé du budget annexe Atelier des Vernisses 2018 en compte de réserve (1068) de la section d'investissement pour 37.45 €,
- d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé du budget annexe Cœur commercial 2018 en compte de réserve (1068) de la section d'investissement pour 2 130 € et de reporter le montant de 1 294.14 € au cpt 002 de la section de fonctionnement,
- d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé du budget annexe Pôle Emploi entreprise 2018 en compte de réserve (1068) de la section d'investissement pour 18 625 € et de reporter le montant de 1 354.88 € au cpt 002 de la section de fonctionnement,
- de reprendre les résultats de fonctionnement et d'investissement 2018 du budget principal et des budgets annexes au compte 001 « solde d'exécution reporté » en section d'investissement et au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » en section de fonctionnement, hors affectation,

P.E.C
Le Président,



Certifiée exécutoire la présente délibération
Publiée ou notifiée le
Déposée en Préfecture le

...

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2019.04.15/036
CLASSIFICATION	7.1

N° 036 - FINANCES – Budget 2019 – Affectation résultats 2018 au BP 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission des Finances et du Bureau communautaire,

Vu les comptes de gestion 2018 et les et comptes administratifs 2018,

Vu les délibérations N° 2019.03.18/21 et N° 2019.03.18/22 par lesquelles le conseil communautaire a approuvé le compte de gestion 2018 et le compte administratif 2018 du budget principal et des budgets annexes : Office de tourisme - Ordures ménagères - Atelier-relais le Charollet - ZA des Bernards - Restau Bar Epicerie Montaiguët - Maison Canal Avrilly - Bât artisanal les Bernards - Bic Atelier Relais - ZA Saligny sur Roudon - ZA Chavroches - ZA Liernolles - ZA Sept Fons - Hébergements touristiques - Atelier des Vernisses - Cœur commercial St Gérard le Puy - Pôle emploi entreprises - ZAC de la Feuillouse – ZAC Varennes Forterre

Vu les restes à réaliser ci-après approuvés lors du vote du compte administratif 2018

Vu l'affectation des résultats nécessaire à la couverture du besoin d'investissement (résultat de clôture section investissement + solde des restes à réaliser),

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver l'affectation des résultats 2018 comme ci-dessous indiqué :

Les budgets	Résultat de clôture 2018		Total restes à réaliser	Affectation résultats	Fonct Report c/002	Invnt Report c/001
	Fonctionnement	Investissement				
BUDGET PRINCIPAL	1 551 224,50	944 169,44	- 1 183 641	551 000	1 000 224,50	944 169,44
OFFICE DU TOURISME	2 750,99	47 133,38	- 74 350	2 750,99		47 133,38
ORDURES MENAGERES	- 42 736,17	150 985,66	-			
Transfert au Budget Principal					- 42 736,17	150 985,66
ATELIER RELAIS CHAROLLET	47 922,23	- 34 006,60	-	34 007,00	13 915,23	- 34 006,60
ZA LES BERNARDS - LE DONJON	12 450,18	- 12 449,29	-	12 450,18		12 449,29
RESTAU BAR EPICERIE MONTAIGUET	23 889,63	19 787,87	56 362		23 889,63	19 787,87
MAISON CANAL - AVRILLY	15 191,23	- 15 150,25	- 77 608	15 191,23		- 15 150,25
BAT ARTISANAL - LES BERNARDS	318,69	- 108 554,93	102 647	318,69		- 108 554,93
BIC ATELIER RELAIS	- 1 235,93	118 232,65	-		- 1 235,93	118 232,65
ZA SALIGNY	3 856,69	-	-		3 856,69	
ZA CHAVROCHES	707,08	- 632,00	-		707,08	- 632,00
ZA LIERNOLLES	204,58	- 2,00	-	-	204,58	- 2,00
ZA SEPT FONDS	67 401,42	- 63 006,42	-		67 401,42	- 63 006,42
HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	9 544,86	285 251,85	- 286 309	1 100	8 444,86	285 251,85
ATELIER DES VERNISSES	37,45	33 137,92	- 34 774	37,45		33 137,92
COEUR COM ^{AL} ST GERAND LE PUY	3 424,14	- 2 128,75	-	2 130,00	1 294,14	- 2 128,75
POLE EMPLOI ENTREPRISES	19 979,88	- 18 624,42	-	18 625	1 354,88	- 18 624,42
ZAC LA FEUILLOUSE	- 20,42	- 32 603,62	-		- 20,42	- 32 603,62
ZAC VARENNES PORTERRE	- 661,58	- 309 068,59	-		- 661,58	- 309 068,59
ENSEMBLE IMMOBILIER VARENNES	-	-	-			
TOTAL	1 714 249,45	1 002 471,90	- 1 495 673	637 610,54	1 076 638,91	1 027 370,48



Nb de membres en exercice : 64
Nb de membres présents : 49
Nb de membres votants : 55
(dont 6 pouvoirs)
Quorum atteint

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 15 avril à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES-SUR-ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 9 avril 2019

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Daniel BAHEUX, Henri BÉCAUT, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Xavier CADORET, Albert CHARRONDIERE, Jean Paul CHERASSE, Pierre COURTADON, Régis CURY, David DARRAS, Claudette DELORME, Dominique DIAT, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Léopold GODART, Valérie GOUBY, Roseline GOURDON, Guy LABBE, Christian LABILLE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Louis MERET, Yves NOEL Bernadette PERICHON, Isabelle PETIOT, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Henri PUJOS, André RATINIER, Alain REVIRON, Lionel ROUAULT, Olivier ROUSSEAUX, Blandine SOCHET, Dominique TALON, Elisabeth THEVENOUX, Pascal THEVENOUX, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Daniel DUVERGER (représentant Pascal BAUDELOT), Jean Louis PERICHON (représentant Christine MARTIN TISON),

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Michel BRUNNER à Pascal VERNISSE, Jean Luc COLLIN à Bernadette PERICHON, Martine CRUMIERE à Luce BILLET, Patrick GOBERT à Roger LITAUDON, André PIESSAT à Olivier ROUSSEAUX, Jean François TOCANT à Michel LAURENT,

Absents : Patrick BENIGAUD, Alain DECERLE, Alain FAVERETTO, Henry JOLY, Valérie LASSALLE, Bernard POIGNANT, Colette ROBOTA, Claire TOGNON, Alain VERNISSE absent pendant le vote

Secrétaire de séance : Henri PUJOS

N° 037 - FINANCES – Budget 2019 – Budget primitif 2019

Vu le rapport de présentation ci-annexé,
Vu le rapport budgétaire 2019 ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- approuve le budget primitif communautaire 2019 (1 budget principal et 18 budgets annexes) équilibré en dépenses et en recettes, (les budgets annexes présentant leur section d'investissement et/ou section de fonctionnement en suréquilibre après une évaluation sincère des dépenses comme des recettes) arrêté aux montants indiqués ci-après et annexé à la présente délibération, par chapitre – pour la section de fonctionnement et par opération – pour la section d'investissement.

Certifiée exécutoire la présente délibération
Publiée ou notifiée le
Déposée en Préfecture le

P.E.C

Le Président,

.../...

DELIBERATION N°	2019.04.15/037
CLASSIFICATION	7.1

RAPPORT DE PRESENTATION

N° 037 - FINANCES – Budget 2019 – Budget primitif 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission des Finances et du Bureau communautaire,

Vu les comptes de gestion 2018 et les et comptes administratifs 2018,

Vu les délibérations N° 2019.03.18/21 et N° 2019.03.18/22 par lesquelles le conseil communautaire a approuvé le compte de gestion 2018 et le compte administratif 2018 du budget principal et des budgets annexes : Office de tourisme - Ordures ménagères - Atelier-relais le Charollet - ZA des Bernards - Restau Bar Epicerie Montaiguët - Maison Canal Avrilly - Bât artisanal les Bernards - Bic Atelier Relais - ZA Saligny sur Roudon - ZA Chavroches - ZA Liernolles - ZA Sept Fons - Hébergements touristiques - Atelier des Vernisses - Cœur commercial St Gérand le Puy - Pôle emploi entreprises - ZAC de la Feuillouse – ZAC Varennes Forterre – Ensemble immobilier Varennes,

Vu les restes à réaliser approuvés lors du vote du compte administratif 2018

Vu la délibération N° 2019- 04.15/36 portant affectation des résultats,

Vu le rapport budgétaire 2019 ci-annexé,

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le budget primitif communautaire 2019 aux montants ci-après et tels qu'ils sont présentés en annexe :

	BUDGETS 2019	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	BUDGET PRINCIPAL 2016	12 680 825	12 680 825	7 250 377	7 250 377
	BUDGET PRINCIPAL 2017	12 153 800	12 153 800	6 581 548	6 654 835
	BUDGET PRINCIPAL 2018	12 624 145	12 624 145	5 007 315	5 007 315
	BUDGET PRINCIPAL	13 066 953	13 066 953	5 375 000	5 375 000
	Budgets ANNEXES	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1	OFFICE TOURISME	317 457	317 457	72 020	72 020
2	ATELIER RELAIS CHAROLLET	103 665	103 665	117 596	117 596
3	ZA LES BERNARDS - LE DONJON	21 658	21 658	25 500	25 500
4	RESTAU BAR EPICERIE MONTAIGUET	43 754	43 754	90 084	90 084
5	MAISON CANAL - AVRILLY	73 650	73 650	324 427	324 427
6	BAT ARTISANAL - LES BERNARDS	31 423	31 423	115 813	115 813
7	BIC ATELIER RELAIS	43 971	43 971	163 463	163 463
8	ZA SALIGNY	8 795	8 795		
9	ZA CHAVROCHES	1 032	1 032	832	832
10	ZA LIERNOLLES	204	204	2	2
11	ZA SEPT FONS	69 907	70 851	66 457	66 457
12	HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	169 572	169 572	479 860	479 860
13	ATELIER DES VERNISSES	53 978	53 978	222 245	222 245
14	CŒUR COM ^{CIAL} ST GERAND LE PUY	17 820	17 820	12 029	12 029
15	POLE EMPLOI ENTREPRISES	89 735	89 735	86 178	86 178
16	ZA LA FEUILLOUSE	155	155	32 754	32 754
17	ZA VARENNES FORTERRE	6 561	6 561	315 531	315 531
18	ENSEMBLE IMMOBILIER VARENNES			420 000	420 000
	TOTAL BUDGETS ANNEXES	1 053 337	1 054 281	2 544 791	2 544 791
	TOTAL B^tP^{AL} ET BUGETS ANNEXES	14 120 290	14 121 234	7 919 791	7 919 791

Direction générale des services
Service Finances

ANNEXE DELIBERATION N°	2019.04.15/37
CLASSIFICATION :	7.1

Note de présentation Le budget primitif 2019

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

lundi 15 avril 2019 – Varennes sur Allier

Sommaire

• Le budget primitif 2019

○ Préambule	3
○ La structure budgétaire de l'EPCI	4
○ Le montant total des budgets communautaires	5
○ Les résultats de clôture	6
○ Les restes à réaliser	7
○ L'affectation des résultats 2018	7

• Le budget principal

○ Section de Fonctionnement (vue ensemble)	8
○ Les recettes	9
○ La fiscalité	9
○ Les taux d'imposition	11
○ La TEOM	13
○ Les dépenses	14
○ L'endettement	15
○ Les cotisations et subventions 2019	16
○ Section d'Investissement	19
○ Les opérations d'équipement (les restes à réaliser et propositions nouvelles)	19

• Les budgets annexes

○ Office de Tourisme	21
○ Atelier relais « Le Charollet »	23
○ Zone d'activités des Bernardes – Le Donjon	25
○ Restaurant Bar Epicerie – Montaiguët en Forez	27
○ Maison du Canal – Avrilly	29
○ Bâtiment artisanal Les Bernardes – Le Donjon	31
○ Bic Atelier Relais – Dompierre sur Besbre – Liernolles – St Pourçain sur Besbre	33
○ ZAC – Saligny sur Roudon	35
○ ZAC – Chavroches	36
○ ZAC – Liernolles	38
○ ZAC Sept Fons – Dompierre sur Besbre	39
○ Hébergements touristiques – Pierrefitte sur Loire – Jaligny sur Besbre – Thionne	41
○ Atelier des Vernisses – Diou	44
○ Cœur commercial – St Gérard le Puy	46
○ Pôle Emploi entreprises – Varennes sur Allier	48
○ Ensemble immobilier de Varennes sur Allier	50
○ ZAC « la Feuillouse » - Varennes sur Allier	51
○ ZAC Varennes Forterre – Varennes sur Allier	53

LE BUDGET PRIMITIF 2019

Préambule

Par définition, le budget est l'acte par lequel sont **prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de l'E.P.C.I.**

Son élaboration s'est faite au regard des orientations budgétaires présentées au conseil communautaire le 11 février 2019 et des résultats de l'exécution budgétaire 2018 approuvés le 18 mars 2019.

Il est rappelé que le budget communautaire est un outil politique, économique, social et financier.

Après ces deux années charnières de la fusion des trois EPCI, la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire inscrit son budget 2019 dans la poursuite d'une stratégie financière conduite par 4 grandes orientations :

1. la maîtrise des dépenses de fonctionnement,
2. le choix d'une politique fiscale équitable et adaptée au contexte nationale et local,
3. la construction d'un projet de territoire dans l'objectif de soutenir l'attractivité et de tracer des perspectives de développement économique et d'accueil des populations
4. la modération de l'endettement

Les efforts de rationalisation des dépenses de fonctionnement doivent se poursuivre pour éviter une dégradation des ratios d'épargne et pour maintenir une politique d'investissement dynamique sur le territoire tout en limitant le recours à l'emprunt à des niveaux compatibles avec le choix de gestion.

Le cadre réglementaire

La procédure d'adoption du budget est considérée comme régulière dès lors que les documents joints à la convocation adressée aux conseillers en vue de l'adoption du budget comprenaient le projet intégral du budget primitif divisé en chapitres et articles.

Du point de vue comptable, c'est un document composé de deux sections : la **section de fonctionnement** et la **section d'investissement**, celles-ci devant être obligatoirement **équilibrées**.

Dans le respect des principes budgétaires, le budget, dont la présentation est soumise à certaines règles précises, doit assurer :

- l'efficacité de la gestion communautaire
- la transparence de la gestion des deniers publics.

Par exception au principe d'unité lequel prévoit le regroupement des dépenses unique, des budgets annexes sont élaborés pour retracer les opérations des services dont la gestion particulière nécessite la tenue d'une comptabilité distincte.

Pour assurer le financement des investissements devant s'étaler sur plusieurs exercices, il y a lieu de prévoir la mise en place d'autorisations de programme (AP) pour les opérations le nécessitant.

La gestion des fonds de concours attribués aux communes est assurée par une autorisation de programme 2018-2020.

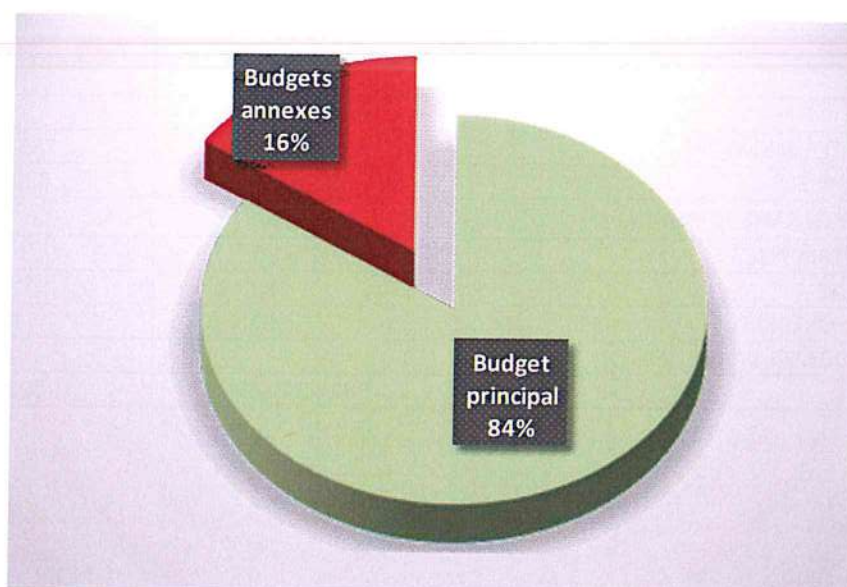
La structure budgétaire communautaire est donc composée des documents suivants :

- le budget principal et 18 budgets annexes :

1. Office de tourisme – Dompierre sur Besbre – Varennes sur Allier
2. Atelier-relais le Charollet - Sorbier
3. ZA des Bernards – Le Donjon
4. Restau Bar Epicerie Montaiguët
5. Maison Canal Avrilly
6. Bât artisanal les Bernards – Le Donjon
7. Bic Atelier Relais (Dompierre – St Pourçain sur Besbre – Saligny sur Roudon)
8. ZA Saligny sur Roudon
9. ZA Chavroches
10. ZA Liernolles
11. ZA Sept Fons – Dompierre sur besbre
12. Hébergements touristiques – Pierrefitte sur Loire
13. Atelier des Vernisses - Diou
14. Cœur commercial St Gérard le Puy
15. Pôle emploi entreprises – Varennes sur Allier
16. Ensemble immobilier – Varennes sur Allier
17. ZAC « la Feuillouse » - Varennes sur Allier
18. ZAC « Varennes Forterre » - Varennes sur Allier

► Le montant des budgets communautaires consolidé22 041 025 €

BUDGETS 2019		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	BUDGET PRINCIPAL 2016	12 680 825	12 680 825	7 250 377	7 250 377
	BUDGET PRINCIPAL 2017	12 153 800	12 153 800	6 581 548	6 654 835
	BUDGET PRINCIPAL 2018	12 624 145	12 624 145	5 007 315	5 007 315
	BUDGET PRINCIPAL	13 066 953	13 066 953	5 375 000	5 375 000
Budgets ANNEXES		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1	OFFICE TOURISME	317 457	317 457	72 020	72 020
2	ATELIER RELAIS CHAROLLET	103 665	103 665	117 596	117 596
3	ZA LES BERNARDS - LE DONJON	21 658	21 658	25 500	25 500
4	RESTAU BAR EPICERIE MONTAIGUET	43 754	43 754	90 084	90 084
5	MAISON CANAL - AVRILLY	73 650	73 650	324 427	324 427
6	BAT ARTISANAL - LES BERNARDS	31 423	31 423	115 813	115 813
7	BIC ATELIER RELAIS	43 971	43 971	163 463	163 463
8	ZA SALIGNY	8 795	8 795		
9	ZA CHAVROCHES	1 032	1 032	832	832
10	ZA LIERNOLLES	204	204	2	2
11	ZA SEPT FONS	69 907	70 851	66 457	66 457
12	HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	169 572	169 572	479 860	479 860
13	ATELIER DES VERNISSES	53 978	53 978	222 245	222 245
14	CŒUR COM ^{CIAL} ST GERAND LE PUY	17 820	17 820	12 029	12 029
15	POLE EMPLOI ENTREPRISES	89 735	89 735	86 178	86 178
16	ZA LA FEUILLOUSE	155	155	32 754	32 754
17	ZA VARENNES FORTERRE	6 561	6 561	315 531	315 531
18	ENSEMBLE IMMOBILIER VARENNES			420 000	420 000
TOTAL BUDGETS ANNEXES		1 053 337	1 054 281	2 544 791	2 544 791
TOTAL B^{IP}AL ET BUDGETS ANNEXES		14 120 290	14 121 234	7 919 791	7 919 791



Le budget

Le projet de budget 2019 :

- reprend les résultats de l'exercice 2018, ce qui permet à l'assemblée d'envisager les prévisions budgétaires de l'exercice à venir sur des bases réelles,
- prend en compte l'ensemble des actions inscrites dans le plan d'actions pluriannuel 2018-2020, tant en fonctionnement qu'en investissement
- s'inscrit dans une démarche de gestion rigoureusement maîtrisée des dépenses de fonctionnement et de confortement de l'épargne.

Les résultats du budget principal et des 18 budgets annexes :

Les résultats 2018 ont été approuvés par le conseil communautaire en date du 18 mars 2019 ainsi que les restes à réaliser aux montants ci-dessous :

Les résultats de clôture 2018 : 2 716 721.35 €

Les budgets	Résultat de clôture 2018	
	Fonctionnement	Investissement
BUDGET PRINCIPAL	1 551 224,50	944 169,44
OFFICE DU TOURISME	2 750,99	47 133,38
ORDURES MENAGERES	- 42 736,17	150 985,66
<i>Transfert au Budget Principal</i>		
ATELIER RELAIS CHAROLLET	47 922,23	- 34 006,60
ZA LES BERNARDS - LE DONJON	12 450,18	- 12 449,29
RESTAU BAR EPICERIE MONTAIGUET	23 889,63	19 787,87
MAISON CANAL - AVRILLY	15 191,23	- 15 150,25
BAT ARTISANAL - LES BERNARDS	318,69	- 108 554,93
BIC ATELIER RELAIS	- 1 235,93	118 232,65
ZA SALIGNY	3 856,69	-
ZA CHAVROCHES	707,08	- 632,00
ZA LIERNOLLES	204,58	- 2,00
ZA SEPT FONS	67 401,42	- 63 006,42
HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	9 544,86	285 251,85
ATELIER DES VERNISSES	37,45	33 137,92
CŒUR COMMUNAL ST GERAND LE PUY	3 424,14	- 2 128,75
POLE EMPLOI ENTREPRISES	19 979,88	- 18 624,42
ZAC LA FEUILLOUSE	- 20,42	- 32 603,62
ZAC VARENNES FORTERRE	- 661,58	- 309 068,59
ENSEMBLE IMMOBILIER VARENNES	-	-
TOTAL	1 714 249,45	1 002 471,90

Les Restes à réaliser – budget principal et budgets annexes

Les restes à réaliser du budget principal et des budgets annexes ont été approuvés comme suit le 18 mars 2019 :

BUDGET PRINCIPAL	INVESTISSEMENT	Réalisé		Résultat clôture	RESTES A REALISER			Besoin financement
	BP 2018	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes	Total	
	5 007 315	1 145 341,35	2 089 510,79		2 825 817	1 642 176	- 1 183 641	
				944 169,44				239 471,56
BUDGETS ANNEXES	BP 2018	Réalisé		Résultat clôture	RESTES A REALISER			Besoin financement
		Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes	Total	
OFFICE DE TOURISME	85 710	1 357,64	48 491,02	47 133,38				27 216,62
ORDURES MENAGERES	55 102	52 573,20	203 558,86	150 985,66	84 350	10 000	- 74 350	-
ATELIER RELAIS CHAROLLET	145 257	141 256,60	107 250,00	- 34 006,60				34 006,60
ZA LES BERNARDS - LE DONJON	24 325	24 325,29	11 876,00	- 12 449,29				12 449,29
RESTAU BAR EPICERIE MONTAIGUET	131 217	23 338,65	43 126,52	19 787,87	6 378	64 740	58 362	
MAISON CANAL - AVRILLY	349 794	96 085,17	80 934,92	- 15 150,25	253 708	176 100	- 77 608	92 758,25
BAT ARTISANAL - LES BERNARDS	261 079	260 687,93	152 133,00	- 108 554,93	390	103 037	102 647	5 907,93
BIC ATELIER RELAIS	135 632	17 356,31	135 588,96	118 232,65				-
ZA SALIGNY	5 740							-
ZA CHAVROCHES	707	632,00		- 632,00				632,00
ZA LIERNOLLES	2	2,00		- 2,00				2,00
ZA SEPT FONTS	65 778	63 006,42		- 63 006,42				63 006,42
HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	398 267	51 920,10	337 171,95	285 251,85	346 309	60 000	- 286 309	1 057,15
ATELIER DES VERNISSES	238 565	48 769,88	81 907,80	33 137,92	189 794	155 020	- 34 774	1 636,08
CŒUR COM ^{CIAL} ST GERAND LE PUY	13 338	12 587,25	10 458,50	- 2 128,75				2 128,75
POLE EMPLOI ENTREPRISES	85 881	83 377,42	64 753,00	- 18 624,42				18 624,42
ZAC LA FEUILLOUSE	33 000	32 603,62		- 32 603,62				32 603,62
ZAC VARENNES FORTERRE	310 000	309 068,59		- 309 068,59				309 068,59
ENSEMBLE IMMOBILIER VARENNES	420 000				420 000	420 000		-
Total Budgets annexes	2 759 394	1 218 948,07	1 277 250,53	58 302,46	1 300 929	988 897	- 312 032,00	601 097,72
Total cumulé (BP + BA)	7 766 709	2 364 289	3 366 761	1 002 472	4 126 746	2 631 073	- 1 495 673	840 569

L'affectation des résultats 2018 - budget principal et budgets annexes

Le résultat de la section de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement. Dans ce cas, il sera inscrit en réserve au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé ». Toutefois, le résultat de chaque section peut être reporté :

- au compte 001 « solde d'exécution reporté » en section d'investissement et
- au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » en section de fonctionnement

Il est proposé à l'assemblée d'affecter les résultats de fonctionnement 2018 comme il est indiqué ci-dessous :

Les budgets	Résultat de clôture 2018		Total restes à réaliser	Affectation résultats	Fonct Report c/002	Invnt Report c/001
	Fonctionnement	Investissement				
BUDGET PRINCIPAL	1 551 224,50	944 169,44	- 1 183 641	551 000	1 000 224,50	944 169,44
OFFICE DU TOURISME	2 750,99	47 133,38	- 74 350	2 750,99		47 133,38
ORDURES MENAGERES	- 42 736,17	150 985,66	-			
Transfert au Budget Principal					- 42 736,17	150 985,66
ATELIER RELAIS CHAROLLET	47 922,23	- 34 006,60	-	34 007,00	13 915,23	- 34 006,60
ZA LES BERNARDS - LE DONJON	12 450,18	- 12 449,29	-	12 450,18		12 449,29
RESTAU BAR EPICERIE MONTAIGUET	23 889,63	19 787,87	58 362		23 889,63	19 787,87
MAISON CANAL - AVRILLY	15 191,23	- 15 150,25	- 77 608	15 191,23		- 15 150,25
BAT ARTISANAL - LES BERNARDS	318,69	- 108 554,93	102 647	318,69		- 108 554,93
BIC ATELIER RELAIS	- 1 235,93	118 232,65	-		- 1 235,93	118 232,65
ZA SALIGNY	3 856,69		-		3 856,69	
ZA CHAVROCHES	707,08	632,00	-		707,08	- 632,00
ZA LIERNOLLES	204,58	2,00	-		204,58	- 2,00
ZA SEPT FONTS	67 401,42	- 63 006,42	-		67 401,42	- 63 006,42
HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	9 544,86	285 251,85	- 286 309	1 100	8 444,86	285 251,85
ATELIER DES VERNISSES	37,45	33 137,92	- 34 774	37,45		33 137,92
CŒUR COM ^{CIAL} ST GERAND LE PUY	3 424,14	- 2 128,75	-	2 130,00	1 294,14	- 2 128,75
POLE EMPLOI ENTREPRISES	19 979,88	- 18 624,42	-	18 625	1 354,88	- 18 624,42
ZAC LA FEUILLOUSE	- 20,42	- 32 603,62	-		- 20,42	- 32 603,62
ZAC VARENNES FORTERRE	- 661,58	- 309 068,59	-		- 661,58	- 309 068,59
ENSEMBLE IMMOBILIER VARENNES	-		-			
TOTAL	1 714 249,45	1 002 471,90	- 1 495 673	637 610,54	1 076 638,91	1 027 370,48

La section de Fonctionnement

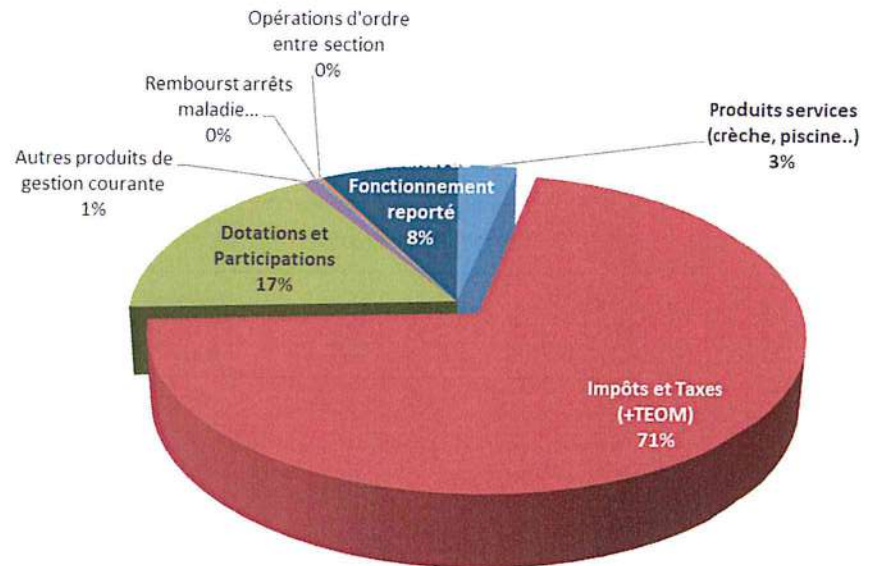
Cette partie budgétaire retrace les dépenses et les recettes permanentes et régulières nécessaires à la gestion courante des services communautaires.

La section de fonctionnement, équilibrée en dépenses et en recettes est proposée à **13 066 953 €**.

Dépenses FONCTIONNEMENT		CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Cpt	Libellé				
011	Charges à caractère général	874 904,06	1 123 900	852 775,80	1 243 880
012	Charges de personnel et frais assimil	2 296 115,85	2 599 775	2 150 917,82	2 636 000
014	Atténuation de produits	6 846 430,55	7 210 302	7 206 840,55	7 333 433
65	Charges de gestion courante	713 988,55	979 914	743 483,22	881 500
Total des dépenses de gestion courante		10 731 439,01	11 913 891	10 954 017,39	12 094 813
66	Charges financières	70 726,56	70 100	65 201,39	70 000
67	Charges exceptionnelles	2 602,77	13 832	13 083,06	2 000
022	Dépenses imprévues		52 107		200 000
Total des dépenses financières et except		73 329,33	136 039	78 284,45	272 000
Total des dépenses réelles de fonctionnement		10 804 768,34	12 049 930	11 032 301,84	12 366 813
023	Virement à la section d'investissement		113 215		259 690
042	Opérations d'ordre entre section	795 672,05	461 000	428 982,25	440 450
043	Opérations patrimoniales				
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		795 672,05	574 215	428 982,25	700 140
Total DEPENSES		11 600 440,39	12 624 145	11 461 284,09	13 066 953

Recettes FONCTIONNEMENT		CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Cpt	Libellé				
70	Produits de services, du domaine	476 823,62	407 300	440 189,92	427 800
73	Impôts et Taxes	8 530 860,00	8 897 551	9 024 743,00	9 285 618
74	Dotations et Participations	2 402 146,87	2 142 362	2 303 275,90	2 224 996
75	Autres produits de gestion courante	101 373,47	104 000	119 888,71	109 000
013	Atténuation de charges	77 920,41	26 531	79 091,93	23 692
Total des recettes de gestion courante		11 589 124,37	11 577 744	11 967 189,46	12 071 106
76	Dotations et réserves	16,80		18,90	
77	Produits exceptionnels	453 477,50		3 853,09	
Total des recettes réelles de fonctionnement Ex		12 042 618,67	11 577 744	11 971 061,45	12 071 106
042	Opérations d'ordre entre section	36 046,85	45 420	40 465,49	38 360
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		36 046,85	45 420	40 465,49	38 360
002	Résultat de Fonctionnement reporté	968 756,52	1 000 981	1 000 981,65	957 487
TOTAL RECETTES		13 047 422,04	12 624 145	13 012 508,59	13 066 953

► 13 066 953 €



Chap 70 – les produits des services, du domaine et ventes diverses : 427 800 €

Provenant de l'activité des services : entrées et activités piscine, crèche, remboursement des frais de personnel des budgets annexes de la collectivité.

Chap 73 – Impôts et taxes : 9 285 618 €

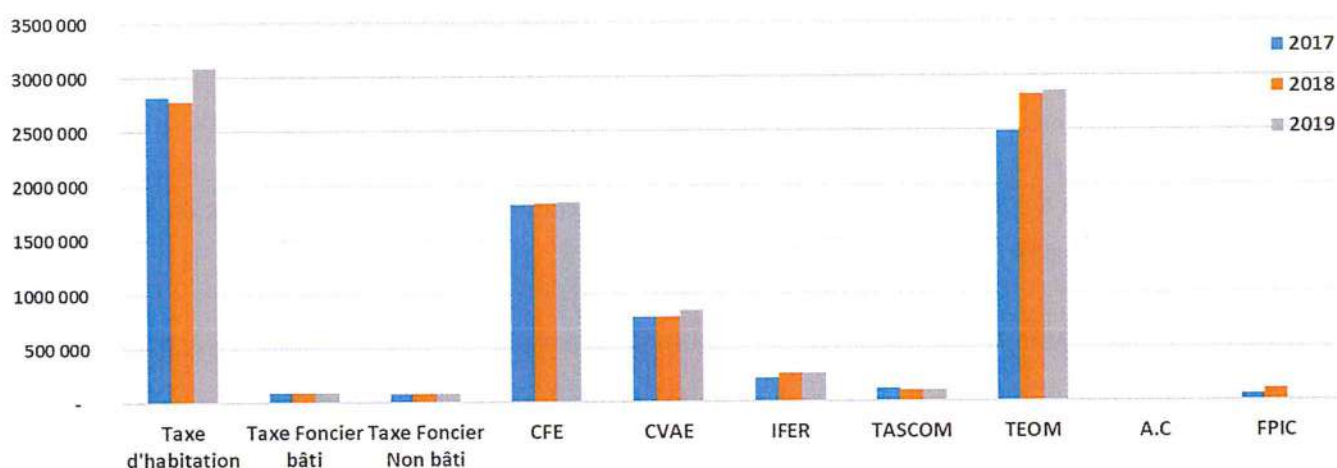
Constitués essentiellement de la cotisation foncière des entreprises (CFE), de la Taxe d'Habitation et de la Taxe sur le Foncier bâti et non bâti, ils représentent environ 77 % des ressources réelles d'exploitation (de l'exercice) de l'EPCI.

► Fiscalité

FISCALITE MENAGES										
ANNEE 2016					2017	2018	2019	Ecart		
					Réalisations	Réalisations	Prévisions	%		
EPCI - BASES	LE DONJON	VAL BESBRE	VARENNES FORT	TOTAL						
Taxe d'habitation	3 931 597	11 814 997	9 141 825	24 888 419	25 095 858	24 422 931	27 082 000	10,89%		
Taxe Foncier Bâti	3 340 844	10 436 518	9 537 533	23 314 895	23 741 432	24 420 314	25 142 000	2,96%		
Taxe Foncier non Bâti	1 307 000	1 910 323	1 888 531	5 105 854	4 522 487	4 576 146	4 677 000	2,20%		
Total bases				53 309 168	53 359 777	53 419 391	56 901 000	6,52%		
EPCI - TAUX	LE DONJON	VAL BESBRE	VARENNES FORT		EABL	EABL	EABL			
Taxe d'habitation	11,28	11,06	11,45		11,24%	11,41%	11,41%			
Taxe Foncier Bâti	0,364	0,17	0,65		0,394%	0,394%	0,394%			
Taxe Foncier non Bâti	2,4	1,62	1,67		1,86%	1,86%	1,86%			
EPCI - PRODUITS	LE DONJON	VAL BESBRE	VARENNES FORT	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	%		
Taxe d'habitation	443 484	1 306 739	1 046 739	2 796 962	2 828 416	2 786 656	3 090 056	10,89%		
Taxe Foncier Bâti	12 161	17 742	61 994	91 897	94 601	96 216	99 059	2,96%		
Taxe Foncier non Bâti	31 074	30 947	21 500	83 521	84 118	85 116	86 992	2,20%		
Total produits				2 972 380	3 007 135	2 967 989	3 276 108	10,38%		
FISCALITE ECONOMIQUE										
ANNEE - 2016					2017	2018	2019	Ecart		
					Réalisations	Réalisations	Prévisions	%		
EPCI	LE DONJON	VAL BESBRE	VARENNES FORT	TOTAL						
Bases C.F.E	330 176	3 324 646	3 130 764	6 785 586	6 813 129	7 084 865	7 110 000	0,35%		
Produit C.F.E	82 741	831 162	846 559	1 760 462	1 767 326	1 837 814	1 844 334	0,35%		
Taux C.F.E	25,06%	25%	27%		25,94%	25,94%	25,94%			
	LE DONJON	VAL BESBRE	VARENNES FORT	TOTAL	Réalisations	Réalisations	Prévisions	%		
CVAE	60 481	374 077	317 003	751 561	794 088	791 731	852 279	7,65%		
IFER	48 853	107 691	65 351	221 895	222 608	264 285	267 726	1,30%		
TASCOM	1 690	51 869	69 602	123 161	121 578	108 515	107 009	-1,39%		
Total produits				1 096 617	1 138 274	1 164 531	1 227 014	5,37%		
TOTAL RECETTES FISCALES				5 829 459	5 912 735	5 970 334	6 347 456	6,32%		

Le produit prévisionnel de la fiscalité « ménages » et « économique » ainsi que de la TEOM

Impôts et Taxes	2017	2018	2019
Taxe d'habitation	2 828 416	2 786 656	3 090 056
Taxe Foncier bâti	94 601	96 216	99 059
Taxe Foncier Non bâti	84 118	85 116	86 992
CFE	1 825 619	1 837 814	1 844 334
CVAE	794 088	791 731	852 279
IFER	222 608	264 285	267 726
TASCOM	121 578	108 515	107 009
TEOM	2 490 688	2 835 422	2 861 163
A.C	5 734	8 022	5 750
FPIC	63 409	110 976	
TOTAL	8 530 859	8 924 753	9 214 368



La taxe d'Habitation :

- Par la note explicative de synthèse préalable à la réunion de l'assemblée communautaire du 16 avril 2018, il a été exposé les conséquences de la suppression de l'abattement fiscal communautaire ou de l'absence de politique d'abattement fiscale communautaire en 2018 concernant la Taxe d'Habitation :

« L'impact sur les bases de TH communautaires de 2018 du fait de la suppression de la politique d'abattement fiscal instaurée par la Communauté de communes Val de Besbre, suite à la fusion des 3 EPCI se traduit par une baisse des bases de TH communautaires d'un montant de 431 858 € et par conséquent, d'une baisse du produit de TH de 48 540 €. »

- Par délibération du 24 septembre 2018, l'assemblée communautaire ayant décidé de mettre en place une politique d'abattement fiscal, celle-ci se limitant aux abattements obligatoires de droit commun pour personnes à charges soit 10 % et 15 %, les abattements sont dorénavant calculés sur la valeur locative moyenne intercommunale et non communale.
- Pour l'année 2019, la revalorisation des valeurs locatives prévue au taux de 2,2% par la loi de finances ainsi que l'impact positif de l'abattement fiscal communautaire se traduisent par une hausse importante des bases de TH et par conséquent du produit, ce dernier étant supérieur de 303 400 € à celui de 2018.

- La revalorisation des bases de T.H 2018 au taux de 2.2 % = + 537
- Le produit correspondant s'élève à **61 306 €**

- L'impact de la politique d'abattement fiscal au 1^{er} janvier 2019 sur les bases 2018 : + 2 122 365 €
- Le produit correspondant s'élève à **242 161 €**

Pour rappel, le taux de TH 2018 avait été voté avec une augmentation de 1.5 %.

La taxe foncière bâtie – la taxe foncière non bâtie :

- Les bases sont présentées avec une hausse (en valeur) respective de 721 686 € et de 100 854 €. Les taux relativement faibles expliquent la faible hausse du produit, soit 4 719 €.
- **Le Fonds national de péréquation de ressources intercommunales et communales (FPIC)** : une inscription de crédits à hauteur de 71 250 €.

► Proposition vote des taux de fiscalité

Pour l'année 2019, il est proposé à l'assemblée de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales 2018 :

• Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) :	25.94 %
• Taxe d'Habitation :	11.41 %
• Taxe foncière (bâti) :	0.394 %
• Taxe foncière (non bâti) :	1.86 %

La T.E.O.M

Le produit de la TEOM fait l'objet d'un reversement intégral du produit au SICTOM Nord Allier et SICTOM Sud Allier.

- Le produit de TEOM attendu : **2 861 163 €**
 - par le SICTOM Nord Allier - secteur de Dompierre sur Besbre : 1 283 484 €
(page 12)
 - par le SICTOM Sud Allier - secteur de Varennes sur Allier et le Donjon : 1 577 679 €
(page 15)

Proposition taux TEOM 2019

- Proposition taux de TEOM – secteur de Dompierre sur Besbre – SICTOM Nord Allier ci-dessous :

Communes	Zones	2018				Zones	2019			
		Base imposable	Produit		Taux voté		Base imposable	Produit attendu		Taux proposé
Beaulon	C 1'	211 543	19 800	158 523	9,36%	C 1'	218 431	20 314	162 974	9,30%
	C1	1 195 882	138 722		11,60%	C1	1 238 433	142 667		11,52%
Châtelperron	C1'	110 467	12 505	12 505	11,32%	C1'	113 774	12 788	12 793	11,24%
Chavroches	C1'	234 286	26 521	26 521	11,32%	C1'	239 965	26 972	26 982	11,24%
Diou	C1'	15 024	1 406	171 959	9,36%	C1'	15 316	1 424	174 942	9,30%
	C0,50	51 070	5 194		10,17%	C0,50	51 864	5 243		10,11%
	C1	194 893	22 608		11,60%	C1	200 599	23 109		11,52%
	C2	988 580	142 751		14,44%	C2	1 011 669	145 175		14,35%
Dompierre / Besbre	C0,5'	103 933	8 460	431 313	8,14%	C0,5'	115 315	9 317	442 681	8,08%
	C0,50	35 575	3 618		10,17%	C0,50	36 357	3 676		10,11%
	C2	2 492 705	359 947		14,44%	C2	2 575 237	369 547		14,35%
	C3	316 709	59 288		18,72%	C3	323 517	60 142		18,59%
Jaligny / Besbre	C 1'	103 260	11 689	72 432	11,32%	C 1'	105 720	11 883	73 443	11,24%
	C2'	432 952	60 743		14,03%	C2'	441 794	61 542		13,93%
Liernolles	C1'	144 891	16 402	16 402	11,32%	C1'	148 836	16 729	16 736	11,24%
Mercy	C 0,5'	165 944	16 329	16 329	9,84%	C 0,5'	171 730	16 795	16 791	9,78%
	C0,50		-			C0,50				
Monétay / Loire	C0,5'	136 621	13 444	20 296	9,84%	C0,5'	139 743	13 667	20 734	9,78%
	C0,50	567	70		12,30%	C0,50	579	71		12,22%
	C1	48 343	6 783		14,03%	C1	50 237	6 998		13,93%
Pierrefitte / Loire	C0,50	64 030	7 876	50 659	12,30%	C0,50	66 685	8 149	52 236	12,22%
	C 1	304 939	42 783		14,03%	C 1	316 405	44 075		13,93%
Saint Gérard de Vaux	C1	288 013	40 408	40 408	14,03%	C1	296 620	41 319	41 329	13,93%
Saint Léon	C1'	245 944	27 841	57 390	11,32%	C1'	253 013	28 439	58 334	11,24%
	C2'	210 611	29 549		14,03%	C2'	214 485	29 878		13,93%
St Pourçain / Besbre	C1'	159 683	18 076	34 379	11,32%	C1'	163 339	18 359	35 033	11,24%
	C1	116 199	16 303		14,03%	C1	119 619	16 663		13,93%
Saint Voir	C0,5'	68 369	6 728	12 005	9,84%	C0,5'	69 854	6 832	12 170	9,78%
	C1'	46 617	5 277		11,32%	C1'	47 494	5 338		11,24%
Saligny / Roudon	C0,50	203 099	22 625	61 529	11,14%	C0,50	207 465	22 966	62 510	11,07%
	C1	306 331	38 904		12,70%	C1	313 363	39 546		12,62%
Thionne	C1'	236 651	26 789	26 789	11,32%	C1'	241 851	27 184	27 194	11,24%
Vaumas	C0,5'	112 430	11 063	45 614	9,84%	C0,5'	116 540	11 398	46 602	9,78%
	C0,50	25 256	3 106		12,30%	C0,50	25 813	3 154		12,22%
	C1	224 122	31 444		14,03%	C1	230 045	32 045		13,93%
TOTAL		9 595 539	1 255 050	1 255 065			9 881 707	1 283 406	1 283 484	

arrondi à 1 283 484 €

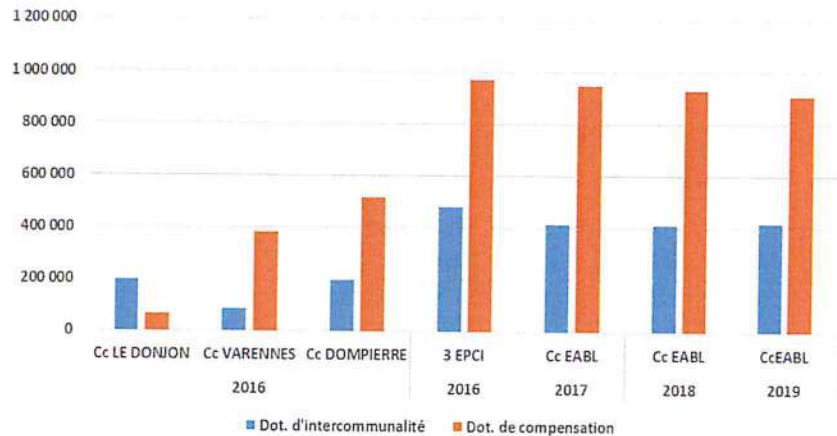
Chap 74 – Dotations, subventions et participations :

2 224 996 €

En 2019, une baisse globale des dotations estimée à 1.05 %.

D.G.F	2016			2016	2017	2018	2019	Ecart 2019/2018
	Cc LE DONJON	Cc VARENNES	Cc DOMPIERRE	3 EPCI	Cc EABL	Cc EABL		
Dot. d'intercommunalité	198 304	86 806	197 493	482 603	417 175	413 321	420 613	1,76%
					-65 428	-3 854	7 292	
Dot. de compensation	68 082	384 564	517 953	970 599	950 845	930 990	909 613	-2,30%
					-19 754	-19 855	-21 377	
TOTAL	266 386	471 370	715 446	1 453 202	1 368 020	1 344 311	1 330 226	-1,05%
					- 85 182	- 23 709	- 14 085	

- alors que la dotation d'intercommunalité enregistre une hausse de 1.76 %.



Sont également encaissées les principales subventions :

- versées par les partenaires institutionnels intervenant au financement du chantier d'insertion, des structures sociales (RAM, crèche), pour 499 125 €,
- les allocations compensatrices versées par l'Etat pour compenser les exonérations fiscales décidées par la loi pour 395 645 €,

➔ la dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP) encaissée pour 74 166 € depuis 2017 ne figure pas dans les recettes. A ce jour, son montant (minoré) n'est pas encore connu.

L'art. 77 de la loi 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 a introduit une nouvelle minoration de la DCRTP applicable aux blocs communal, départemental et régional répartie au prorata de leurs recettes réelles de fonctionnement issues des comptes de gestion 2017.

Chap 75 – Autres produits de gestion courante : 109 000 €

Sont enregistrés le montant des loyers, celui de la redevance due par l'AGEPAPH dans le cadre de la DSP concernant l'exploitation de l'hébergement temporaire de Jaligny sur Besbre (minorée cette année de 10 000 € à titre exceptionnel) pour 25 000 €.

Chap 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections..... 38 360 €

Les subventions reçues font l'objet d'une opération d'ordre en recettes de fonctionnement et d'une dépense en section d'investissement pour le même montant.

Chap 002 – Excédent de fonctionnement reporté 957 487 €

La prise en compte du déficit du budget O.M (clôturé au 31 décembre 2018) de 42 736.17 € dans le résultat excédentaire du budget principal 2018 de 1 000 224.50 € conservé en report justifie le montant de l'excédent reporté de 957 487 €. Pour la 3^{ème} année consécutive, le résultat de fonctionnement de l'exercice précédent est conservé en report pour un montant moyen d'env. 1M€.

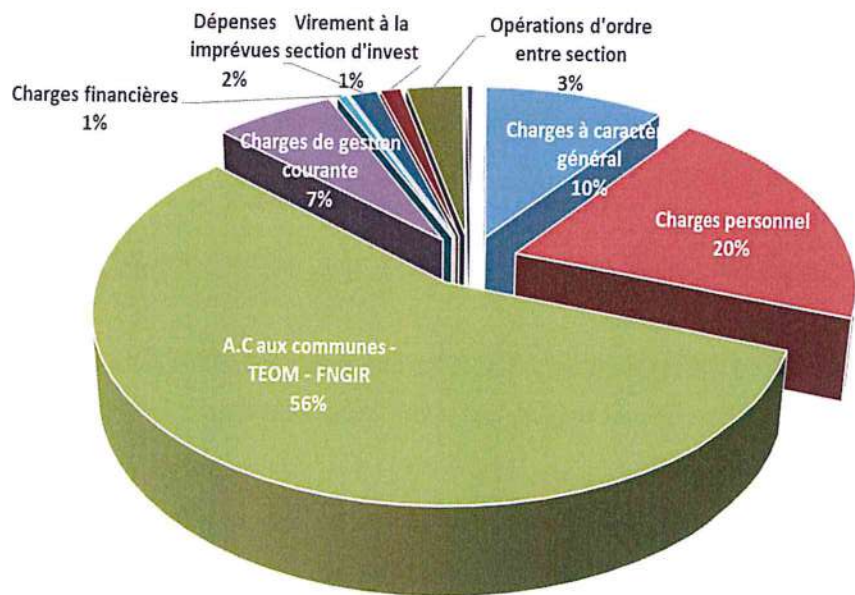
Proposition taux TEOM 2019

- Proposition taux de TEOM – secteur de Varennes sur Allier et Le Donjon – SICTOM Sud Allier ci-dessous :

Répartition des charges 2019 - service collecte et traitement par SICTOM Sud Allier							
COMMUNES	Population		Coût par zone				Total gr des ch
			Porte à porte			Conteneurs	
			ZONE 1	ZONE 2	ZONE 3	ZONE 4	
			123,12	127,93	129,52	110,99	
AVRILLY	141					15 649,59	15 6
BOUCE	528	448	55 157,76				55 1
		80				8 879,20	8 8
LE BOUCHAUD	215					23 862,85	23 8
CINDRE	319					35 405,81	35 4
CRECHY	480	477	58 728,24				58 7
		3	-			332,97	3
LE DONJON	987		-			109 547,13	109 5
LANGY	281		34 596,72				34 5
LENAX	272		-			30 189,28	30 1
LODDRES	164		-			18 202,36	18 2
LUNEAU	302		-			33 518,98	33 5
MONTAIGU LE BLIN	319		39 275,28				39 2
MONTAIGUET EN FOREZ	325		-			36 071,75	36 0
MONTCOMBROUX LES MINES	329		-			36 515,71	36 5
MONTOLDRE	482	369	45 431,28				45 4
		113				12 541,87	12 5
NEUILLY EN DONJON	223		-			24 750,77	24 7
LE PIN	415		-			46 060,85	46 0
RONGERES	580	571	70 301,52				70 3
		9				998,91	9
SAINT DIDIER EN DONJON	281		-			31 188,19	31 1
SAINT FELIX	336		41 368,32				41 3
SANSSAT	272					30 189,28	30 1
SAINT GERAND LE PUY	935	10				1 109,90	1 1
		309	38 044,08				38 0
		616		78 804,88			78 8
SAINT LEGER DE VOUZANCE	273					30 300,27	30 3
SORBIER	313					34 739,87	34 7
TRETEAU	567					62 931,33	62 9
TREZELLES	405					44 950,95	44 9
VARENNES SUR TECHE	264					29 301,36	29 3
VARENNES S/A	3634	3625			469 510		469 5
		9				998,91	9
TOTAL (27 communes) SICTOM	13642		382 903,20	78 804,88	469 510	698 238,09	1 629 4
TOTAL demandé après application du mécanisme de lissage des taux pour 1 année servant de base pour appel TEOM 2019							1 577 6

Les dépenses

► 13 066 953 €



Chap 011 - à caractère général : 1 243 880 €

Elles concernent les achats de biens et de services correspondant aux dépenses quotidiennes des collectivités (fluides 223 000 € - la maintenance 80 000 € - et également les cotisations et concours divers (90 000 €) Elles intègrent également les études prévues dans le cadre du plan d'actions 2018-2020 (démarche environnementale – développement économique - petite enfance – schéma mutualisation – réseau médiathèques 253 000 €) pour l'exercice 2019.

Chap 012 - de personnel et frais assimilés : 2 636 000 €

La progression des charges de personnel comprend : l'ensemble des emplois communautaires statutaires, contractuels de droit public et de droit privé . Sont pris en compte, les avancements de carrière ainsi que l'ingénierie prévue par le plan d'actions 2018-2020 (développement territorial – contrat local de santé – politique accueil) et pour les nécessités des services fonctionnels pour l'exercice 2019.

Chap 014 - des reversements fiscaux :7 333 433 €

Il s'agit du 1^{er} poste de dépense de la collectivité. Le versement de l'attribution de compensation (A.C) aux communes pour 4 167 792 €, de la TEOM pour 2 861 163 €, le versement au FNGIR (fonds individuel de garantie individuelle de ressources de 303 478 €.

Chap 65 - autres charges de gestion courante :881 500 €

Elles concernent les subventions versées aux organismes publics (SMAT, Syndicat de Villamouze SDE03 (80 000 €) aux associations, aux budgets annexes (441 000 €) ainsi que les indemnités versées aux élus. La provision pour les subventions aux associations d'un montant de 115 000 € (voir délibération).

Chap 66 - autres charges financières : 70 000 €

La charge des intérêts d'emprunts représentant un montant presque « symbolique » dans la dette et dans les dépenses de fonctionnement.

Chap 022 – Dépenses imprévues 200 000 €

Cette procédure prévue à l'article L. 2322-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) permet à l'exécutif de la collectivité de répondre rapidement à des aléas budgétaires sans solliciter une décision modificative de l'assemblée délibérante.

Chap 023 – Virement à la section d'investissement259 690 €

Il est proposé d'inscrire un montant de 259 690 € pour participer aux dépenses d'investissement.

Chap 042 – Opérations d'ordre (amortissements440 450 €

Les études, acquisitions, travaux amortissables font l'objet d'une opération d'ordre en dépenses de fonctionnement et d'une recette en section d'investissement pour le même montant.

L'endettement

L'annuité 2019 du budget principal et des budgets annexes :

BUDGET PRINCIPAL	Année	capital initial	CRD au 01012019	Capital	Intérêts	Annuité	CRD au 31122019
	2010 à 2044	4 821 294	3 286 294,76	254 357,04	60 699,54	315 056,58	3 031 937,72

BUDGETS ANNEXES	Année	capital initial	CRD au 01012019	Capital	Intérêts	Annuité	CRD au 31122019
Atelier des Vernisses	2016 à 2029	430 000	272 004,97	20 818,61	11 733,59	32 552,20	251 186,36
Bic Atelier Relais	2016 à 2022	155 430	39 475,48	12 466,81	1 411,11	13 877,92	27 008,67
Atelier Le Charollet	2015 à 2020	578 954	120 274,12	68 526,30	4 162,28	72 688,58	51 747,82
Bât des Bernards	2017 à 2037	146 629	139 945,59	6 767,08	1 717,68	8 484,76	133 178,51
Pôle Emploi Entreprises	2015 à 2031	796 500	633 166,64	51 666,66	10 190,95	61 857,61	581 499,99
Coeur commercial	2006 à 2026	186 000	72 075,00	9 300,00	2 983,56	12 283,56	62 775,00
Maison du canal	2017 à 2037	111 353	105 785,35	5 567,65		5 567,65	100 217,70
Restau Bar Montaignet en F	2017 à 2037	164 373	156 154,35	8 218,65		8 218,65	147 935,70
ZA des Bernards	2010 à 2029	280 000	183 771,58	13 050,80	8 876,17	21 926,97	170 720,78
		2 849 238	1 722 653,08	196 382,56	41 075,34	237 457,90	1 526 270,53
		7 670 532	5 008 947,84	450 739,60	101 774,88	552 514,48	4 558 208,25

► Les cotisations et subventions 2019 :

CHAP 011	6281 - Cotisations	CA 2018	Proposition BP 2019 LIMITE MAXIMUM
	ATDA - Mission de base	6 150	6 300
	Association des Maires et Présidents de l'Allier	1 200	1 300
	Assoc. Canal de Roanne à Digoin	322	350
	Assoc. Canal de Roanne à Digoin (fonctionnement écluses)		1 900
	Pays Vichy Auvergne (0,5€ / hab.)	7 481	7 481
	Territoire Bourbon - Pays Moulins Auvergne	4 000	4 000
	Territoire Bourbon - Pays Moulins Auvergne	530	530
	CAUE 03 - (Conseil d'Architecture d'Urb et d'Env.	2 500	2 500
	Chantier école	380	400
	Mission Locale Espace Jeunes MOULINS	30 486	31 000
	Mission Locale Espace Jeunes VICHY	10 101	11 000
	A.D.I.L - (Agence Dép Info s/ Logement de l'Allier)	3 802	3 773
	A.D.I.L - Observatoire de l'Habitat	1 650	1 650
	PETR Pays Nevers Sud Projet Loire Dest Itinér.	3 549	4 000
	ARDTA - (Agence Rég de Dév Territoire Allier)	100	
	VNF (Voies Navigable Françaises) (Article 637)	290	300
	FREDON Auvergne		1 000
	Réserve		12 516
	Total	72 541,00	90 000
CHAP 012	6474 - Cotisations Oeuvres sociales	CA 2018	Proposition BP 2019 LIMITE MAXIMUM
	Cotisation CNAS	13 120	14 000
	Total	13 120	14 000

CHAP 65	65548 - Subvention - Pers Morales de droit public	CA 2018	Proposition BP 2019 LIMITE MAXIMUM
	SMAT Vallée de la Besbre	22 932,00	45 000
	Syndicat Mixte de VILLEMOUZE	21 921,50	25 000
	SDE03 Cotisation compétence générale	6 415,00	1 031
	SDE03 Cotisation compétence éclairage	29 231,00	6 923
	Réserve		2 046
	Total	80 499,50	80 000

657363	Budgets Annexes à caractère administratif		
	- Office tourisme Communautaire		
	<i>sous-total</i>	229 000	215 987
657364	Budgets Annexes à caractère industriel et commercial	CA 2018	BP 2019
	- Hébergements touristiques	67 664	37 877
	- Restau-Bar-Épicerie Montaiguët en Forez		-
	<i>sous-total</i>	67 664	37 877
65738	Budgets Annexes autres	CA 2018	BP 2019
	- Atelier des Vernisses	1 000	3 900
	- Atelier Relais Le Charollet		-
	- Bâtiment artisanal Les Bernards	5 000	31 423
	- BIC Atelier relais	7 242	15 389
	- Cœur Commercial St Gérard le Puy		626
	- Maison du canal	15 450	73 650
	- Ordures ménagères		-
	- Pôle Emploi Entreprise	35 800	35 920
	- ZAC La Feuillouse		-
	- ZAC Varennes Forterre	5 000	-
	- ZA Chavroches	123	125
	- Zone de Sept Fons		-
	- ZA Saligny		-
	- ZA Liernolles		-
	- ZA Les Bernards	20 641	21 658
	<i>sous-total</i>	90 256	182 691
	Total	386 920	436 555
65768	Versement subvention autres bénéficiaires	CA 2018	BP 2019
	Lycée professionnel - Varennes	400	400
65888	Charges diverses de gestion courante	CA 2018	BP 2019
	Soutien BAFA (montant individuel 500 €)		2000
	Total		2000

CHAP 65	6574 - Subventions organismes de droit privé	CA 2018	Proposition BP 2019 LIMITE MAXIMUM
	ASCM - (Association Sanssatoise de Comédie Musicale)	2 000	3 000
	Association Canal de Roanne à Digoin	500	500
	Association Festi'Domp	300	500
	Cistudes et compagnie	3 000	3 000
	Entre Bourbonnais et Forez	300	300
	Agir en Pays Jalinois	1 200	1 200
	L'Allier à livre ouvert	84	85
	Association KAPEVELO	300	500
	Comité Foire Le Bouchaud		500
	Comité Foire aux Dindes Jaligny	500	500
	Comité Foire de Dompierre	500	500
	Concours Agricole de Jaligny	500	500
	Concours agricole Varennes		500

	Fondation Patrimoine		
	Territoire Bourbon (Moulins Cté)	2 340	2 400
	Musiques vivantes	3 000	3 000
	Ligue de l'enseignement (rando mémoire - école de Beaulon)		250
	Assoc PAL' RUN (manifestation 12 avril 2019)		2 000
	Assoc Club de la Pulka (championnat chiens traineau)	500	500
	Association Solidarités Paysans		
	Conservatoire d'espaces naturels Allier		2 500
	Amicale donneurs de sang St Léger (déficit 795 €)		
	Initiative locale (Dévt eco)		7 000
	Soutien Assoc Le Tremplin - Epicerie solidaires (4) - convention objectifs		40 000
	sous Total	15 623,86	69 835
	Soutien Petite enfance	CA 2018	Proposition BP 2019 LIMITE MAXIMUM
	Centre social La Farandole Le Donjon (RAM Le Donjon)	9 457,62	11 500
	Centre Social Jaligny Neuilly (RAM Dompierre/Jaligny)	28 500,00	28 500
	Centre Social Jaligny Neuilly (journée enfance)	1 800,00	1 800
	Centre Social Jaligny Neuilly (Partir en livre)		1 500
	Maison des assistantes maternelles	1 500,00	1 500
	sous Total	41 257,62	43 800
	Réserve		1 365
	Total	56 881,48	115 000

Elle regroupe les dépenses et recettes affectant directement la composition ou la valeur du patrimoine communautaire.

En référence au rapport d'orientations budgétaires et plus particulièrement aux opérations inscrites dans le plan pluriannuel d'actions 2018-2020, les opérations d'investissement correspondantes ont été inscrites pour leur montant prévu au titre de l'année 2019.

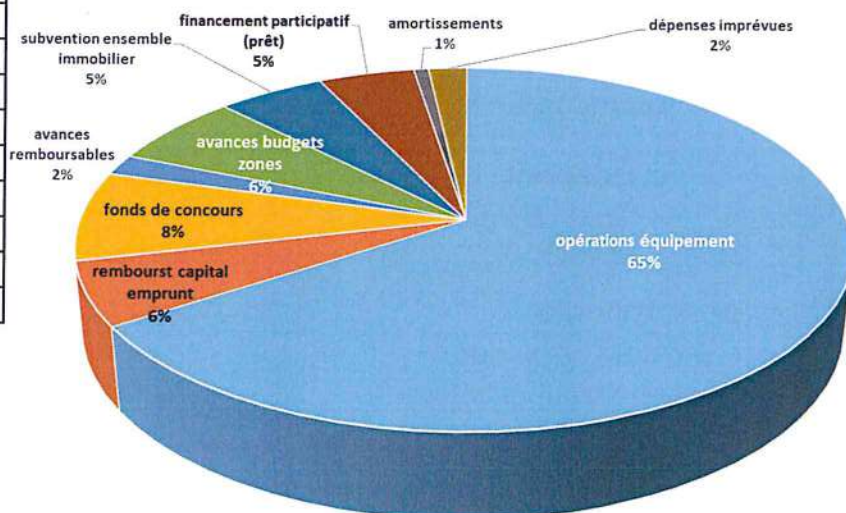


Projet budget 2019 - INVESTISSEMENT (hors opération LOGTS SOCIAUX - LE DONJON) (courrier Auvergne Habitat reçu le 10 avril 2019)

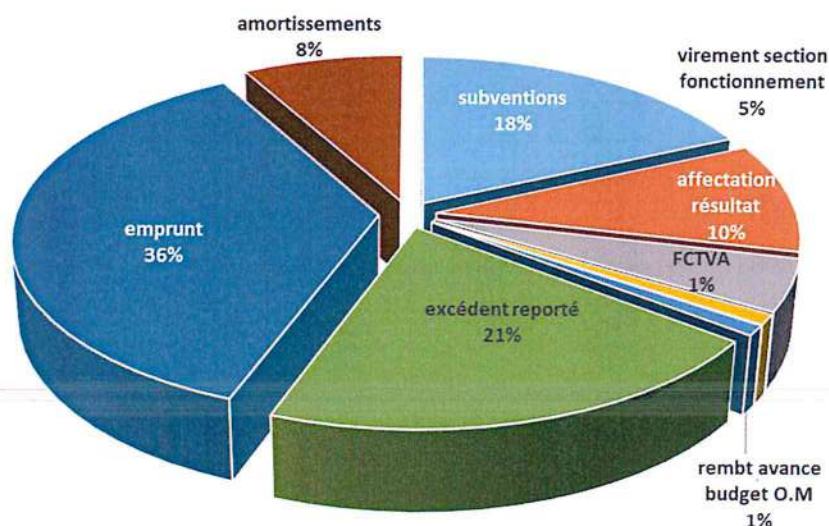
INVESTISSEMENT		DEPENSES			RECETTES		
N°	Opérations	R.A.R 2018	Prop BP 2019	TOTAL	R.A.R 2018	Prop BP 2019	TOTAL
100001	Atelier des Territoires	7 000		7 000			-
100003	Maison de santé - Varennes	100 000	500 000	600 000			-
100004	Espace de santé de proximité	100 000		100 000			-
100005	Accessibilité bâtiments communautaires	44 400	- 24 400	20 000	5 000		5 000
100006	Politique Urbanisme / Planification	200 000		200 000	80 000		80 000
100007	Signalétique	140 000		140 000	40 000		40 000
100008	Aménagement Tiers Lieux	150 000	- 90 000	60 000	60 000	- 40 000	20 000
100009	Modernisation Piscines Communautaires	50 000	699 760	749 760		301 728	301 728
100010	Soutien projets diversification agric		24 000	24 000			-
100011	Aménagement RAM - Dompierre	97 000		97 000	10 000	54 666	64 666
100012	Aménagement Micro-Crèche - Beaulon	126 000	80 000	206 000	100 000	37 000	137 000
100013	Bornes recharge Véhicules Electriques	10 800		10 800			-
100014	Véhicule	12 000		12 000			-
100015	Soutien entreprise Espace de vente	113 660		113 660			-
100016	Soutien éco énergie - Bonus performance	40 000		40 000			-
100018	Solidarité Insertion	4 002	1 000	5 002			-
100020	Logements étage OT Dompierre	1 286		1 286			-
100021	Piezomètre ancien Incinérat. Pierrefitte	10 000		10 000			-
134055	Travaux Pôle Multi-Accueil : chauf, élec	6 548		6 548			-
134059	Halte nautique Luneau	72 000		72 000	48 000		48 000
134063	Mise en valeur du petit patrimoine	131 430		131 430	39 728		39 728
134064	Aménagement espace voirie Logts Le Donjon		350 000	350 000		50 000	50 000
207106	Piscine du Val de Besbre	99 419		99 419			-
20716	O.P.A.H. Habiter mieux	8 175		8 175			-
20724	Hébergement temporaire pour pers. âgées	18 356		18 356			-
20731	Télécentre	49 318		49 318	76 680		76 680
20732	Aménagement logement OT	1 815		1 815			-
20734	Maison de santé - Dompierre	12 350		12 350	116 768		116 768
20736	Solidarité Insertion	11 383		11 383			-
20738	Equipeement informatique général	1 158	5 000	6 158			-
99612	Réhabilitation du siège communautaire	3 000	250 000	253 000			-
99616	Piscine Communautaire Varennes	15 954		15 954			-
99618	Multi accueil Brin d'Eveil	-	1 500	1 500			-
99619	Signalétique communautaire	2 679		2 679			-
99620	Résidence Jeunes Oxygène - Varennes	500	3 499	3 999			-
99621	Pôle Social Santé - Varennes	85 081		85 081			-
Total opérations		1 725 314	1 800 359	3 525 673	576 176	403 394	979 570
OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES ET FINANCIERES					RECETTES		
	Opérations	R.A.R 2018	Prop BP 2019	TOTAL	R.A.R 2018	Prop BP 2019	TOTAL
1068	Affectation résultat			-		551 000	551 000
10	FCTVA			-		51 685	51 685
1641	Rembt capital emprunt		304 360	304 360			-
165	Prêts cautionnements	1 753		1 753	1 000 000	947 450	1 947 450
16	Emprunt						-
2041412	Fonds de concours aux communes	176 673	250 000	426 673			-
2041512	Participation acquis bien immo Varennes	220 000	60 000	280 000			-
274	Avances remboursables Devt éco	45 000	55 000	100 000			-
27638	Avances budgets annexes zones Varennes		348 181	348 181			-
27638	Rembt avance budget annexe Resto Montaig					50 000	50 000
276	Financement participatif Projet photovol		250 000	250 000			-
020	Dépenses imprévues		100 000	100 000			-
021	Virement section de fonctionnement			-		259 690	259 690
040	Amortissements (réalis et subv)		38 360	38 360		440 450	440 450
001	Excédent exercices antérieurs (BP + BA O.M)			-		1 095 155	1 095 155
Total op non indiv et financières		443 426	1 405 901	1 849 327	1 000 000	3 395 430	4 395 430
TOTAL		2 168 740	3 206 260	5 375 000	1 576 176	3 798 824	5 375 000
Equilibres	Restes à réaliser	- 592 564					
	Nouvelles propositions BP 2019		- 354 886				
	Total besoin de financement			947 450			
Recours emprunt							947 450
Rappel :	L'investissement fait appel aux ressources de fonctionnement pour :			810 690			
	Affectation résultat			551 000			
	Virement section Fonct			259 690			

► Les dépenses

opérations équipement	3 525 673
rembourst capital emprunt	304 360
rembt caution	1 753
fonds de concours	426 673
avances remboursables	100 000
avances budgets zones	348 181
subvention ensemble immobilier	280 000
financement participatif (prêt)	250 000
amortissements	38 360
dépenses imprévues	100 000
TOTAL	5 375 000



► Les recettes



subventions	979 570
affectation résultat	551 000
virement section fonctionnement	259 690
FCTVA	51 685
rembt avance budget O.M	50 000
excédent reporté	1 095 155
emprunt	1 947 450
amortissements	440 450
TOTAL	5 375 000

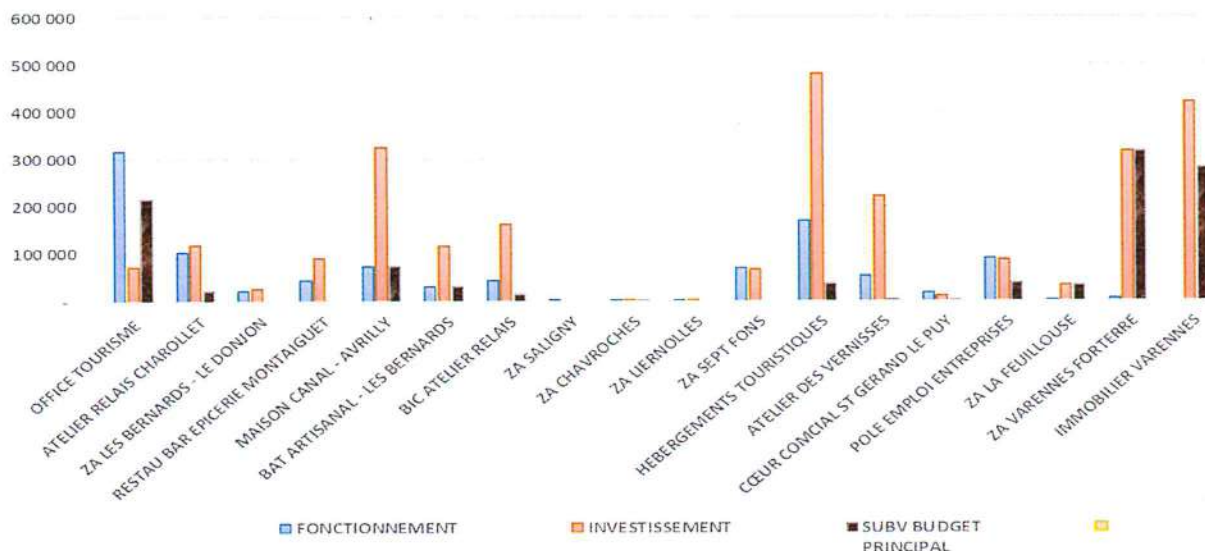
Au nombre de 18, les budgets annexes retracent les opérations dont l'individualisation est nécessaire pour des raisons fiscales (assujettissement à la TVA) ou juridiques (fixation de redevances) :

Les prévisions budgétaires 2019

- **Fonctionnement : 1 053 337 €**
- **Investissement : 2 544 791 €**

Budgets ANNEXES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	BUDGET PRINCIPAL	
			Subvention	Avance
OFFICE TOURISME	317 457	72 020	215 987	
ATELIER RELAIS CHAROLLET	103 665	117 596		
ZA LES BERNARDS - LE DONJON	21 658	25 500	21 658	
RESTAU BAR EPICERIE MONTAIGUET	43 754	90 084		
MAISON CANAL - AVRILLY	73 650	324 427	73 650	
BAT ARTISANAL - LES BERNARDS	31 423	115 813	31 423	
BIC ATELIER RELAIS	43 971	163 463	15 389	
ZA SALIGNY	8 795			
ZA CHAVROCHES	1 032	832	125	
ZA LIERNOLLES	204	2		
ZA SEPT FONS	69 907	66 457		
HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	169 572	479 860	37 877	
ATELIER DES VERNISSES	53 978	222 245	3 900	
CŒUR COM ^{CIAL} ST GERAND LE PUY	17 820	12 029	626	
POLE EMPLOI ENTREPRISES	89 735	86 178	35 909	
ZA LA FEUILLOUSE	155	32 754		32 749
ZA VARENNES FORTERRE	6 561	315 531		315 432
IMMOBILIER VARENNES		420 000	280 000	
TOTAL	1 053 337	2 544 791	716 544	348 181

De fonctionnement ou d'investissement, des subventions du budget principal sont nécessaires à hauteur de **1 064 725 €**



Office de Tourisme

Section de FONCTIONNEMENT

En 2018 les animations organisées par l'OT de tourisme ont été réduites dans le sens où celle concernant le marché de Noël a été reprise par la commune de Varennes.

Le plan d'actions 2018-2020 présenté en séance du Conseil Communautaire du 11 février 2019, propose deux actions dans l'axe « d'attractivité du territoire » inscrites au BP2019 ou en RAR 2018, en section d'investissement :

2018 001 - Aménagement circuit touristique,

2018 002 - Redimensionnement du concept ARKEOCITE

Dans le même axe d'attractivité du territoire, un projet de « Réflexion mise en œuvre stratégie touristique » d'un montant prévisionnel de 72 000€ subventionnée par les fonds Européens à hauteur de 48 000€ est inscrit en section de fonctionnement.

Enfin, des dépenses réalisées en 2018 pour l'office de tourisme (Fourniture petit équipement, entretien autre bâtiment et frais de téléphonie) ont été imputées à tort sur le budget principal. Le montant de 1600 € sera à prévoir.

Compte tenu des éléments ci-dessus énoncés, le budget 2019 nécessite une subvention d'équilibre du Budget Principal de 215 987 € (229 000€ en 2018)

Dépenses de fonctionnement		BP 2017	CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Compte	Libellé					
011	Charges à caractère général	96 500	93 647,98	160 334,00	52 823,81	120 270,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	194 675	193 740,50	185 790,00	180 939,36	183 250,00
Total des dépenses de gestion courante		291 175	287 388,48	346 124,00	233 763,17	303 520,00
66	Charges financières	110	108,74	3,00	3,37	
67	Charges exceptionnelles	4 330		4 321,00	4 298,97	
022	Dépenses imprévues	213				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		295 828	287 497,22	350 448,00	238 065,51	303 520,00
023	Virement à la section d'investissement			13 196,00		
042	Opérations d'ordre entre sections	25 222	25 220,80	12 515,00	12 507,99	13 937,00
043	Opérations patrimoniales					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		25 222	25 220,80	25 711,00	12 507,99	13 937,00
Déficit reporté		9 105	9 104,58	19 017,00	19 016,77	
TOTAL DEPENSES EXERCICE			312 718,02	376 159,00	250 573,50	
Total DEPENSES		330 155	321 822,60	395 176,00	269 590,27	317 457,00

Recettes FONCTIONNEMENT		BP 2017	CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Compte	Libellé					
70	Produits de services, du domaine et des	37 000	31 339,62	31 650,00	28 804,36	29 170,00
73	Impôts et Taxes	12 700	16 836,25	17 000,00	12 336,90	14 000,00
74	Dotations et Participations	263 695	251 851,60	345 526,00	231 200,00	274 287,00
75	Autres produits de gestion courante		122,24			
013	Atténuation de charges	13 030	1 799,88	1 000,00		
Total des recettes de gestion courante		326 425	301 949,59	395 176,00	272 341,26	317 457,00
77	Produits exceptionnels		856,24			
Total des recettes réelles de fonctionnement		326 425	302 805,83	395 176,00	272 341,26	317 457,00
042	Op. ordre de transfert entre section	3 730				
043	Op. ordre à l'intérieur de la section					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		3 730				
002	Résultat de Fonctionnement reporté					
TOTAL RECETTES EXERCICE		330 155	302 805,83	395 176,00	272 341,26	317 457,00
Total RECETTES			302 805,83	395 176,00	272 341,26	

Section d'INVESTISSEMENT

Outre la dernière échéance d'emprunt en capital, les seules opérations d'investissement inscrites au BP 2019 sont celles qui figurent au plan d'action pluriannuel 2018-2020.

L'autofinancement en ressources propres est assuré principalement par le budget principal.

Dépenses INVESTISSEMENT		BP 2017	CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Compte	Libellé					
001	Solde d'exécution reporté					
20				30 000,00		
21	Immobilisations corporelles	4 350		4 350,00		
23	Immobilisations en cours			50 000,00		72 020,00
Total des dépenses d'équipement		4 350	-	84 350,00	-	72 020,00
10	Dotations et Réserves					
16	Remboursement d'emprunts	5 340,00	5 335,76	1 360,00	1 357,64	
020	Dépenses imprévues					
Total des dépenses financières		5 340,00	5 335,76	1 360,00	1 357,64	
45	Total des opérations pour compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissement		9 690,00	5 335,76	85 710,00	1 357,64	72 020,00
040	Opérations d'ordre entre sections	3 730,00				
041	Opérations patrimoniales					
Total des dépenses d'ordre d'investissement		3 730,00				
Total DEPENSES CUMULEES		13 420,00	5 335,76	85 710,00	1 357,64	72 020,00

Recettes INVESTISSEMENT		BP 2017	CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Compte	Libellé					
001	Excédent d'investissement reporté	15 874	15 874,30	35 899,00	35 898,99	47 133,00
13	Subventions d'équipement			10 000,00		
Total des recettes d'équipement		-	-	10 000,00	-	-
10	Dotations et réserves		139,65	14 100,00	84,04	10 950,00
10222	FCTVA					
Total des recettes financières			139,65	14 100,00	84,04	10 950,00
45	Total des opérations pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement			16 013,95		35 983,03	10 950,00
021	Virement de la section de Fonctionnement			13 196,00		
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	25 222	25 220,80	12 515,00	12 507,99	13 937,00
041	Opérations patrimoniales					
Total des recettes d'ordre d'investissement		25 222	25 220,80	25 711,00	12 507,99	13 937,00
Recettes de l'exercice		25 222	25 360,45	39 811,00	12 592,03	24 887,00
Total RECETTES CUMULEES		41 096	41 234,75	49 811,00	48 491,02	72 020,00

Atelier Relais « Le Charollet » - Sorbier

Section de FONCTIONNEMENT

L'année 2019 inscrit les 1ères opérations d'amortissement, non réalisées jusqu'alors.

Dépenses FONCTIONNEMENT		CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Compte	Libellé				
011	Charges à caractère général	3 712,00	14 062,00	3 708,00	16 056,00
Total des dépenses de gestion courante		3 712,00	14 062,00	3 708,00	16 056,00
66	Charges financières	11 365,49	6 570,00	6 569,82	3 620,00
022	Dépenses imprévues	-		-	400,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		15 077,49	20 632,00	10 277,82	20 076,00
023	Virement à la section d'investissement	-	38 007,00	-	39 135,00
042	Opérations d'ordre entre sections		44 454,00	44 454,00	44 454,00
043	Opérations patrimoniales	-		-	
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		-	82 461,00	44 454,00	83 589,00
Total DEPENSES		15 077,49	103 093,00	54 731,82	103 665,00
Recettes FONCTIONNEMENT		CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Compte	Libellé				
70	Produits de services, du domaine et des	3 712,00	4 150,00	3 708,00	4 200,00
75	Autres produits de gestion courante	74 768,48	72 688,00	72 690,58	72 688,00
013	Atténuation de charges	-		-	
Total des recettes de gestion courante		78 480,48	76 838,00	76 398,58	76 888,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		78 480,48	76 838,00	76 398,58	76 888,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	-	12 862,00	12 862,00	12 862,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	-		-	
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		-	12 862,00	12 862,00	12 862,00
002	Résultat de Fonctionnement reporté	12 786,48	13 393,00	13 393,47	13 915,00
Total RECETTES		91 266,96	103 093,00	102 654,05	103 665,00

Section d'INVESTISSEMENT

Les crédits relatifs aux travaux de réfection de la dalle de la salle de plonge non réalisés sur l'exercice 2018 sont prévus en 2019.

Dépenses INVESTISSEMENT		CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Compte	Libellé				
001	<i>Solde d'exécution reporté</i>	60 113,54	62 796,00	62 795,83	34 007,00
21	Immobilisations corporelles	-		-	
23	Immobilisations en cours		4 000,00		2 200,00
Total des dépenses d'équipement		-	4 000,00	-	2 200,00
16	Emprunts et dettes assimilées	62 796,29	65 599,00	65 598,77	68 527,00
020	Dépenses imprévues	-		-	
Total des dépenses financières		62 796,29	65 599,00	65 598,77	68 527,00
45	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des dépenses réelles d'investissement		62 796,29	69 599,00	65 598,77	70 727,00
040	Opérations d'ordre entre sections	-	12 862,00	12 862,00	12 862,00
041	Opérations patrimoniales				
Total des dépenses d'ordre d'investissement		-	82 461,00	78 460,77	83 589,00
Total DEPENSES CUMULEES		60 113,54	145 257,00	141 256,60	117 596,00

Recettes INVESTISSEMENT		CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Compte	Libellé				
001	<i>Excédent d'investissement reporté</i>				
10	Dotations, fonds divers et réserves	60 114,00	62 796,00	62 796,00	34 007,00
13	Subventions d'équipement	-		-	
22	Immobilisations reçues en affectation	-		-	
Total des recettes d'équipement		60 114,00	62 796,00	62 796,00	34 007,00
26	Particip., créances rattach. à des participat°				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisations				
Total des recettes financières		-		-	
45	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des recettes réelles d'investissement		60 114,00	62 796,00	62 796,00	34 007,00
021	Virement de la section de Fonctionnement	-	38 007,00	-	39 135,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	-	44 454,00	44 454,00	44 454,00
041	Opérations patrimoniales				
Total des recettes d'ordre d'investissement		-	82 461,00	44 454,00	83 589,00

Zone d'Activité « Les Bernards » - Le Donjon

Section de FONCTIONNEMENT

Dépenses FONCTIONNEMENT		BP 2017	CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Compte	Libellé					
011	Charges à caractère général	1 000	45,65	661,00	145,52	201,00
Total des dépenses de gestion courante		1 000	45,65	661,00	145,52	201,00
66	Charges financières	17 161	17 132,86	9 029,00	9 028,17	8 407,00
67	Charges exceptionnelles					-
68	Dotations aux provisions	-	-		-	
022	Dépenses imprévues	-	-		-	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement		18 161	17 178,51	9 690,00	9 173,69	8 608,00
023	Virement à la section d'investissement	11 876	-	12 449,00	-	13 050,00
042	Opérations d'ordre entre sections					
043	Opérations patrimoniales	-	-		-	
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		11 876	-	12 449,00	-	13 050,00
Total DEPENSES		30 037	17 178,51	22 139,00	9 173,69	21 658,00
Recettes FONCTIONNEMENT		BP 2017	CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Compte	Libellé					
70	Produits de services, du domaine et des					
73	Impôts et Taxes					
74	Dotations et Participations	28 877	28 877,00	21 156,00	20 641,00	21 658,00
75	Autres produits de gestion courante					
013	Atténuation de charges	-	-		-	
Total des recettes de gestion courante		28 877	28 877,00	21 156,00	20 641,00	21 658,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		28 877	28 877,00	21 156,00	20 641,00	21 658,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		-	-	-	-	-
002	Résultat de Fonctionnement reporté	1 160	1 160,38	983,00	982,87	-
Total RECETTES		30 037	30 037,38	22 139,00	21 623,87	21 658,00

Section d'INVESTISSEMENT

Dépenses INVESTISSEMENT		BP 2017	CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Compte	Libellé					
001	Solde d'exécution reporté	11 329	11 328,91	11 876,00	11 875,80	12 449,00
Total des dépenses d'équipement		-	-	-	-	-
10	Dotations et Réserves	-	-	-	-	-
13	Subventions d'investissement	-	-	-	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	11 876	11 875,89	12 449,00	12 449,49	13 051,00
020	Dépenses imprévues	-	-	-	-	-
Total des dépenses financières		11 876	11 875,89	12 449,00	12 449,49	13 051,00
45	Total des opérations pour compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissement		11 876	11 875,89		12 449,49	13 051,00
040	Opérations d'ordre entre sections					
041	Opérations patrimoniales	-	-			
Total des dépenses d'ordre d'investissement		-	-		-	-
Total DEPENSES CUMULEES		23 205	23 204,80	24 325,00	24 325,29	25 500,00

Recettes INVESTISSEMENT		BP 2017	CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Compte	Libellé					
001	Excédent d'investissement reporté					
10	Dotations, fonds divers et réserves	11 329	11 329,00	11 876,00	11 876,00	12 450,00
13	Subventions d'équipement					
16	Emprunts et dettes assimilés					
22	Immobilisations reçues en affectation	-	-	-	-	-
Total des recettes d'équipement		11 329	11 329,00	11 876,00	11 876,00	12 450,00
Total des recettes financières		-	-	-	-	-
45	Total des opérations pour compte de tiers	-				
Total des recettes réelles d'investissement		11 329	-		-	-
021	Virement de la section de Fonctionnement		-	12 449,00	-	13 050,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections					
041	Opérations patrimoniales					
Total des recettes d'ordre d'investissement		11 876	-	12 449,00	-	13 050,00
Total RECETTES CUMULEES		23 205	11 329,00	24 325,00	11 876,00	25 500,00

Restaurant-bar-épicerie – Montaiguët en Forez

Section de FONCTIONNEMENT

Courant 2019, suite à la cession de la location actuelle de l'épicerie, aucune interruption du commerce n'est à envisager.

Dépenses FONCTIONNEMENT		BP 2017	CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Compte	Libellé					
011	Charges à caractère général	5 000	4 581,98	1 700,00	1 279,65	35 697,00
Total des dépenses de gestion courante		5 000	4 581,98	1 700,00	1 279,65	35 697,00
66	Charges financières	-	-		-	-
022	Dépenses imprévues	-	-		-	2 500,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		5 000	4 581,98	1 700,00	1 279,65	38 197,00
023	Virement à la section d'investissement	11 444	-	3 586,00	-	
042	Opérations d'ordre entre sections			25 321,00	5 556,00	5 557,00
043	Opérations patrimoniales	-	-		-	
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		11 444	-	28 907,00	5 556,00	5 557,00
Total DEPENSES		16 444	4 581,98	30 607,00	6 835,65	43 754,00
Recettes FONCTIONNEMENT		BP 2017	CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Compte	Libellé					
70	Produits de services, du domaine et des					
73	Impôts et Taxes					
74	Dotations et Participations	9 244	9 244,00			
75	Autres produits de gestion courante	7 200	6 600,00	9 980,00	10 098,26	10 500,00
013	Atténuation de charges	-	-		-	-
Total des recettes de gestion courante		16 444	15 844,00	9 980,00	10 098,26	10 500,00
76	Dotations et réserves	-	-		-	
77	Produits exceptionnels	-	-		-	
78	Reprises sur amortissements et provisions	-	-		-	
Total des recettes réelles de fonctionnement		16 444	15 844,00	9 980,00	10 098,26	10 500,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section			9 365,00	9 365,00	9 365,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	-	-		-	
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		-	-	9 365,00	9 365,00	19 865,00
002	Résultat de Fonctionnement reporté			11 262,00	11 262,02	23 889,00
Total RECETTES		16 444	15 844,00	30 607,00	30 725,28	43 754,00

Section d'INVESTISSEMENT

Le budget annexe doit rembourser le reliquat d'une avance de 50 000 euros au budget principal, sachant qu'un montant de 50 000 € avait déjà été remboursé fin 2017 sur un total de 100 000 €.

Le reliquat des subventions (64 741,20 €) a été versé ce début d'année 2019.

Dépenses INVESTISSEMENT		CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Compte	Libellé				
001	<i>Solde d'exécution reporté</i>	23 487,82			
20	immobilisation incorporelles	2 500,00			
21	Immobilisation corporelles	36 477,88	12 133,00	2 042,50	
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours	209 005,12	-	3 712,50	21 000,00
Total des dépenses d'équipement		247 983,00	12 133,00	5 755,00	21 000,00
10	Dotations et Réserves	-		-	-
13	Subventions d'investissement	-		-	
16	Emprunts et dettes assimilées	50 000,00	109 719,00	8 218,65	59 719,00
020	Dépenses imprévues	-		-	-
Total des dépenses financières		50 000,00	109 719,00	8 218,65	59 719,00
45	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des dépenses réelles d'investissement		297 983,00	121 852,00	13 973,65	80 719,00
040	Opérations d'ordre entre sections			9 365,00	9 365,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		-	9 365,00	9 365,00	9 365,00
Total DEPENSES CUMULEES		321 470,82	131 217,00	23 338,65	90 084,00

Recettes INVESTISSEMENT		CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Compte	Libellé				
001	<i>Excédent d'investissement reporté</i>		37 570,00	37 570,52	19 787,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	52 084,00			
13	Subventions d'équipement	155 457,34	64 740,00		64 740,00
16	Emprunts et dettes assimilés	151 500,00			
22	Immobilisations reçues en affectation	-		-	-
Total des recettes d'équipement		359 041,34	64 740,00	-	64 740,00
28	Amortissements des immobilisations				
024	Produits des cessions d'immobilisations				
Total des recettes financières		-		-	-
45	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des recettes réelles d'investissement		359 041,34	64 740,00	-	64 740,00
021	Virement de la section de Fonctionnement	-	3 586,00	-	-
040	Opération d'ordre de transfert entre sections		25 321,00	5 556,00	5 557,00
041	Opérations patrimoniales				
Total des recettes d'ordre d'investissement		-	28 907,00	5 556,00	5 557,00
Total RECETTES CUMULEES		359 041,34	93 647,00	5 556,00	90 084,00

Maison du Canal – Avrilly

Section de FONCTIONNEMENT

Les travaux d'aménagement n'étant pas terminés, aucune recette de fonctionnement n'est envisagée en 2019.

Seule une subvention d'équilibre du budget principal de 73 650 € constituera la section de fonctionnement en recette.

Quelques dépenses de fonctionnement sont envisagées (eau, électricité...), ainsi qu'un virement à la section d'investissement.

Dépenses FONCTIONNEMENT		BP 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Compte	Libellé				
011	Charges à caractère général	2 900	3 300	258,77	514
Total des dépenses de gestion courante		2 900	3 300	258,77	514,00
66	Charges financières				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 900	96 060	259	514
023	Virement à la section d'investissement		92 760	-	73 136
042	Opérations d'ordre entre sections				
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		-	92 760	-	73 136
Total DEPENSES		2 900	96 060	258,77	73 650
Recettes FONCTIONNEMENT		BP 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Compte	Libellé				
74	Dotations et Participations	2 900	96 060	15 450,00	73 650
Total des recettes de gestion courante		2 900	96 060	15 450,00	73 650,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 900	96 060	15 450,00	73 650,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		-		-	
002	Résultat de Fonctionnement reporté				
Total RECETTES		2 900	96 060	15 450,00	73 650

Section d'INVESTISSEMENT

Les travaux d'aménagement de l'espace animation et de l'hébergement devraient être terminés d'ici le début de l'été. En 2019, sont à prévoir, en plus de la fin des travaux d'aménagement, l'équipement mobilier de l'hébergement mais aussi de l'espace animation.

Dépenses INVESTISSEMENT		CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Compte	Libellé				
001	Solde d'exécution reporté				15 151,00
21	Immobilisations corporelles	-	1 423,00	-	-
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours	550,00	342 803,00	90 517,52	303 708,00
Total des dépenses d'équipement		550,00	344 226,00	90 517,52	303 708,00
16	Emprunts et dettes assimilées	-	5 568,00	5 567,65	5 568,00
020	Dépenses imprévues	-		-	-
Total des dépenses financières		-	5 568,00	5 567,65	5 568,00
45	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des dépenses réelles d'investissement		550,00	349 794,00	96 085,17	309 276,00
040	Opérations d'ordre entre sections				
041	Opérations patrimoniales				
Total des dépenses d'ordre d'investissement		-		-	-
Total DEPENSES CUMULEES		550,00	349 794,00	96 085,17	324 427,00

Recettes INVESTISSEMENT		CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Compte	Libellé				
001	Excédent d'investissement reporté	68 862,75	78 211,00	78 211,75	
10	Dotations, fonds divers et réserves	9 899	2 723	2 723	15 191
13	Subventions d'équipement	-	176 100	-	236 100
16	emprunts et dettes assimilés	-		-	-
22	Immobilisations reçues en affectation	-		-	-
Total des recettes d'équipement		9 899,00	178 823,00	2 723,17	251 291,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				
Total des recettes financières		-		-	-
45	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des recettes réelles d'investissement		78 761,75	257 034,00	80 934,92	251 291,00
021	Virement de la section de Fonctionnement	-	92 760,00	-	73 136,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		-		-	73 136,00
Total RECETTES CUMULEES		78 761,75	349 794,00	80 934,92	324 427,00

Bâtiment Artisanal « Les Bernards » – Le Donjon

Section de FONCTIONNEMENT

Les locaux n'étant pas encore loués, une subvention d'équilibre de 30 923 € du budget principal est nécessaire.

Dépenses FONCTIONNEMENT		BP 2017	CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Compte	Libellé					
011	Charges à caractère général	2 500	145	2 024	1 546	2 934
Total des dépenses de gestion courante		2 500	145	2 024	1 546	2 934
66	Charges financières	-	-	3 136	3 135	1 699
022	Dépenses imprévues	-	-		-	
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 500	145	5 160	4 681	4 633
023	Virement à la section d'investissement		-		-	26 790
042	Opérations d'ordre entre sections					
043	Opérations patrimoniales	-	-		-	
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		-	-		-	26 790
Total DEPENSES		2 500	145	5 160	4 681	31 423
Recettes FONCTIONNEMENT		Budget 2017	CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
74	Dotations et Participations	2 500	2 500	11 844	5 000	31 423
Total des recettes de gestion courante		2 500	2 500	11 844	5 000	31 423
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 500	2 500	11 844	5 000	31 423
042	Opérations d'ordre de transfert entre section					
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	-	-		-	
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		-	-		-	-
002	Résultat de Fonctionnement reporté					
Total RECETTES		2 500	2 500	11 844	5 000	31 423

Section d'INVESTISSEMENT

Un reliquat de subvention reste à percevoir pour la somme de 88 705 €.

Dépenses INVESTISSEMENT		BP 2017	CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Compte	Libellé					
001	Solde d'exécution reporté			92 395,00	92 395,03	108 555,00
20	immobilisation incorporelles					
21	Immobilisation corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	473 473	288 738,77	162 000,00	161 609,75	490,00
Total des dépenses d'équipement		473 473	288 738,77	254 395,00	254 004,78	109 045,00
10	Dotations et Réserves	-	-			
16	Emprunts et dettes assimilées			6 684,00	6 683,15	6 768,00
020	Dépenses imprévues	-	-		-	
Total des dépenses financières		-	-	6 684,00	6 683,15	6 768,00
45	Total des opérations pour compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissement		473 473	288 738,77	261 079,00	260 687,93	115 813,00
040	Opérations d'ordre entre sections					
041	Opérations patrimoniales	-				
Total des dépenses d'ordre d'investissement		-	-		-	
Total DEPENSES CUMULEES		473 473	288 738,77	261 079,00	260 687,93	115 813,00

Recettes INVESTISSEMENT		BP 2017	CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Compte	Libellé					
001	Excédent d'investissement reporté					
10	Dotations, fonds divers et réserves			2 355,00	2 355,00	318,00
13	Subventions d'équipement	307 755	49 715,00	256 915,00	149 778,00	88 705,00
16	Emprunts et dettes assimilés	165 718	146 628,74			
22	Immobilisations reçues en affectation					
Total des recettes d'équipement		473 473	196 343,74	259 270,00	152 133,00	89 023,00
Total des recettes financières		-	-		-	
Total des recettes réelles d'investissement		473 473	-		-	
021	Virement de la section de Fonctionnement			6 684,00		26 790,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		-	-		-	
Total RECETTES CUMULEES		473 473	196 343,74	265 954,00	152 133,00	115 813,00

BIC Ateliers Relais – Liernolles, Dompierre/B., St Pourçain/B.

Section de FONCTIONNEMENT

Le budget BIC regroupe les opérations concernant : la construction d'un atelier mécanique (Agri-Auto) sur la zone de Liernolles, l'aménagement de l'abattoir et l'extension de la plateforme Locaboat à Dompierre, et du local à St Pourçain sur Besbre.

Quelques petits travaux d'entretien sont à prévoir à l'abattoir de Dompierre.

Afin d'équilibrer ce budget une subvention du budget principale est nécessaire pour 15 389 €.

Dépenses FONCTIONNEMENT		CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Compte	Libellé				
011	Charges à caractère général	3 213,11	4 277,00	3 807,28	5 794,00
Total des dépenses de gestion courante		3 213,11	4 277,00	3 807,28	5 794,00
66	Charges financières	2 384,23	2 290,00	2 289,54	1 290,00
67	Charges exceptionnelles				
68	Dotations aux provisions	3 284,07			
022	Dépenses imprévues				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		8 881,41	6 567,00	6 096,82	7 084,00
023	Virement à la section d'investissement				
042	Opérations d'ordre entre sections	35 132,00	35 695,00	35 651,00	35 651,00
043	Opérations patrimoniales				
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		35 132,00	35 695,00	35 651,00	35 651,00
TOTAL dépenses exercice					42 735,00
Déficit reporté					1 236,00
Total DEPENSES		44 013,41	42 262,00	41 747,82	43 971,00

Recettes FONCTIONNEMENT		CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Compte	Libellé				
70	Produits de services, du domaine et des	2 042,74	3 100,00	2 349,14	3 000,00
73	Impôts et Taxes				
74	Dotations et Participations	14 884,00	7 242,00	7 242,00	15 389,00
75	Autres produits de gestion courante	18 299,00	26 340,00	25 341,16	20 200,00
013	Atténuation de charges				
Total des recettes de gestion courante		35 225,74	36 682,00	34 932,30	38 589,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		35 225,74	36 682,00	34 932,30	38 589,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	5 383,00	5 383,00	5 382,00	5 382,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		5 383,00	5 383,00	5 382,00	5 382,00
002	Résultat de Fonctionnement reporté	3 602,26	197,00	197,59	
Total Recettes de l'exercice		40 608,74	42 065,00	40 314,30	43 971,00
Total RECETTES		44 211,00	42 262,00	40 511,89	43 971,00

Section d'INVESTISSEMENT

Concernant les recettes, la SCI de Vauvre termine en 2019 le paiement relatif à l'acquisition du bâtiment à Vaumas : acquisition dont l'étalement du paiement avait été accepté sur 8 ans soit du 05 décembre 2011 au 04 novembre 2019.

En dépenses, un excédent de 144 614 euros est constaté. Afin d'équilibrer le budget cette somme a été inscrite en dépenses pour 70 000 € sur l'opération relative au local de St Pouçain sur Besbre et 74 614 € sur l'opération de l'abattoir de Dompierre/Besbre.

Dépenses INVESTISSEMENT		CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Compte	Libellé				
001	Solde d'exécution reporté				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours	1 146,76	117 274,00		144 614,00
Total des dépenses d'équipement		1 146,76	117 274,00	-	144 614,00
10	Dotations et Réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	12 137,32	12 975,00	11 974,31	13 467,00
020	Dépenses imprévues				
Total des dépenses financières		12 137,32	12 975,00	11 974,31	13 467,00
45	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des dépenses réelles d'investissement		13 284,08	130 249,00	11 974,31	158 081,00
040	Opérations d'ordre entre sections	5 383,00	5 383,00	5 382,00	5 382,00
041	Opérations patrimoniales				
Total des dépenses d'ordre d'investissement		5 383,00	5 383,00	5 382,00	5 382,00
Total DEPENSES CUMULEES		18 667,08	135 632,00	17 356,31	163 463,00

Recettes INVESTISSEMENT		CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Compte	Libellé				
001	Excédent d'investissement reporté	59 481,04	87 441,00	87 441,96	118 232,00
13	Subventions d'équipement				
16	emprunts et dettes assimilés		1 000,00	1 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation				
Total des recettes d'équipement		-	1 000,00	1 000,00	-
26	Particip., créances rattach. à des participat°				
27	Autres immobilisations financières	11 496,00	11 496,00	11 496,00	9 580,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				
Total des recettes financières		11 496,00	11 496,00	11 496,00	9 580,00
45	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des recettes réelles d'investissement		11 496,00	12 496,00	12 496,00	9 580,00
021	Virement de la section de Fonctionnement				
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	35 132,00	35 695,00	35 651,00	35 651,00
041	Opérations patrimoniales				
Total des recettes d'ordre d'investissement		35 132,00	35 695,00	35 651,00	35 651,00
Total recettes de l'exercice		46 628,00	48 191,00	48 147,00	45 231,00
Total RECETTES CUMULEES		106 109,04	135 632,00	135 588,96	163 463,00

ZAC – Saligny/Roudon

2 entreprises installées sur la ZA de Saligny ainsi qu'une oseraie. Une seule dépense : la taxe sur le foncier.

Section de FONCTIONNEMENT

Fin 2018, une parcelle a été vendue sur cette zone (Scierie CHASSOT) pour la somme de 4 916 €, somme qui sera encaissée en 2019.

Dépenses FONCTIONNEMENT		CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Compte	Libellé				
011	Charges à caractère général	69,00	5 740,00	383,50	8 795,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement					
023	Virement à la section d'investissement				
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement					
Total DEPENSES		69,00	5 740,00	383,50	8 795,00
Recettes FONCTIONNEMENT		CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Compte	Libellé				
70	Produits de services, du domaine et des				
Total des recettes de gestion courante		-		-	-
70	Produits des services		1 500,00		4 916,00
77	Produits exceptionnels				23,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		-		-	4 939,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
Résultat de l'exercice		-		-	4 939,00
002	Résultat de Fonctionnement reporté	4 309,19	4 240,00	4 240,19	3 856,00
Total RECETTES		4 309,19	5 740,00	4 240,19	8 795,00

Section d'INVESTISSEMENT

Aucune charge d'investissement ne justifie l'inscription de crédits.

ZAC – Chavroches

Section de FONCTIONNEMENT

Hormis les opérations d'affectation du résultat et de stock, ce budget ne compte qu'une seule opération : le paiement de la Taxe Foncière en section de fonctionnement.

Ainsi pour équilibrer ce budget une subvention d'équilibre du budget principal est nécessaire pour un montant de 125 €.

Dépenses FONCTIONNEMENT		CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Compte	Libellé				
011	Charges à caractère général	123,00	200,00	125,00	200,00
Total des dépenses de gestion courante		123,00	200,00	125,00	200,00
66	Charges financières	-		-	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement		123,00	200,00	125,00	200,00
023	Virement à la section d'investissement	-	707,00	-	832,00
042	Opérations d'ordre entre sections				-
043	Opérations patrimoniales	-		-	-
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		-	707,00	-	832,00
Total DEPENSES		123,00	907,00	125,00	1 032,00
Recettes FONCTIONNEMENT		CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Compte	Libellé				
74	Dotations et Participations	188,00	123,00	123,00	125,00
Total des recettes de gestion courante		188,00	123,00	123,00	125,00
77	Produits exceptionnels				
Total des recettes réelles de fonctionnement		188,00	123,00	123,00	125,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	123,00	200,00	125,00	200,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		123,00	200,00	125,00	200,00
002	Résultat de Fonctionnement reporté	396,08	584,00	584,08	707,00
Total recettes de l'exercice		311,00	323,00	248,00	325,00
Total RECETTES		707,08	707,00	832,08	1 032,00

Section d'INVESTISSEMENT

Dépenses INVESTISSEMENT		CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Compte	Libellé				
001	Solde d'exécution reporté	384,00	507,00	507,00	632,00
Total des dépenses d'équipement		-		-	-
Total des dépenses financières		-		-	-
Total des dépenses réelles d'investissement		384,00	507,00	507,00	632,00
040	Opérations d'ordre entre sections	123,00	200,00	125,00	200,00
041	Opérations patrimoniales				
Total des dépenses d'ordre d'investissement		123,00	200,00	125,00	200,00
Total dépenses de l'exercice		123,00	200,00	125,00	200,00
Total DEPENSES CUMULEES		507,00	707,00	632,00	832,00
Recettes INVESTISSEMENT		CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Compte	Libellé				
001	Excédent d'investissement reporté	-		-	-
Total des recettes d'équipement		-		-	-
Total des recettes financières		-		-	-
Total des recettes réelles d'investissement		-		-	-
021	Virement de la section de Fonctionnement		707,00		832,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections				
Total des recettes d'ordre d'investissement		-	707,00	-	832,00
Total RECETTES CUMULEES		-	707,00	-	832,00

ZAC – Liernolles

Cette zone est occupée d'une superficie totale de 9 605 m², est occupée pour partie (5 660 m²) depuis 2005 par l'atelier relais de mécanique agricole Agri-Auto. Il reste une parcelle disponible de 2 720 m².

Section de FONCTIONNEMENT

Dépenses FONCTIONNEMENT		CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Compte	Libellé				
011	Charges à caractère général		386,00	185,81	202,00
Total des dépenses de gestion courante		-	386,00	185,81	202,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		-	386,00	185,81	202,00
023	Virement à la section d'investissement	-	2,00	-	2,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		-		-	2,00
Total DEPENSES		-	388,00	185,81	204,00
Recettes FONCTIONNEMENT		CA 2016	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Compte	Libellé				
Total des recettes de gestion courante		-		-	-
Total des recettes réelles de fonctionnement		-		-	-
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		-		-	-
002	Résultat de Fonctionnement reporté	390,39	388,00	390,39	204,00
Total RECETTES		390,39	388,00	390,39	204,00

Section d'INVESTISSEMENT

Aucune opération d'investissement. Le résultat déficitaire de 2 € est reporté sur l'exercice 2018.

Dépenses INVESTISSEMENT		CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Compte	Libellé				
001	Solde d'exécution reporté	2,00	2,00	2,00	2,00
Total des dépenses d'équipement		-		-	-
Total des dépenses financières		-		-	
Total des dépenses réelles d'investissement		-		-	
Total des dépenses d'ordre d'investissement		-		-	-
Total DEPENSES CUMULEES		2,00	2,00	2,00	2,00
Recettes INVESTISSEMENT		CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Compte	Libellé				
001	Excédent d'investissement reporté	-		-	-
Total des recettes d'équipement		-		-	
Total des recettes financières		-		-	
Total des recettes réelles d'investissement		-		-	
021	Virement de la section de Fonctionnement	-	2,00	-	2,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		-	2,00		2,00
Total RECETTES CUMULEES		-		-	

Section de FONCTIONNEMENT

La Société LUXEL - 34 470 PEROLS, société de développement d'énergies photovoltaïques et éoliennes a déposé un projet d'installation d'une centrale photovoltaïque sur la zone. Suite à l'avis favorable donné par le conseil communautaire en date du 12 décembre 2016, un projet de bail emphytéotique est en cours d'élaboration.

Dépenses de FONCTIONNEMENT		CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Compte	Libellé				
011	Charges à caractère général	646,12	3 700,00	338,84	3 450,00
Total des dépenses de gestion courante		646,12	3 700,00	338,84	3 450,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		646,12	3 700,00	338,84	3 450,00
023	Virement à la section d'investissement		65 778,00		66 457,00
042	Opérations d'ordre entre sections	13 400,00			
043	Opérations patrimoniales				
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		13 400,00	65 778,00	-	66 457,00
Total DEPENSES		14 046,12	69 478,00	338,84	69 907,00
Recettes FONCTIONNEMENT		CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Compte	Libellé				
70	Produits de services, du domaine et des				
73	Impôts et Taxes				
74	Dotations et Participations	13 400,00			
Total des recettes de gestion courante		13 400,00		-	-
76	Dotations et réserves				-
77	Produits exceptionnels				-
78	Reprises sur amortissements et provisions				-
Total des recettes réelles de fonctionnement		13 400,00		-	
042	Opérations d'ordre de transfert entre section		3 700,00	927,96	3 450,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		-	3 700,00	927,96	3 450,00
002	Résultat de Fonctionnement reporté	67 458,42	66 812,00	66 812,30	67 401,00
Total RECETTES		13 400,00	3 700,00	927,96	3 450,00
Total RECETTES CUMULEES		80 858,42	70 512,00	67 740,26	70 851,00

Section d'INVESTISSEMENT

Dépenses INVESTISSEMENT		CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Compte	Libellé				
001	Solde d'exécution reporté	75 478,46	62 078,00	62 078,46	63 007,00
13	Subventions d'investissement	-		-	
21	Immobilisations corporelles	-		-	-
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours	-		-	-
Total des dépenses d'équipement		-		-	-
10	Dotations et Réserves	-		-	-
16	Remboursement d'emprunts	-		-	-
020	Dépenses imprévues	-		-	-
Total des dépenses financières		-		-	-
45	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des dépenses réelles d'investissement		75 478,46	62 078,00	62 078,46	63 007,00
040	Opérations d'ordre entre sections		3 700,00	927,96	3 450,00
041	Opérations patrimoniales				
Total des dépenses d'ordre d'investissement		-	3 700,00	927,96	3 450,00
Total des dépenses de l'exercice		-	3 700,00	927,96	3 450,00
Total DEPENSES CUMULEES		75 478,46	65 778,00	63 006,42	66 457,00

Recettes INVESTISSEMENT		CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Compte	Libellé				
001	Excédent d'investissement reporté	-		-	-
13	Subventions d'équipement	-		-	-
16	Emprunts et assimilés	-		-	-
Total des recettes d'équipement		-		-	-
10	Dotations et réserves	-		-	-
1068	Excédents capitalisés	-		-	-
024	Produits des cessions d'immobilisations				
Total des recettes financières		-		-	-
45	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des recettes réelles d'investissement		-		-	-
021	Virement de la section de Fonctionnement	-	65 778,00	-	66 457,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	13 400,00			
041	Opérations patrimoniales				
Total des recettes d'ordre d'investissement		13 400,00	65 778,00	-	66 457,00
Total RECETTES CUMULEES		13 400,00	65 778,00	-	66 457,00

Hébergements touristiques – Thionne, Pierrefitte, Jaligny, St Léon

Le budget annexe Hébergements touristiques est établi pour le fonctionnement et la location :

- Gîte d'étape de Pierrefitte sur Loire,
- Gîte des Loges à Thionne,
- Gîte du Moutier à Thionne,
- Parc Résidentiel de Loisirs de Pierrefitte sur Loire,
- Parc Résidentiel de Loisirs de Jaligny sur Besbre
- Maison du Pèlerin de Saint Léon,
- Aire de camping cars : Beaulon, Diou, Dompierre/Besbre, Jaligny/Besbre
- A Varennes/Allier existe une aire de camping cars communale.

Par convention en date du 7 novembre 2016 (Délibération communautaire n°8 du 3 octobre 2016) la vente de jetons (2€) pour la borne relais (eau / EDF) est gérée à titre gracieux, par l'intermédiaire de la régie de l'Office de Tourisme communautaire ; cette dernière reversant à la Commune les recettes encaissées. En 2017 elles se montaient à 76€. Aucune recette n'est inscrite en 2018. Les prévisions 2019 restent inscrites sur le budget de l'Office de Tourisme Communautaire

D'importants travaux d'entretien et de réparation ont été effectués en 2018 pour l'ensemble des biens immobiliers (5 432 € HT) y compris le rinçage de la cuve de l'aire de camping car de Beaulon (1500€) soit près de 10% des dépenses réelles du budget.

De fait, pour 2019 les prévisions relatives aux frais d'entretien sont réduites.

En revanche, les frais incontournables (Eau, Électricité, Assurances, frais bancaire et commission Gîtes de France, pressing, TF et TH) restent maintenus à 32% de ce même budget pour les structures existantes au budget. Les dépenses de personnel en représentent quant à elles 54%.

Toutefois l'exploitation directe des chalets de la Besbre implique des dépenses supplémentaires à caractère général (+27 600€) et de personnel (+ 8 500 €).

L'estimation des recettes de location des Chalets de la Besbre est établie avec prudence à 13 000 €.

Des travaux sont engagés pour la remise en état des Chalets (clôture, revêtement de sol...). Ces travaux sont réalisés par les agents techniques communautaires, il sera prévu au budget un montant prévisionnel en opération d'ordre (350h de travaux).

Enfin, des dépenses réalisées en 2018 pour les hébergements touristiques (Fourniture petits équipements, Entretien autre bâtiment et frais de téléphonie) ont été imputés sur le budget principal. Une enveloppe de 780 € sera à prévoir.

La TH est due sur le Gîte du Moutier et la Maison du Pèlerin.

La section d'investissement est en suréquilibre de 150 000 € (montant important des amortissements).

Compte tenu des éléments ci-dessus énoncés, le budget 2019 nécessite une subvention d'équilibre du Budget Principal de 37 877 € (67 664 € en 2018).

Section de FONCTIONNEMENT

Un budget SPIC en capacité d'autofinancement mais dont la charge d'amortissements requiert une subvention d'équilibre du budget principal de 37 877 €.

Dépenses de Fonctionnement		BP 2017	CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Compte	Libellé					
011	Charges à caractère général	21 000	20 933,64	25 066,00	24 957,59	47 263,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	25 000	24 447,85	30 224,00	30 198,56	38 800,00
014	Atténuation de charges					
656	Frais de fonctionnement des groupes élus					
Total des dépenses de gestion courante		46 000	45 381,49	55 290,00	55 156,15	86 063,00
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles de fonctionnement		46 000	45 381,49	55 290,00	55 156,15	86 063,00
023	Virement à la section d'investissement	3 047		1 073,00		
042	Opérations d'ordre entre sections	101 791	101 769,16	101 381,00	101 358,02	83 509,00
043	Opérations patrimoniales					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		104 838	101 769,16	102 454,00	101 358,02	83 509,00
002	Déficit d'exploitation			1 183,00	1 182,04	
Total DEPENSES		150 838	147 150,65	158 927,00	157 696,21	169 572,00

Recettes FONCTIONNEMENT		BP 2017	CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Compte	Libellé					
70	Produits de services, du domaine et des	-	-		-	-
73	Impôts et Taxes					
74	Dotations et Participations	52 920	50 920,00	67 664,00	67 664,02	37 877,00
75	Autres produits de gestion courante	45 000	44 103,86	42 000,00	50 314,05	59 700,00
013	Atténuation de charges					
Total des recettes de gestion courante		97 920,00	95 023,86	109 664,00	117 978,07	97 577,00
77	Produits exceptionnels					
Total des recettes réelles de fonctionnement		97 920,00	95 023,86	109 664,00	117 978,07	97 577,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	51 237	49 263,00		49 263,00	63 551,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		51 237,00	49 263,00	-	49 263,00	63 551,00
002	Résultat de Fonctionnement reporté	1 681	1 681,75			8 444,00
Total recettes de l'exercice		149 157,00	144 286,86	109 664,00	167 241,07	161 128,00
Total recettes cumulées		150 838,00	145 968,61	109 664,00	167 241,07	169 572,00

Section d'INVESTISSEMENT

Dépenses INVESTISSEMENT		BP 2017	CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Compte	Libellé					
001	Solde d'exécution reporté					
21	Immobilisations corporelles		490,83	31 000,00	2 657,10	
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	237 399		318 004,00		416 309,00
Total des dépenses d'équipement		237 399	490,83	349 004,00	2 657,10	416 309,00
16	Emprunts et dettes assimilées					
Total des dépenses financières						
45	Total des opérations pour compte de tiers					-
Total des dépenses réelles d'investissement						
040	Opérations d'ordre entre sections	51 237	49 263	49 263	49 263	63 551
041	Opérations patrimoniales					
Total des dépenses d'ordre d'investissement		51 237	49 263	49 263	49 263	63 551
Total DEPENSES CUMULEES		288 636	49 753,83	398 267,00	51 920,10	479 860,00
Recettes INVESTISSEMENT		BP 2017	CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Compte	Libellé					
001	Excédent d'investissement reporté	183 798	183 798,60	235 813,00	235 813,93	285 251,00
13	Subventions d'équipement			60 000,00		110 000,00
Total des recettes d'équipement			-		-	110 000,00
10	Dotations et réserves					1 100,00
1068	Excédents capitalisés					
Total des recettes financières						1 100,00
Total des recettes réelles d'investissement			183 798,60	295 813,00	235 813,93	111 100,00
021	Virement de la section de Fonctionnement	3 047		1 073,00		
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	101 791	101 769	101 381	101 358	83 509
041	Opérations patrimoniales					
Total des recettes d'ordre d'investissement		104 838	101 769	102 454	101 358	83 509
Total recettes de l'exercice		104 838	101 769,16	102 454,00	101 358,02	194 609,00
Total recettes cumulées		288 636	285 567,76	398 267,00	337 171,95	479 860,00

La SARL ATELIER DES VERNISSES, entreprise adaptée, installée depuis 10 ans continue de voir évoluer son activité.

Pour permettre des conditions de travail optimum, un agrandissement du bâtiment est prévu en 2019, la consultation des entreprises est lancée depuis le début d'année.

Section de FONCTIONNEMENT

Quelques petites dépenses de fonctionnement sont à prévoir, et notamment le busage d'un fossé.

Dépenses FONCTIONNEMENT		CA 2017	BP 2018	CA2018	BP 2019
Compte	Libellé				
011	Charges à caractère général	8 059,40	5 085,00	4 009,02	8 203,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	-		-	
Total des dépenses de gestion courante		8 059,40	5 085,00	4 009,02	8 203,00
66	Charges financières	13 483,84	12 624,00	12 623,01	11 724,00
67	Charges exceptionnelles	-			
Total des dépenses réelles de fonctionnement		21 543,24	17 709,00	16 632,03	19 927,00
023	Virement à la section d'investissement				
042	Opérations d'ordre entre sections	34 051,00		34 051,00	34 051,00
043	Opérations patrimoniales				
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		34 051,00	35 689,00	34 051,00	34 051,00
Total Charges rattachées					
Total DEPENSES		55 594,24	53 398,00	50 683,03	53 978,00
Recettes FONCTIONNEMENT		CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Compte	Libellé				
70	Produits de services, du domaine et des	7 202,00	2 500,00	1 945,00	2 200,00
73	Impôts et Taxes				
74	Dotations et Participations	14 619,00	5 750,00	1 000,00	3 900,00
75	Autres produits de gestion courante	30 043,96	30 000,00	30 396,76	30 500,00
013	Atténuation de charges				
Total des recettes de gestion courante		51 864,96	38 250,00	33 341,76	36 600,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	5 203,60	5 203,00	7 433,72	7 433,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		57 068,56	43 453,00	40 775,48	44 033,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	9 945,00	9 945,00	9 945,00	9 945,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				-
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		9 945,00	9 945,00	9 945,00	9 945,00
002	Résultat de Fonctionnement reporté	30,33		11 449,65	-
Total recettes de l'exercice		67 013,56		50 720,48	-
Total RECETTES		67 043,89	53 398,00	62 170,13	53 978,00

Section d'INVESTISSEMENT

Le projet d'agrandissement est estimé à 178 000 € HT (travaux, maîtrise d'œuvre, Bureaux d'étude). Ces travaux seront subventionnés par l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 62 300 € (dont un acompte de 18 690 € a été versé en 2018).

Une demande de subvention dans le cadre du Contrat Ambition Région va être déposée prochainement (30 000 €).

Afin de financer le projet, une partie d'emprunt souscrit à 1ME est prévue pour 123 710 €.

Dépenses INVESTISSEMENT		CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Compte	Libellé				
001	Solde d'exécution reporté				
23	Immobilisations en cours	1 768,58	198 700,00	18 905,52	191 481,00
Total des dépenses d'équipement		1 768,58	198 700,00	18 905,52	191 481,00
10	Dotations et Réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	19 058,96	19 920,00	19 919,36	20 819,00
18	Compte de liaison : affectation				
Total des dépenses financières		19 058,96	19 920,00	19 919,36	20 819,00
45	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des dépenses réelles d'investissement		20 827,54	218 620,00	38 824,88	212 300,00
040	Opérations d'ordre entre sections	9 945,00	9 945,00	9 945,00	9 945,00
041	Opérations patrimoniales				
Total des dépenses d'ordre d'investissement		9 945,00	9 945,00	9 945,00	9 945,00
Total DEPENSES CUMULEES		30 772,54	228 565,00	48 769,88	222 245,00

Recettes INVESTISSEMENT		CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Compte	Libellé				
001	Excédent d'investissement reporté	14 438,69	17 717,00	17 717,15	33 137,00
13	Subventions d'équipement	-	50 000,00	18 690,00	31 310,00
16	Emprunts et assimilés	-		-	123 710,00
Total des recettes d'équipement		-	67 717,00	36 407,15	188 157,00
10	Dotations et réserves	-	11 449,00	11 449,65	37,00
Total des recettes financières		-	11 449,00	11 449,65	37,00
45	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des recettes réelles d'investissement		14 438,69	79 166,00	47 856,80	188 194,00
021	Virement de la section de Fonctionnement				
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	34 051,00	35 689,00	34 051,00	34 051,00
041	Opérations patrimoniales				
Total des recettes d'ordre d'investissement		34 051,00	35 689,00	34 051,00	34 051,00
Recettes de l'exercice		34 051,00	35 689,00	34 051,00	34 051,00
Total RECETTES CUMULEES		48 489,69	114 855,00	81 907,80	222 245,00

Le bâtiment en copropriété est constitué au rdc de deux locaux loués (Locaposte et Épicerie des Petits Bonheur). L'étage étant la propriété d'Allier Habitat.

L'essentiel des dépenses et recettes de fonctionnement est donc lié à la nature même du bâtiment :

Dépenses : Assurance (GROUPAMA), Contrôle périodique (DEKRA), frais de gestion de copropriété (Agence Méténier Immobilier), taxe foncière, intérêts d'emprunt et amortissement du bâtiment

Recettes : Loyer et avances sur charges. Ces dernières couvrent les dépenses globales de fonctionnement.

Section de FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2017	CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
011 - Charges à caractère général	5 300,00	3 981,33	5 855,00	5 803,00	5 460,00
65 - Autres charges de gestion courante					
66 - Charges financières	3 800,00	3 753,33	3 360,00	3 348,77	3 061,00
67 - Charges exceptionnelles	600,00				
022 - Dépenses imprévues	705,00				
Total dépenses réelles	10 405,00	7 734,66	9 215,00	9 151,77	8 521,00
023 - Virement à la sect. d'investissement	4 000,00				2 739,00
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	6 560,00	6 558,50	6 560,00	6 558,50	6 560,00
Total dépenses d'ordre	10 560,00	6 558,50	6 560,00	6 558,50	9 299,00
Total dépenses de fonctionnement	20 965,00	14 293,16	15 775,00	15 710,27	17 820,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2017	CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses					
75 - Autres produits de gestion courante	17 400,00	17 473,60	15 600,00	15 523,36	15 700,00
76- Produits financiers					626,00
77 - Produits exceptionnels			0,00	165,96	200,00
Total recettes réelles	17 400,00	17 473,60	15 600,00	15 689,32	16 526,00
042 - Op. ordre transfert entre section					
043 - Op. ordre à l'intérieur de la section	-				
Total des recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total RECETTES	17 400,00	17 473,60	15 600,00	15 689,32	16 526,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	3 565,00	3 564,65	3 445,00	3 445,09	1 294,00
Total recettes de l'exercice	17 400,00	17 473,60	15 600,00	15 689,32	16 526,00
Total recettes cumulées	20 965,00	21 038,25	19 045,00	19 134,41	17 820,00

Section d'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement quant à elles correspondent pour l'essentiel au remboursement du capital d'emprunt. La section est équilibrée par :

- l'amortissement du bâtiment (6560 €)
- le virement de la section de fonctionnement et l'affectation du résultat

En 2019, l'intervention d'une entreprise de plomberie pour des travaux de réparation des colonnes d'eaux usées, nécessite une dépense supplémentaire par rapport aux exercices précédents de 1050 € (sollicitation agence Méténier)

Pour la première année, le budget est équilibré par une subvention du Budget Principal de 625 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2017	CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
001 - Déficit d'investissement reporté	2 720,00	2 718,66	3 288,00	3 287,25	2 129,00
020 - Dépenses imprévues	740,00				
16 - Emprunts et dettes assimilés	10 050,00	9 927,09	9 550,00	9 300,00	9 900,00
23 - Immobilisations en cours	600,00		500,00		
Total dépenses réelles hors opérations	11 390,00	9 927,09	10 050,00	9 300,00	9 900,00
Total dépenses d'investissement	14 110,00	12 645,75	13 338,00	12 587,25	12 029,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget 2017	Réalisé 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
001 - Excédent d'investissement reporté					
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 800,00	2 800,00	3 300,00	3 300,00	2 130,00
16 - Emprunts et dettes assimilés	750,00		748,00	600,00	600,00
Total recettes réelles hors opérations	3 550,00	2 800,00	4 048,00	3 900,00	2 730,00
021- virement section fonctionnement					2 739,00
040- Opération d'ordre transfert entre sect.					6 560,00
Total recettes d'ordre	6 560,00	6 560,00	6 560,00	6 560,00	9 299,00
Total recettes d'investissement	10 110,00	9 360,00	10 608,00	10 460,00	12 029,00

Ce budget, assujéti à la TVA, a été créé pour la gestion d'un bâtiment situé au 5 bis rue du 4 septembre à Varennes-sur-Allier, constitué de bureaux mis à la location permanente pour des entreprises (ASPAH, Mme Buvat (psychologue), Les experts foncier agricole, Agence Pole Emploi), et des salles de réunion sont louées occasionnellement.

Le budget n'est pas autonome et nécessite une subvention d'équilibre du Budget Principal de 35 920 €.

Subvention d'équilibre du budget principal au cours des exercices précédent :

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Subvention d'équilibre	42 770 €	39 024 €	40 000 €	40 000 €	24 200 €	47 000 €	38 400 €	35 800 €

Section de FONCTIONNEMENT

Compte tenu des charges de l'annuité, du déficit d'investissement, une subvention d'équilibre versée par le budget principal est nécessaire.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2017	CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
011 - Charges à caractère général	16 200,00	15 586,78	14 859,00	13 267,45	14 499,00
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	8 450,00	6 968,30			8 649,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	1 850,00	1 348,48			1 250,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	1 200,00	2 600,00			
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIM	4 700,00	4 670,00			4 600,00
65 - Autres charges de gestion courante					
66 - Charges financières	12 200,00	11 890,45	11 020,00	11 019,12	10 182,00
67 - Charges exceptionnelles	300,00		325,00		
022 - Dépenses imprévues	162,00				
Total dépenses réelles	28 862,00	27 477,23	26 204,00	24 286,57	24 681,00
023 - Virement à la sect. d'investissement	18 365,00		18 628,00		18 701,00
042 - Op. d'ordre de transfert entre section	46 920,00	46 919,90	46 353,00	46 353,00	46 353,00
Total dépenses d'ordre	65 285,00	46 919,90	64 981,00	46 353,00	65 054,00
Total dépenses de fonctionnement	94 147,00	74 397,13	91 185,00	70 639,57	89 735,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2017	CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
70 - Produits des services, domaine et ve	100,00	68,98	100,00		
74 - Dotations, subventions et participati	34 800,00	34 800,00	35 800,00	35 800,00	35 909,00
75 - Autres produits de gestion courante	39 200,00	40 680,43	39 100,00	38 634,29	39 085,00
77 - Produits exceptionnels					
Total recettes réelles	74 100,00	75 549,41	75 000,00	74 434,29	74 994,00
042 - Op. d'ordre de transfert entre section	13 595,00	13 595,00	13 386,00	13 386,00	13 386,00
Total recettes d'ordre	13 595,00	13 595,00	13 386,00	13 386,00	13 386,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	6 452,00	6 451,88	2 799,00	2 799,16	1 355,00
Total recettes de fonctionnement	94 147,00	95 596,29	91 185,00	90 619,45	89 735,00

Section d'INVESTISSEMENT

Le capital d'emprunt et le déficit de l'exercice précédent constituent les seules charges d'investissement.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2017	CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
020 - Dépenses imprévues					
16 - Emprunts et dettes assimilés	54 200,00	51 666,66	54 170,00	51 666,67	54 167,00
23 - Immobilisations en cours					
Total dépenses réelles hors opérations	54 200,00	51 666,66	54 170,00	51 666,67	54 167,00
Total dépenses d'ordre	13 595,00	13 595,00	13 386,00	13 386,00	13 386,00
001 - Déficit d'investissement reporté	16 790,00	16 782,99	18 325,00	18 324,75	18 625,00
Total dépenses hors opérations	84 585,00	82 044,65	85 881,00	83 377,42	86 178,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2017	CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
10 - Dotations, fonds divers et réserves	16 800,00	16 800,00	18 400,00	18 400,00	18 624,00
16 - Emprunts et dettes assimilés	2 500,00		2 500,00		2 500,00
21- virement de section			18 628,00		18 701,00
Total recettes réelles hors opérations	19 300,00	16 800,00	39 528,00	18 400,00	39 825,00
Total recettes d'ordre	65 285,00	46 919,90	46 353,00	46 353,00	46 353,00
Total recettes d'investissement	84 585,00	63 719,90	85 881,00	64 753,00	86 178,00

Ensemble Immobilier (fric

Section de FONCTIONNEMENT

La récente acquisition de l'ensemble immobilier justifie l'absence de crédits en dépenses et en recettes.

Section d'INVESTISSEMENT

Seuls les crédits correspondant à l'acquisition de l'ensemble immobilier et aux travaux à réaliser sont inscrits.

Dépenses INVESTISSEMENT		BP 2018	CA 2018	BP 2019
Compte	Libellé			
001	Solde d'exécution reporté			
20	Immobilisations corporelles (sauf 204)		-	-
21	Immobilisations corporelles	220 000,00	-	220 000,00
23	Immobilisations en cours	200 000,00	-	200 000,00
Total des dépenses d'équipement		420 000,00	-	420 000,00
10	Dotations et Réserves		-	-
13	Subventions d'investissement		-	-
16	Emprunts et dettes assimilées		-	-
Total des dépenses financières			-	-
Total des dépenses réelles d'investissement		420 000,00	-	420 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections			
041	Opérations patrimoniales			
Total des dépenses d'ordre d'investissement		-	-	-
Total dépenses de l'exercice		-	-	-
Total DEPENSES CUMULEES		420 000,00	-	420 000,00
Recettes INVESTISSEMENT		BP 2018	CA 2018	BP 2019
Compte	Libellé			
001	Excédent d'investissement reporté		-	-
13	Subventions d'équipement	420 000,00	-	420 000,00
16	Emprunts et assimilés		-	-
Total des recettes d'équipement		420 000,00	-	420 000,00
10	Dotations et réserves		-	-
1068	Excédents capitalisés		-	-
10222	FCTVA		-	-
Total des recettes financières		-	-	-
Total des recettes réelles d'investissement		420 000,00	-	420 000,00
021	Virement de la section de Fonctionnement			
040	Opération d'ordre de transfert entre sections			
041	Opérations patrimoniales			
Total des recettes d'ordre d'investissement		-	-	-
Total RECETTES CUMULEES		420 000,00	-	420 000,00

Création du budget annexe ZAC de la Feuillouse par délibération du Conseil Communautaire du 20 novembre 2017.

Le résultat de l'exercice 2018 fait apparaître un déficit d'investissement de 32 603,62 € lié à l'acquisition des terrains - ZH34, ZH44 et ZH71.

Le compte rendu annuel d'activité au 30 novembre 2018, dressé par la SEAU, a été approuvé par le Conseil Communautaire le 11 février 2019. Le solde du par la S.E.Au au titre de l'opération, la communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire est de 45 895,58 €

Les Zones d'activités ont fait l'objet de cessions partielles de terrains, de subventions reversées à la SEAU par la Communauté de communes Varennes Forterre ou de participations de la Communauté de communes.

A l'actif le montant de ces participations qui correspondent aux chiffres du compte rendu d'activité ont été imputées au compte 20422 du budget principal et sont amorties sur 15 ans.

Le budget principal supportant l'amortissement de ces participations, il convient d'imputer au budget principal le solde créditeur de ces opérations (différence entre les recettes de la SEAU et ses charges).

Il ne diminue en effet pas le prix de revient des terrains qui est constitué de leur valeur d'achat auprès de la SEAU.

En conséquence, un titre de 16 655,96 € sera édité au compte 757 (redevance versée par les concessionnaires) sur le budget principal.

Enfin, des dépenses réalisées en 2018 pour l'office de tourisme (Fourniture petits équipement, maintenance, Entretien autre bâtiment et frais de téléphonie) ont été imputés sur le budget principal. Une enveloppe de 780 € sera à approvisionner

Compte tenu des éléments ci-dessus énoncés, le budget 2019 nécessite une subvention d'équilibre du Budget Principal de 45 €

Section de FONCTIONNEMENT

Dépenses de FONCTIONNEMENT		CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Compte	Libellé				
011	Charges à caractère général	249 931,00	33 000,00	32 624,04	129,00
Total des dépenses de gestion courante		249 931,00	33 000,00	32 624,04	129,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		249 931,00	33 000,00	32 624,04	129,00
023	Virement à la section d'investissement				5,00
042	Opérations d'ordre entre sections		33 000,00		
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		-	33 000,00	-	5,00
TOTAL dépenses exercice		249 931,00	66 000,00	32 624,04	134,00
Déficit reporté					21,00
Total DEPENSES		249 931,00	66 000,00	32 624,04	155,00

Recettes FONCTIONNEMENT		CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Compte	Libellé				
70	Produits de services, du domaine et des		33 000,00	-	
Total des recettes de gestion courante		-	33 000,00	-	-
77	Produits exceptionnels				5,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		-	33 000,00	-	5,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section				150,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		33 000,00	32 603,32	
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		-	33 000,00	32 603,32	150,00
002	Résultat de Fonctionnement reporté				
Total RECETTES		-	66 000,00	32 603,32	155,00
Total RECETTES CUMULEES		-	66 000,00	32 603,32	155,00

Section d'INVESTISSEMENT

Dépenses INVESTISSEMENT		CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Compte	Libellé				
001	Solde d'exécution reporté				32 604,00
13	Subventions d'investissement	-		-	
Total des dépenses d'équipement		-		-	-
020	Dépenses imprévues	-		-	-
Total des dépenses financières		-		-	-
45	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des dépenses réelles d'investissement		-	-	-	32 604,00
040	Opérations d'ordre entre sections	249 931,00		32 603,62	150,00
041	Opérations patrimoniales				
Total des dépenses d'ordre d'investissement		249 931,00	-	32 603,62	150,00
Total des dépenses de l'exercice		249 931,00	-	32 603,62	150,00
Total DEPENSES CUMULEES		249 931,00	-	32 603,62	32 754,00

Recettes INVESTISSEMENT		CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Compte	Libellé				
001	Excédent d'investissement reporté	-		-	-
16	Emprunts et assimilés	249 931,00		-	32 749,00
Total des recettes d'équipement		249 931,00	-	-	32 749,00
10	Dotations et réserves	-		-	-
Total des recettes financières		-		-	-
45	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des recettes réelles d'investissement		249 931,00	-	-	32 749,00
021	Virement de la section de Fonctionnement				5,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections				
Total des recettes d'ordre d'investissement		-	-	-	5,00
Total RECETTES CUMULEES		249 931,00	-	-	32 754,00

ZA Varennes Forterre - varennes/A.

Le résultat de l'exercice 2018 fait apparaître un déficit d'investissement de 309 068,59 €

- Acquisition du terrain – ZH75

- DM n°4 du 5 novembre 2018 permettant l'inscription de crédits au budget annexe dont le versement issu du Budget principal n'a pas été réalisé.

Le compte rendu annuel d'activité au 30 novembre 2018, dressé par la SEAU, a été approuvé par le Conseil Communautaire le 11 février 2019. Le solde du par la S.E.Au au titre de l'opération, la communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire est de 16 655,96 €.

Les Zones d'activités ont fait l'objet de cessions partielles de terrains, de subventions reversées à la SEAU par la Communauté de communes Varennes Forterre ou de participations de la Communauté de communes.

A l'actif le montant de ces participations qui correspondent aux chiffres du compte rendu d'activité ont été imputées au compte 20422 du budget principal et sont amorties sur 15 ans.

Le budget principal supportant l'amortissement de ces participations, il convient d'imputer au budget principal le solde créditeur de ces opérations (différence entre les recettes de la SEAU et ses charges).

Il ne diminue en effet pas le prix de revient des terrains qui est constitué de leur valeur d'achat auprès de la SEAU.

En conséquence, un titre de 16 655,96 € et un titre de 45 895,58 € seront édités au compte 757 (redevance versée par les concessionnaires) sur le budget principal.

Ces sommes pourront être inscrites au budget 2019.

Compte tenu des éléments ci-dessus énoncés, le budget 2019 nécessite une subvention d'équilibre du Budget Principal de 6 363 € (67 664 € en 2018)

Section de FONCTIONNEMENT

Dépenses de FONCTIONNEMENT		CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Compte	Libellé				
011	Charges à caractère général	249 931,00	315 000,00	314 730,17	5 800,00
Total des dépenses de gestion courante		249 931,00	315 000,00	314 730,17	5 800,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		249 931,00	315 000,00	314 730,17	5 800,00
023	Virement à la section d'investissement				99,00
042	Opérations d'ordre entre sections				
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		-	-	-	99,00
TOTAL dépenses exercice		249 931,00	315 000,00	314 730,17	5 899,00
Déficit reporté					662,00
Total DEPENSES		249 931,00	315 000,00	314 730,17	6 561,00

Recettes FONCTIONNEMENT		CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Compte	Libellé				
74	Dotations et Participations		5 000,00	5 000,00	
Total des recettes de gestion courante		-	5 000,00	5 000,00	-
76	Dotations et réserves				-
77	Produits exceptionnels				99,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		-	5 000,00	5 000,00	99,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	249 931,00	310 000,00	309 068,59	6 462,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		249 931,00	310 000,00	309 068,59	6 462,00
002	Résultat de Fonctionnement reporté				
Total RECETTES		249 931,00	315 000,00	314 068,59	6 561,00
Total RECETTS CUMULEES		249 931,00	315 000,00	314 068,59	6 561,00

Section d'INVESTISSEMENT

Dépenses INVESTISSEMENT		CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Compte	Libellé				
001	Solde d'exécution reporté				309 069,00
13	Subventions d'investissement	-		-	
Total des dépenses d'équipement		-		-	-
10	Dotations et Réserves	-		-	-
Total des dépenses financières		-		-	-
45	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des dépenses réelles d'investissement		-	-	-	309 069,00
040	Opérations d'ordre entre sections	129 237,08	310 000,00	309 068,59	6 462,00
041	Opérations patrimoniales				
Total des dépenses d'ordre d'investissement		129 237,08	310 000,00	309 068,59	6 462,00
Total des dépenses de l'exercice		129 237,08	310 000,00	309 068,59	6 462,00
Total DEPENSES CUMULEES		129 237,08	310 000,00	309 068,59	315 531,00
Recettes INVESTISSEMENT		CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Compte	Libellé				
001	Excédent d'investissement reporté	-		-	-
16	Emprunts et assimilés	129 237,08	310 000,00	-	315 432,00
Total des recettes d'équipement		129 237,08	310 000,00	-	315 432,00
1068	Excédents capitalisés	-		-	-
Total des recettes financières		-		-	-
45	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des recettes réelles d'investissement		129 237,08	310 000,00	-	315 432,00
021	Virement de la section de Fonctionnement				99,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections				
Total des recettes d'ordre d'investissement		-	-	-	99,00
Total RECETTES CUMULEES		129 237,08	310 000,00	-	315 531,00



Nb de membres en exercice : 64
Nb de membres présents : 50
Nb de membres votants : 56
(dont 6 pouvoirs)
Quorum atteint

Département de l'Allier
Arrondissement de Vichy
Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »

Envoyé en préfecture le 29/04/2019
Reçu en préfecture le 29/04/2019
Affiché le
DELIBERATION N° 2019_04_15/038
CLASSIFICATION ID : 003-200071470-20190415-DELIB2019038-DE 7.2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 15 avril à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES-SUR-ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 9 avril 2019

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires : Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Daniel BAHEUX, Henri BÉCAUT, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Xavier CADORET, Albert CHARRONDIÈRE, Jean Paul CHERASSE, Pierre COURTADON, Régis CURY, David DARRAS, Claudette DELORME, Dominique DIAT, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Léopold GODART, Valérie GOUBY, Roseline GOURDON, Guy LABBE, Christian LABILLE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Louis MERET, Yves NOEL Bernadette PERICHON, Isabelle PETIOT, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Henri PUJOS, André RATINIER, Alain REVIRON, Lionel ROUAULT, Olivier ROUSSEAUX, Blandine SOCHET, Dominique TALON, Elisabeth THEVENOUX, Pascal THEVENOUX, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Daniel DUVERGER (représentant Pascal BAUDELOT), Jean Louis PERICHON (représentant Christine MARTIN TISON),

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Michel BRUNNER à Pascal VERNISSE, Jean Luc COLLIN à Bernadette PERICHON, Martine CRUMIERE à Luce BILLET, Patrick GOBERT à Roger LITAUDON, André PLESSAT à Olivier ROUSSEAUX, Jean François TOCANT à Michel LAURENT,

Absents : Patrick BENIGAUD, Alain DECERLE, Alain FAVERETTO, Henry JOLY, Valérie LASSALLE, Bernard POIGNANT, Colette ROBOTA, Claire TOGNON,

Secrétaire de séance : Henri PUJOS

N° 038 - FINANCES – Budget 2019 – Vote taux fiscalité locale 2019

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Vu le rapport budgétaire 2019 annexé à la délibération N°037 du 15 avril 2019,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de maintenir en 2019 les taux d'imposition des taxes directes locales 2018 comme indiqué ci-dessous :

• Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) :.....	25.94 %
• Taxe d'Habitation :.....	11.41 %
• Taxe foncière (bâti) :.....	0.394 %
• Taxe foncière (non bâti) :.....	1.86 %

Certifiée exécutoire la présente délibération
Publiée ou notifiée le
Déposée en Préfecture le

P.E.C

Le Président,

.../...

DELIBERATION N°	2019.04.15/038
CLASSIFICATION	7.2

RAPPORT DE PRESENTATION

N° 038 - FINANCES – Budget 2019 – Vote taux fiscalité locale 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu l'avis de la commission des Finances et du Bureau communautaire,

Vu la délibération N°2019-04-15/37 portant approbation du budget primitif 2019,

Vu l'état fiscal 1259 FPU

Considérant les bases d'imposition prévisionnelles 2019 communiquées par la Direction départementale des Finances Publiques,

Vu le rapport budgétaire annexé à la délibération ci-dessus portant approbation du budget primitif 2019,

Il est proposé au conseil communautaire :

- de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales (« Ménages » et Economique) 2018 pour l'exercice 2019
- de voter le taux des 4 taxes comme il est indiqué ci-dessous pour 2019 :

- Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) :..... 25.94 %
- Taxe d'Habitation :..... 11.41 %
- Taxe foncière (bâti) :..... 0.394 %
- Taxe foncière (non bâti) :..... 1.86 %



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 50
 Nb de membres votants : 56
 (dont 6 pouvoirs)
 Quorum atteint

Département de l'Allier
 Arrondissement de Vichy

Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »

Envoyé en préfecture le 29/04/2019

Reçu en préfecture le 29/04/2019

Affiché le

ID : 003-200071470-20190415-DELIB2019039-DE

DELIBERATION N°	2019.04.15/039
CLASSIFICATION	7.2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 15 avril à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES-SUR-ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 9 avril 2019

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Daniel BAHEUX, Henri BÉCAUT, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Xavier CADORET, Albert CHARRONDIÈRE, Jean Paul CHERASSE, Pierre COURTADON, Régis CURY, David DARRAS, Claudette DELORME, Dominique DIAT, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Léopold GODART, Valérie GOUBY, Roseline GOURDON, Guy LABBE, Christian LABILLE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Louis MERET, Yves NOEL Bernadette PERICHON, Isabelle PETIOT, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Henri PUJOS, André RATINIER, Alain REVIRON, Lionel ROUAULT, Olivier ROUSSEAU, Blandine SOCHET, Dominique TALON, Elisabeth THEVENOUX, Pascal THEVENOUX, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Daniel DUVERGER (représentant Pascal BAUDELOT), Jean Louis PERICHON (représentant Christine MARTIN TISON),

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Michel BRUNNER à Pascal VERNISSE, Jean Luc COLLIN à Bernadette PERICHON, Martine CRUMIERE à Luce BILLET, Patrick GOBERT à Roger LITAUDON, André PLESSAT à Olivier ROUSSEAU, Jean François TOCANT à Michel LAURENT,

Absents : Patrick BENIGAUD, Alain DECERLE, Alain FAVERETTO, Henry JOLY, Valérie LASSALLE, Bernard POIGNANT, Colette ROBOTA, Claire TOGNON,

Secrétaire de séance : Henri PUJOS

N° 039 - FINANCES – Budget 2019 – Vote taux de TEOM 2019 - SICTOM Nord Allier - Secteur Dompierre sur Besbre et commune St Gérard de Vaux (17 communes).

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Vu le rapport budgétaire annexé à la délibération N°037 du 15 avril 2019,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de fixer les taux de TEOM 2019 conformément à l'état ci-annexé.

Certifiée exécutoire la présente délibération
 Publiée ou notifiée le
 Déposée en Préfecture le

P.E.C

Le Président,

DELIBERATION N°	2019.04.15/039
CLASSIFICATION	7.2

RAPPORT DE PRESENTATION

N° 039 - FINANCES – Budget 2019 – Vote taux de TEOM 2019 - SICTOM Nord Allier - Secteur Dompierre sur Besbre et commune St Gérard de Vaux (17 communes).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu l'avis de la commission des Finances et du Bureau communautaire,

Vu la délibération N°2019-04-15/37 portant approbation du budget primitif 2019 et son rapport de présentation annexé

Vu l'état fiscal 1259 TEOM ci-annexé ,

Monsieur le Président rappelle que les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M) sont votés en fonction des dépenses engendrées par le service du SICTOM Nord Allier pour chaque catégorie de collecte.

La Communauté de communes devra donc régler la contribution et encaisser le produit correspondant. Les bases prévisionnelles sont communiqués par les services fiscaux. L'augmentation des bases prévisionnelles est constatée à 2.98%, celle du produit communiqué par le SICTOM Nord Allier est estimée à 2.26 %.

Le montant inscrit au budget en dépenses et en recettes est arrêté à 1 283 484 €.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de fixer les taux de TEOM 2019 conformément à l'état ci-dessous :

Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire

Tableau Bases et taux TEOM 2019 – Communes secteur Dompierre sur Besbre et Saint Gérard de Vaux – SICTOM Nord Allier

Communes	Zones	2018			Zones	2019		
		Base imposable	Produit	Taux proposé		Base imposable	Produit	Taux proposé
Beaulon	C 1'	211 543	19 800	158 523	C 1'	218 431	20 314	9,30%
	C1	1 195 882	138 722		C1	1 238 433	142 667	11,52%
Châtelperron	C1'	110 467	12 505	12 505	C1'	113 774	12 788	11,24%
Chavroches	C1'	234 286	26 521	26 521	C1'	239 965	26 972	11,24%
Diou	C1'	15 024	1 406	171 959	C1'	15 316	1 424	9,30%
	C0,50	51 070	5 194		C0,50	51 864	5 243	10,11%
	C1	194 893	22 608		C1	200 599	23 109	11,52%
	C2	988 580	142 751		C2	1 011 669	145 175	14,35%
Dompierre / Besbre	C0,5'	103 933	8 460	431 313	C0,5'	115 315	9 317	8,08%
	C0,50	35 575	3 618		C0,50	36 357	3 676	10,11%
	C2	2 492 705	359 947		C2	2 575 237	369 547	14,35%
	C3	316 709	59 288		C3	323 517	60 142	18,59%
Jaligny / Besbre	C 1'	103 260	11 689	72 432	C 1'	105 720	11 883	11,24%
	C2'	432 952	60 743		C2'	441 794	61 542	13,93%
Liernolles	C1'	144 891	16 402	16 402	C1'	148 836	16 729	11,24%
Mercy	C 0,5'	165 944	16 329	16 329	C 0,5'	171 730	16 795	9,78%
	C0,50	-	-		C0,50	-	-	12,22%
Monétay / Loire	C0,5'	136 621	13 444	20 296	C0,5'	139 743	13 667	9,78%
	C0,50	567	70		C0,50	579	71	12,22%
	C1	48 343	6 783		C1	50 237	6 998	13,93%
Pierrefitte / Loire	C0,50	64 030	7 876	50 659	C0,50	66 685	8 149	12,22%
	C 1	304 939	42 783		C 1	316 405	44 075	13,93%
Saint Gérard de Vaux	C1	288 013	40 408	40 408	C1	296 620	41 319	13,93%
Saint Léon	C1'	245 944	27 841	57 390	C1'	253 013	28 439	11,24%
	C2'	210 611	29 549		C2'	214 485	29 878	13,93%
St Pourçain / Besbre	C1'	159 683	18 076	34 379	C1'	163 339	18 359	11,24%
	C1	116 199	16 303		C1	119 619	16 663	13,93%
Saint Voir	C0,5'	68 369	6 728	12 005	C0,5'	69 854	6 832	9,78%
	C1'	46 617	5 277		C1'	47 494	5 338	11,24%
Saligny / Roudon	C0,50	203 099	22 625	61 529	C0,50	207 465	22 966	11,07%
	C1	306 331	38 904		C1	313 363	39 546	12,62%
Thionne	C1'	236 651	26 789	26 789	C1'	241 851	27 184	11,24%
Vaumas	C0,5'	112 430	11 063	45 614	C0,5'	116 540	11 398	9,78%
	C0,50	25 256	3 106		C0,50	25 813	3 154	12,22%
	C1	224 122	31 444		C1	230 045	32 045	13,93%
TOTAL		9 595 539	1 255 050	1 255 065			1 283 406	1 283 406

*arrondi à 1255065

*arrondi à 1 283 484

C0,5'	collecte tous les 15 jours avec un chauffeur - camion avec bras latéral
C1'	une fois par semaine avec un chauffeur - camion avec bras latéral
C2'	deux fois par semaine avec chauffeur - camion avec bras latéral
C0,50	collecte tous les 15 jours avec un chauffeur et ripiers derrière
C1	collecte une fois par semaine avec un chauffeur et ripiers derrière
C2	collecte deux fois par semaine avec un chauffeur et ripiers derrière
C3	collecte 3 fois par semaine avec un chauffeur et ripiers derrière



Nb de membres en exercice : 64
Nb de membres présents : 50
Nb de membres votants : 56
(dont 6 pouvoirs)
Quorum atteint

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 15 avril à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES-SUR-ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 9 avril 2019

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Daniel BAHEUX, Henri BÉCAUT, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Xavier CADORET, Albert CHARRONDIÈRE, Jean Paul CHERASSE, Pierre COURTADON, Régis CURY, David DARRAS, Claudette DELORME, Dominique DIAT, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Léopold GODART, Valérie GOUBY, Roseline GOURDON, Guy LABBE, Christian LABILLE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Louis MERET, Yves NOEL Bernadette PERICHON, Isabelle PETIOT, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Henri PUJOS, André RATINIER, Alain REVIRON, Lionel ROUAULT, Olivier ROUSSEAUX, Blandine SOCHET, Dominique TALON, Elisabeth THEVENOUX, Pascal THEVENOUX, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Daniel DUVERGER (représentant Pascal BAUDELOT), Jean Louis PERICHON (représentant Christine MARTIN TISON),

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Michel BRUNNER à Pascal VERNISSE, Jean Luc COLLIN à Bernadette PERICHON, Martine CRUMIERE à Luce BILLET, Patrick GOBERT à Roger LITAUDON, André PIESSEAT à Olivier ROUSSEAUX, Jean François TOCANT à Michel LAURENT,

Absents : Patrick BENIGAUD, Alain DECERLE, Alain FAVERETTO, Henry JOLY, Valérie LASSALLE, Bernard POIGNANT, Colette ROBOTA, Claire TOGNON,

Secrétaire de séance : Henri PUJOS

N° 040 - FINANCES – Budget 2019 – Vote taux de TEOM 2019 - SICTOM Sud Allier - Secteur Varennes-sur-Allier et Le Donjon – 27 communes

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Vu le rapport budgétaire annexé à la délibération N°037 du 15 avril 2019

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité sauf 3 votes CONTRE (M. BECAUT, M. LABBE et M ROUAULT) décide :

- de fixer les taux de TEOM 2019 conformément à l'état ci-annexé.

Certifiée exécutoire la présente délibération
Publiée ou notifiée le
Déposée en Préfecture le

P.E.C

Le Président,

.../...

DELIBERATION N°	2019.04.15/040
CLASSIFICATION	7.2

RAPPORT DE PRESENTATION

N° 039 - FINANCES – Budget 2019 – Vote taux de TEOM 2019 - SICTOM Sud Allier - Secteur Varennes-sur-Allier et Le Donjon – 27 communes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu l'avis de la commission des Finances et du Bureau communautaire,

Vu la délibération N°2019-04-15/37 portant approbation du budget primitif 2018 et son rapport de présentation annexé

Vu l'état fiscal 1259 TEOM ci-annexé

Monsieur le Président rappelle que les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M) sont votés en fonction des dépenses engendrées par le service du SICTOM Sud Allier pour chaque catégorie de collecte et pour les communes du secteur Le Donjon selon le lissage adopté sur 4 ans.

Les bases prévisionnelles sont communiqués par les services fiscaux. Le montant inscrit au budget en dépenses et en recettes est arrêté à 1 577 547 €.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de fixer les taux de TEOM 2019 conformément à l'état ci-dessous :

Département de l'Allier
Arrondissement de Vichy
Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire

Tableau Bases et taux TEOM 2019 – Communes secteur Varennes sur Allier et secteur de LE DONJON – SICTOM Sud Allier

ENT'ALLIER Beaune Loire		Répartition des charges 2019 - service collecte et traitement par SICTOM Sud Allier					Proposition taux de la TEOM 2019			
COMMUNES	Population	Coût par zone				Total général des charges	Base d'imposition	Taux 2019	Produit 2019	Rappel taux 2018
		ZONE 1	ZONE 2	ZONE 3	Conteneurs ZONE 4					
AVRILLY	141	123,12	127,93	129,52	15 649,59	15 649,59	137 785	13,02	17 940	12,11
	528	448	55 157,76			55 157,76	301 370	15,98	48 159	16,62
	80				8 879,20	8 879,20	51 380	14,41	7 404	14,98
LE BOUCHAUD	215				23 862,85	23 862,85	145 148	13,02	18 898	12,11
	319				35 405,81	35 405,81	223 344	14,41	32 184	14,98
CINDRE	477	58 728,24				58 728,24	277 029	15,98	44 269	16,62
	3	-			332,97	332,97	3 065	14,41	442	12,11
LE DONJON	987	-			109 547,13	109 547,13	1 076 857	13,02	140 207	12,11
LANGY	281	34 596,72				34 596,72	179 322	15,98	28 656	16,62
LENAX	272	-			30 189,28	30 189,28	224 707	13,02	29 257	12,11
LODDES	164	-			18 202,36	18 202,36	153 824	13,02	20 028	12,11
LUNEAU	302	-			33 518,98	33 518,98	210 655	13,02	27 427	12,11
MONTAIGU LE BLIN	319	39 275,28				39 275,28	302 834	16,88	51 118	17,55
MONTAIGUET EN FOREZ	325	-			36 071,75	36 071,75	304 040	13,02	39 586	12,11
MONTCOMBROUX LES MINES	329	-			36 515,71	36 515,71	312 991	13,02	40 751	12,11
MONTLOIRE	482	369	45 431,28			45 431,28	243 851	15,98	38 967	16,62
	113				12 541,87	12 541,87	61 578	14,41	8 873	14,98
NEUILLY EN DONJON	223	-			24 750,77	24 750,77	158 617	13,02	20 652	12,11
LE PIN	415	-			46 060,85	46 060,85	323 694	13,02	42 145	12,11
RONGERES	580	571	70 301,52			70 301,52	393 349	15,98	62 857	16,62
	9				998,91	998,91	3 659	14,41	527	14,98
SAINT DIDIER EN DONJON	281	-			31 188,19	31 188,19	181 638	13,02	23 649	12,11
SAINT FELIX	336		41 368,32			41 368,32	197 835	15,98	31 614	16,62
SANSSAT	272				30 189,28	30 189,28	223 385	14,41	32 190	14,98
	935	10			1 109,90	1 109,90	13 178	14,41	1 899	14,98
SAINT GERAND LE PUY	309	309	38 044,08			38 044,08	211 411	15,98	33 783	16,62
	616				78 804,88	78 804,88	420 663	16,61	69 872	17,27
SAINT LEGER DE VOUZANCE	273				30 300,27	30 300,27	190 655	13,02	24 823	12,11
SORBIER	313				34 739,87	34 739,87	225 719	14,41	32 526	14,98
TRETEAU	567				62 931,33	62 931,33	331 273	14,41	47 736	14,98
TREZELLES	405				44 950,95	44 950,95	311 957	14,41	44 953	14,98
VARENNES SUR TECHE	264				29 301,36	29 301,36	175 392	13,02	22 836	12,11
VARENNES S/A	3634	3625		469 510		469 510,00	4 447 873	11,03	490 600	11,47
	9				998,91	998,91	7 578	9,45	716	9,83
TOTAL (27 communes) SICTOM	13642	382 903,20	78 804,88	469 510	698 238,09	1 629 456,17	12 027 656		1 577 547	
TOTAL demandé après application du mécanisme de lissage des taux pour 1. année servant de base pour appel TEOM 2019										
ID : 003-200071470-20190415-DELI B2019										

Envoyé en préfecture le 29/04/2019
Reçu en préfecture le 29/04/2019
Affiché le
ID : 003-200071470-20190415-DELIB2019040-DE



Nb de membres en exercice : 64
Nb de membres présents : 50
Nb de membres votants : 56
(dont 6 pouvoirs)
Quorum atteint

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 15 avril à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES-SUR-ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 9 avril 2019

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Daniel BAHEUX, Henri BÉCAUT, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Xavier CADORET, Albert CHARRONDIÈRE, Jean Paul CHERASSE, Pierre COURTADON, Régis CURY, David DARRAS, Claudette DELORME, Dominique DIAT, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Léopold GODART, Valérie GOUBY, Roseline GOURDON, Guy LABBE, Christian LABILLE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Louis MERET, Yves NOEL Bernadette PERICHON, Isabelle PETIOT, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Henri PUJOS, André RATINIER, Alain REVIRON, Lionel ROUAULT, Olivier ROUSSEAUX, Blandine SOCHET, Dominique TALON, Elisabeth THEVENOUX, Pascal THEVENOUX, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Daniel DUVERGER (représentant Pascal BAUDELOT), Jean Louis PERICHON (représentant Christine MARTIN TISON),

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Michel BRUNNER à Pascal VERNISSE, Jean Luc COLLIN à Bernadette PERICHON, Martine CRUMIERE à Luce BILLET, Patrick GOBERT à Roger LITAUDON, André PLESSAT à Olivier ROUSSEAUX, Jean François TOCANT à Michel LAURENT,

Absents : Patrick BENIGAUD, Alain DECERLE, Alain FAVERETTO, Henry JOLY, Valérie LASSALLE, Bernard POIGNANT, Colette ROBOTA, Claire TOGNON,

Secrétaire de séance : Henri PUJOS

N° 041 - FINANCES – Budget 2019 – Vote cotisations et Subventions 2019

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Vu le rapport budgétaire annexé à la délibération N°037 du 15 avril 2019

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver le versement des cotisations et des subventions 2019 indiquées conformément à l'état ci-annexé dans la limite d'un montant maximum tel qu'il est précisé,**
- **D'autoriser le Président à effectuer les opérations budgétaires correspondantes.**

Certifiée exécutoire la présente délibération
Publiée ou notifiée le
Déposée en Préfecture le

P.E.C

Le Président,

.../...

DELIBERATION N°	2019.04.15/041
CLASSIFICATION	7.2

RAPPORT DE PRESENTATION

N° 041 - FINANCES – Budget 2019 – Vote cotisations et subventions – Budget principal 2019 - section de fonctionnement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission des Finances et du Bureau communautaire,

Vu la délibération N°2019-04-15/37 portant approbation du budget primitif 2019,

Considérant que des crédits sont arrêtés aux chapitres 011 – 012 et 65 dans la limite du montant maximum pouvant être attribué aux organismes de droit public et de droit privé, ainsi qu'aux budgets annexes, dans le cadre du versement de cotisations et de subventions, conformément aux règles préalablement définies et présentés par l'état annexé,

Considérant que des ajustements pourront être opérés lors de la prochaine décision modificative,

Tableau versement cotisations et subventions – BP 2019

①

CHAP 011	6281 - Cotisations	CA 2018	BP 2019 LIMITE MAXIMUM
	ATDA - Mission de base	6 150	6 300
	Association des Maires et Présidents de l'Allier	1 200	1 300
	Assoc. Canal de Roanne à Digoin	322	350
	Assoc. Canal de Roanne à Digoin (fonctionnement écluses)		1 900
	Pays Vichy Auvergne (0,5€ / hab.)	7 481	7 481
	Territoire Bourbon - Pays Moulins Auvergne	4 000	4 000
	Territoire Bourbon - Pays Moulins Auvergne	530	530
	CAUE 03 - (Conseil d'Architecture d'Urb et d'Env.	2 500	2 500
	Chantier école	380	400
	Mission Locale Espace Jeunes MOULINS	30 486	31 000
	Mission Locale Espace Jeunes VICHY	10 101	11 000
	A.D.I.L - (Agence Dép Info s/ Logement de l'Allier)	3 802	3 773
	A.D.I.L - Observatoire de l'Habitat	1 650	1 650
	PETR Pays Nevers Sud Projet Loire Dest Itinér.	3 549	4 000
	ARDTA - (Agence Rég de Dév Territoire Allier)	100	
	VNF (Voies Navigable Françaises) (Article 637)	290	300
	FREDON Auvergne		1 000
	Réserve		12 516
	Total	72 541,00	90 000
CHAP 012	6474 - Cotisations Oeuvres sociales	CA 2018	BP 2019 LIMITE MAXIMUM
	Cotisation CNAS	13 120	14 000
	Total	13 120	14 000

CHAP 65	65548 - Subvention - Pers Morales de droit public	CA 2018	BP 2019 LIMITE MAXIMUM
	SMAT Vallée de la Besbre	22 932,00	45 000
	Syndicat Mixte de VILLEMOUZE	21 921,50	25 000
	SDE03 Cotisation compétence générale	6 415,00	1 031
	SDE03 Cotisation compétence éclairage	29 231,00	6 923
	Réserve		2 046
	Total	80 499,50	80 000

Tableau versement cotisations et subventions – BP 2019

2

CHAP 65	6574 - Subventions organismes de droit privé	CA 2018	BP 2019 LIMITE MAXIMUM
	ASCM - (Association Sanssatoise de Comédie Musicale)	2 000	3 000
	Association Canal de Roanne à Digoin	500	500
	Association Festi'Domp	300	500
	Cistudes et compagnie	3 000	3 000
	Entre Bourbonnais et Forez	300	300
	Agir en Pays Jalignois	1 200	1 200
	L'Allier à livre ouvert	84	85
	Association KAPEVELO	300	500
	Comité Foire Le Bouchaud		500
	Comité Foire aux Dindes Jaligny	500	500
	Comité Foire de Dompierre	500	500
	Concours Agricole de Jaligny	500	500
	Concours agricole Varennes		500
	Fondation Patrimoine	600	600
	Territoire Bourbon (Moulins Cté)	2 340	2 400
	Musiques vivantes	3 000	3 000
	Ligue de l'enseignement (rando mémoire - école de Beaulon)		250
	Assoc PAL' RUN (manifestation 12 avril 2019)		2 000
	Assoc Club de la Pulka (championnat chiens traîneau)	500	500
	Association Solidarités Paysans		
	Conservatoire d'espaces naturels Allier		2 500
	Amicale donneurs de sang St Léger (déficit 795 €)		
	Initiative locale (Dévt eco)		7 000
	Soutien Assoc Le Tremplin - Epicerie solidaires (4) - convention objectifs		40 000
	sous Total	15 623,86	69 835
	Soutien Petite enfance	CA 2018	BP 2019 LIMITE MAXIMUM
	Centre social La Farandole Le Donjon (RAM Le Donjon)	9 457,62	11 500
	Centre Social Jaligny Neuilly (RAM Dompierre/Jaligny)	28 500,00	28 500
	Centre Social Jaligny Neuilly (journée enfance)	1 800,00	1 800
	Centre Social Jaligny Neuilly (Partir en livre)		1 500
	Maison des assistantes maternelles	1 500,00	1 500
	sous Total	41 257,62	43 800
	Réserve		1 365
	Total	56 881,48	115 000

Tableau versement cotisations et subventions – BP 2019

9

657363	Budgets Annexes à caractère administratif	CA 2018	BP 2019 LIMITE MAXIMUM
	- Office tourisme Communautaire	229 000	215 987
	<i>sous-total</i>	229 000	215 987
657364	Budgets Annexes à caractère industriel et commercial	CA 2018	BP 2019 LIMITE MAXIMUM
	- Hébergements touristiques	67 664	37 877
	- Restau-Bar-Épicerie Montaiguët en Forez		-
	<i>sous-total</i>	67 664	37 877
65738	Budgets Annexes autres	CA 2018	BP 2019 LIMITE MAXIMUM
	- Atelier des Vernisses	1 000	3 900
	- Atelier Relais Le Charollet		-
	- Bâtiment artisanal Les Bernards	5 000	31 423
	- BIC Atelier relais	7 242	15 389
	- Cœur Commercial St Gérand le Puy		626
	- Maison du canal	15 450	73 650
	- Ordures ménagères		-
	- Pôle Emploi Entreprise	35 800	35 920
	- ZAC La Feuillouse		-
	- ZAC Varennes Forterre	5 000	-
	- ZA Chavroches	123	125
	- Zone de Sept Fons		-
	- ZA Saligny		-
	- ZA Liernolles		-
	- ZA Les Bernards	20 641	21 658
	<i>sous-total</i>	90 256	182 691
	Total	386 920	436 555
65768	Versement subvention autres bénéficiaires	CA 2018	BP 2019 LIMITE MAXIMUM
	Lycée professionnel - Varennes	400	400
65888	Charges diverses de gestion courante	CA 2018	BP 2019 LIMITE MAXIMUM
	Soutien BAFA (montant individuel 500 €)		2000
	Total		2000



Nb de membres en exercice : 64
Nb de membres présents : 50
Nb de membres votants : 55
(dont 5 pouvoirs)
Quorum atteint

Département de l'Allier
Arrondissement de Vichy
Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et

Liberté, Égalité, Fraternité	
Envoyé en préfecture le 02/05/2019	
Reçu en préfecture le 02/05/2019	
Affiché le	
DELIBERATION	ID : 003-200071470-20190415-DELIB2019042-DE
CLASSIFICATION	8.8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 15 avril à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES-SUR-ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 9 avril 2019

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Daniel BAHEUX, Henri BÉCAUT, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Xavier CADORET, Albert CHARRONDIÈRE, Jean Paul CHERASSE, Pierre COURTADON, Régis CURY, David DARRAS, Claudette DELORME, Dominique DIAT, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Léopold GODART, Valérie GOUBY, Roseline GOURDON, Guy LABBE, Christian LABILLE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Louis MERET, Yves NOEL Bernadette PERICHON, Isabelle PETIOT, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Henri PUJOS, André RATINIER, Alain REVIRON, Lionel ROUAULT, Olivier ROUSSEAUX, Blandine SOCHET, Dominique TALON, Elisabeth THEVENOUX, Pascal THEVENOUX, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Daniel DUVERGER (représentant Pascal BAUDELOT), Jean Louis PERICHON (représentant Christine MARTIN TISON),

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Michel BRUNNER à Pascal VERNISSE, Jean Luc COLLIN à Bernadette PERICHON, Martine CRUMIERE à Luce BILLET, Patrick GOBERT à Roger LITAUDON, André PLESSAT à Olivier ROUSSEAUX, Jean François TOCANT à Michel LAURENT,

Absents : Patrick BENIGAUD, Alain DECERLE, Alain FAVERETTO, Henry JOLY, Valérie LASSALLE, Bernard POIGNANT, Colette ROBOTA, Claire TOGNON, Alain VERNISSE à partir de la délibération n°42

Secrétaire de séance : Henri PUJOS

N° 042 - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Projet photovoltaïque – Varennes sur Allier – baux emphytéotiques Varennes Solaire 2 et Varennes Energies

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- d'approuver les dispositions des projets de baux emphytéotiques relatifs à l'installation du projet photovoltaïque sur la commune de Varennes sur Allier, porté par la société Varennes Solaire 2 et par la Société Varennes Energies et conformément à celles convenues dans la promesse de bail signée le 12 avril 2016,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les deux baux emphytéotiques avec les Sociétés citées ci-dessus, à savoir VARENNES SOLAIRE 2 et VARENNES ENERGIES, établis par Maître Meyzen, Notaire Varennes sur Allier, et tout document se rapportant à l'affaire.

Certifiée exécutoire la présente délibération
Publiée ou notifiée le
Déposée en Préfecture le

P.E.C
Le Président,

.../...

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2019.04.15/042
CLASSIFICATION	8.8

N° 042 - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Projet photovoltaïque– Varennes sur Allier - baux emphytéotiques – Varennes Solaire 2 et Varennes Energies

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code rural et notamment son article L.451-1

Vu la promesse de bail signée le 12 avril 2016 avec la Communauté de communes Varennes Forterre,

Contexte général

Monsieur le Président rappelle que ce projet photovoltaïque, développé par Millenium et BayWa r.e. France pour le compte de la société Varennes Solaire 2, s'inscrit dans le cadre des objectifs européens et nationaux de développement des énergies renouvelables (engagement par la loi Grenelle à 23% d'EnR dans la consommation finale d'énergie pour 2020 et par la loi de transition énergétique à 40% d'électricité renouvelable pour 2030).

Le développement du projet a débuté en 2010. Après plusieurs années de développement, le projet est actuellement en phase de pré-construction, et devrait être mis en service à la fin de l'année 2019.

Historique du projet - autorisations obtenues :

En effet, après une délibération du conseil communautaire en date du 13 décembre 2010 et la signature d'une promesse de bail avec la société Varennes Solaire, des études naturalistes ont été réalisées en vue du dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme.

- La société Varennes Solaire 2 a déposé une demande de permis de construire le 20 février 2013, ce dernier ayant été délivré le 12 septembre 2013 et rectifié le 23 octobre 2013 (erreur matérielle dans la dénomination du pétitionnaire).
- Sachant que la promesse de bail signée en 2011 est arrivée à son terme, une nouvelle délibération a été prise par le conseil communautaire le 11 avril 2016 afin d'autoriser la signature d'une nouvelle promesse de bail avec la société Varennes Solaire 2.
- Après plusieurs échecs aux appels d'offres de la CRE, le projet a finalement été retenu lauréat par décision du 15 février 2018, pour une puissance installée de 5 MWc.
- Parallèlement, et afin de prendre en compte les évolutions technologiques intervenues depuis 2013, la société Varennes Solaire 2 a déposé une demande de permis de construire modificatif, accordé le 23 août 2018. Les modifications portaient sur une modification du design du parc et une augmentation de la puissance installée sur le site.
- Une demande de transfert partiel de ce permis de construire au profit de la société Varennes Energies, pour une puissance d'environ 3,5 MWc a été déposée en septembre 2018 et obtenue le 28 novembre 2018.
- C'est dans le contexte de la préparation de la construction du projet qu'est envisagée la signature des baux emphytéotiques.
- A cette fin, Maître Meyzen, notaire à Varennes-sur-Allier, a été sollicité pour rédiger les projets de baux emphytéotiques, lesquels reprennent les dispositions convenues dans la promesse de bail signée le 12 avril 2016.

Le projet :

- Localisation : Commune de Varennes-sur-Allier – lieu-dit Barnier-le-Vieux
- Parcelles : ZI 39 (1ha66a36ca) et ZI 41 (12 ha58 a 42 ca)
- Puissance installée : 8,5 MWc
 - centrale de 5 MWc portée par Varennes Solaire 2
 - centrale de 3,5 MWc portée par Varennes Energies)
- Production envisagée : 10 200 MWh/an
- Caractéristiques techniques : structures fixes / onduleurs décentralisés / 2 postes de livraison
- Redevance : une redevance annuelle de 2500 €/ha sera versée à la Communauté de communes, à compter de la déclaration d'ouverture de chantier,
- Durée : 25 ans à compter de la date de mise en service du projet

Le Président propose au conseil communautaire d'approuver les dispositions des projets de baux emphytéotiques relatifs à l'installation du projet photovoltaïque sur la commune de Varennes sur Allier, conformément aux dispositions convenues dans la promesse de bail signée le 12 avril 2016 et de l'autoriser à signer les actes correspondants.



Nb de membres en exercice : 64
Nb de membres présents : 49
Nb de membres votants : 55
(dont 6 pouvoirs)
Quorum atteint

Département de l'Allier
Arrondissement de Vichy
Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »

Liberté, Égalité, Fraternité
Envoyé en préfecture le 02/05/2019
Reçu en préfecture le 02/05/2019

Affiché le
DELIBERATION N° 2019 04 15 / 043
ID : 003-200071470-20190415-DELIB2019043-DE
CLASSIFICATION 7.4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 15 avril à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES-SUR-ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 9 avril 2019

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Daniel BAHEUX, Henri BÉCAUT, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Xavier CADORET, Albert CHARRONDIÈRE, Jean Paul CHERASSE, Pierre COURTADON, Régis CURY, David DARRAS, Claudette DELORME, Dominique DIAT, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Léopold GODART, Valérie GOUBY, Roseline GOURDON, Guy LABBE, Christian LABILLE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Louis MERET, Yves NOEL Bernadette PERICHON, Isabelle PETIOT, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Henri PUJOS, André RATINIER, Alain REVIRON, Lionel ROUAULT, Olivier ROUSSEAUX, Blandine SOCHET, Dominique TALON, Elisabeth THEVENOUX, Pascal THEVENOUX, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants: Daniel DUVERGER (représentant Pascal BAUDELOT), Jean Louis PERICHON (représentant Christine MARTIN TISON),

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Michel BRUNNER à Pascal VERNISSE, Jean Luc COLLIN à Bernadette PERICHON, Martine CRUMIERE à Luce BILLET, Patrick GOBERT à Roger LITAUDON, André PLESSAT à Olivier ROUSSEAUX, Jean François TOCANT à Michel LAURENT,

Absents : Patrick BENIGAUD, Alain DECERLE, Alain FAVERETTO, Henry JOLY, Valérie LASSALLE, Bernard POIGNANT, Colette ROBOTA, Claire TOGNON, Alain VERNISSE à partir de la délibération n°42

Secrétaire de séance : Henri PUJOS

N° 43 – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - Développement économique – Aide à l'investissement d'immobilier d'entreprises pour la redynamisation des activités commerciales de centre-ville 2019 – Convention de partenariat - *Délégation partielle de la compétence d'octroi des aides à l'investissement immobilier des entreprises – Département de l'Allier*

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- déléguer partiellement la compétence d'octroi des aides à l'investissement d'immobilier pour la redynamisation des activités commerciales de centre-ville 2019, au Département de l'Allier,
- mettre en place le dispositif d'aide à l'investissement d'immobilier pour la redynamisation des activités commerciales de centre-ville sur le territoire communautaire, conformément au règlement d'intervention annexé à la présente délibération
- autoriser le Président à signer une convention avec le Département de l'Allier valable jusqu'au 31 décembre 2019, conformément au projet de convention annexé à la présente délibération
- valider la participation financière de la Communauté de communes au présent dispositif sous forme de subvention à hauteur de 10 %, plafonnée à 5000 €
- d'émettre un avis, en complément de l'avis du Département de l'Allier, sur les dossiers de demandes de subvention des entreprises, en qualité de co financeur,
- solliciter l'avis du Maire de la commune concernée par le projet
- confier l'instruction et la prise de décision pour ce dispositif au comité de pilotage composé du Président de l'EPCI, du vice-président en charge des finances, du vice-président en charge du développement économique, du vice-président en charge de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, du conseiller délégué en charge du numérique et d'un conseiller communautaire
- autoriser le Président ou son représentant à verser les subventions aux bénéficiaires en temps opportun.

Certifiée exécutoire la présente délibération
Publiée ou notifiée le
Déposée en Préfecture le

P.E.C
Le Président,

RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2019.04.15/043
CLASSIFICATION	7.4

Vu le Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application du TFUE aux aides de minimis,

Vu le Règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission européenne du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité,

Vu le décret n° 2014-758 du 2 juillet 2014 relatif aux zones d'aide à finalité régionale et aux zones d'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises pour la période 2014-2020,

Vu le décret n° 2016-733 du 2 juin 2016 actualisant le régime des aides à l'investissement immobilier et à la location d'immeubles accordées aux entreprises par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1511-3,

Vu la délibération N° 131 du conseil communautaire du 11 décembre 2017 portant sur la mise en place d'un dispositif d'intervention de la Région Auvergne Rhône Alpes sur le territoire communautaire dans le cadre de l'aide au développement des entreprises de commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente,

Vu la délibération N° 107 du conseil communautaire du 10 décembre 2018 portant sur le renouvellement du dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise en partenariat avec le Département de l'Allier et notamment sur la délégation partielle de la compétence d'octroi des aides à l'investissement immobilier des entreprises,

Vu les crédits inscrits au BP,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire,

Il est rappelé que :

- par les délibérations visées ci-dessus, la Communauté de communes s'est engagée au côté de la Région Auvergne Rhône Alpes et du Département de l'Allier pour soutenir l'aide au développement des entreprises de commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente, et à l'immobilier d'entreprise.
- Afin de renforcer l'attractivité des centres-bourgs et centres-villes, le Département de l'Allier et les EPCI ont mis en place un dispositif visant à aider à la création, au développement, à la reprise et à l'implantation d'entreprises en subventionnant les investissements immobiliers.

Les activités éligibles sont les suivantes :

- Activités commerciales pour une superficie de moins de 300m²
- Métiers de bouche (boulangerie, pâtisserie, boucherie, charcuterie, traiteur)
- Bar/restaurant (hors vente à emporter sous franchise)
- Salon de coiffure, soins de beauté, bien-être
- Commerce et réparation d'automobiles, de motocycles et de poids lourds
- Services à la personne

Sont exclues les activités suivantes :

- Professions libérales (santé)
- Activités du secteur bancaire et assurance

- Agences immobilières
- Commerces à la superficie supérieure à 300m²
- Les activités juridiques, comptables et financières
- Toutes autres prestations de services
- Hébergements touristiques
- Commerces non sédentaires
- Les succursales dépendant juridiquement à une grande enseigne ou à une entreprise dépassant les seuils fixés par le présent règlement

Types d'entreprises éligibles :

Toutes les entreprises d'exploitation, de type TPE au sens de l'Union Européenne (de 0 à 49 salariés inclus ; dont le chiffre d'affaires n'excède pas 1 million d'euros).

Dans le cas de montages d'opération tripartite (maîtres d'ouvrage publics dans le cadre d'un contrat de location-vente uniquement, sociétés de crédit-bail, sociétés civiles immobilières, SARL immobilières, SEM, propriétaire privé), les dossiers seront étudiés au cas par cas sur demande motivée et justifiée et devront justifier d'un lien entre le maître d'ouvrage et la structure d'exploitation. Les maîtres d'ouvrage privés et publics ont l'obligation de répercuter intégralement l'aide à l'entreprise d'exploitation bénéficiaire finale de l'aide.

Conditions géographiques :

Ce dispositif a vocation à soutenir la dynamisation des centres-villes et centres-bourgs.

Pour les communes de plus de 2000 habitants : l'entreprise devra être située dans une zone définie, sur délibération, par la commune concernée et correspondant à la centralité commerciale du territoire.

Pour les communes de moins de 2000 habitants : le zonage n'étant pas obligatoire, la situation sera étudiée au cas par cas selon la commune concernée.

Dépenses subventionnables liées à :

- l'acquisition des murs commerciaux lorsqu'il s'agit d'une reprise d'entreprise ou d'un développement de l'activité avéré (est exclu l'achat de mur dans le cadre d'une gestion de patrimoine),
- la rénovation de locaux, entraînant une modification significative (gros œuvre et second œuvre), dont des dépenses éligibles, non financées par un autre dispositif d'aide.
- la construction de bâtiments ou d'immeubles (y compris honoraires, VRD), ayant vocation à abriter une des activités éligibles au présent règlement.

Sont exclues les dépenses suivantes :

- Enseigne, décoration, éclairage seul, aménagement intérieur/mobilier, équipement de sécurité,
- Acquisitions foncières
- Rachat des parts des SCI
- Les coûts de main d'œuvre relatifs aux travaux réalisés par l'entreprise pour elle-même
- Toutes dépenses hors immobilier
- L'achat d'un fonds de commerce

Le montant seuil des dépenses éligibles : le projet doit présenter un montant total supérieur à 10 000 € HT.

Forme et intensité de l'aide :

- Forme de l'aide : subvention
- Intensité de l'aide :

Financeurs	Taux d'aide *	Plafond d'aide
Département Allier	20 %	10 000 €
EPCI/Commune	10 %	5 000 €

Il est donc proposé au conseil communautaire de :

- déléguer partiellement la compétence d'octroi des aides à l'investissement d'immobilier pour la redynamisation des activités commerciales de centre-ville 2019 au Département de l'Allier,
- mettre en place le dispositif d'aide à l'investissement d'immobilier pour la redynamisation des activités commerciales de centre-ville sur le territoire communautaire, conformément au règlement d'intervention annexé à la présente délibération
- autoriser le Président à signer une convention avec le Département de l'Allier valable jusqu'au 31 décembre 2019, conformément au projet de convention annexé à la présente délibération
- valider la participation financière de la Communauté de communes au présent dispositif sous forme de subvention à hauteur de 10 %, plafonnée à 5000 €
- d'émettre un avis, en complément de l'avis du Département de l'Allier, sur les dossiers de demandes de subvention des entreprises, en qualité de co-financeur,
- solliciter l'avis du Maire de la commune concernée par le projet
- confier l'instruction et la prise de décision pour ce dispositif au comité de pilotage composé du Président de l'EPCI, du vice-président en charge des finances, du vice-président en charge du développement économique, du vice-président en charge de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, du conseiller délégué en charge du numérique et d'un conseiller communautaire,
- autoriser le Président ou son représentant à verser les subventions aux bénéficiaires en temps opportun.



le Département

Annexe Délibération
2019.04.15/04**Annexe 3****CONVENTION DE PARTENARIAT**

**Délégation partielle de la compétence d'octroi
des aides à l'investissement immobilier des entreprises pour la
redynamisation des activités commerciales de centre-ville**

ENTRE**LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTR'ALLIER BESBRE ET LOIRE**

Inscrit sous le numéro SIRET 20007147000013

Établissement Public de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre

ayant son siège : 18 rue de Vouroux 03150 VARENNES SUR ALLIER

représentée par son Président Monsieur Roger LITAUDON,

Ci- après dénommée : « **la Communauté** »**ET****LE DEPARTEMENT DE L'ALLIER,**

Inscrit sous le numéro SIRET 22030001600080

ayant son siège : 1, avenue Victor Hugo BP 1669 03016 MOULINS,

représenté par son Président, Monsieur Claude RIBOULET

Ci-après dénommé : « **le Département** »

Vu le Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application du TFUE aux aides de minimis,

Vu le Règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission européenne du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité,

Vu le décret n° 2014-758 du 2 juillet 2014 relatif aux zones d'aide à finalité régionale et aux zones d'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises pour la période 2014-2020,

Vu le décret n° 2016-733 du 2 juin 2016 actualisant le régime des aides à l'investissement immobilier et à la location d'immeubles accordées aux entreprises par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1511-3,

Vu la(les) délibération(s) du Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire en date du 15 avril 2019 approuvant le dispositif « Aide à l'immobilier d'entreprises pour la redynamisation des activités commerciales de centre-ville » et déléguant par convention au Département la compétence d'octroi de ces aides,

Vu la délibération de la commission permanente du Conseil départemental en date du 29 avril 2019 approuvant les conventions de délégation partielle de la compétence d'octroi des aides à l'investissement immobilier des entreprises entre le Département et Montluçon Communauté ; la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire : Renouvellement 2019 de l'AIE et redynamisation des activités commerciales de centre-ville.

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République, dite « loi NOTRe » a attribué aux communes, à la Métropole de Lyon et aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre la compétence de définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles.

Les communes et les EPCI peuvent cependant choisir de déléguer au Département la compétence d'octroi de tout ou partie de ces aides.

La Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire consciente des enjeux économiques de son territoire, souhaite développer son attractivité et favoriser l'ancrage territorial des petites et moyennes entreprises en accompagnant leurs projets immobiliers.

C'est pourquoi, par délibération datée du 15 avril 2019, le Conseil communautaire de la Communauté a instauré une aide en matière d'investissement immobilier des entreprises pour la redynamisation des activités commerciales de centre-ville, et a décidé de déléguer au Département la compétence d'octroyer cette aide aux entreprises qui peuvent en bénéficier sur son territoire.

Le Département, fort de plusieurs décennies d'expérience en matière d'octroi d'aides à l'immobilier, souhaite à travers cette délégation de compétence garantir l'équité et la solidarité entre les territoires. La mobilisation des services départementaux permet de mutualiser les moyens à l'échelle départementale et de favoriser l'égalité de traitement des bénéficiaires.

La présente convention a pour objectif de définir les conditions de cette délégation.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire confie au Département la compétence d'octroyer, pour son compte, les aides en matière d'investissement immobilier des entreprises sur le territoire de la Communauté telles qu'elles sont définies dans le règlement « **Aide à l'immobilier d'entreprises pour la redynamisation des activités commerciales de centre-ville** » adopté par délibération du Conseil communautaire du 15 avril 2019 et annexé à la présente convention.

Il s'agit d'une délégation partielle dans la mesure où la Communauté reste titulaire de cette compétence.

ARTICLE 2 : RÔLE ET PRÉROGATIVES DE LA COMMUNAUTÉ

La Communauté est compétente pour définir les régimes d'aides et les aides à l'immobilier d'entreprise.

Elle définit notamment les conditions auxquelles les entreprises qui souhaitent s'installer ou se développer sur son territoire doivent répondre pour bénéficier des aides attribuées en matière d'investissement immobilier et décrites dans le règlement « Aide à l'immobilier d'entreprises pour la redynamisation des activités commerciales de centre-ville ».

Elle peut mettre en œuvre d'autres formes d'aides à l'immobilier sur son territoire, telles que les rabais sur les loyers ou le prix de vente de terrains, la construction d'immobilier locatif, l'aménagement de foncier à vocation économique (ZAE) etc.

Elle attribue des subventions en application du présent règlement ou y déroge afin de répondre à la demande d'une entreprise dont le projet ne serait pas éligible, ou dont le plafond de subvention serait atteint, dans le respect de la réglementation européenne.

En partenariat avec le Département, une règle de co-financement a été établie de la façon suivante : le montant d'aide du Département sera de 20 % des dépenses éligibles et plafonnée à 10 000 € d'aide ; le montant d'aide de la Communauté sera de 10 % minimum des dépenses éligibles et plafonnée à 5 000 € d'aide.

Le co-financement de l'EPCI pourra être partagé avec une participation de la commune concernée par le projet, selon une règle définie au cas par cas lors de l'instruction du dossier. Le cas échéant, la commune sera intégrée dans la convention d'attribution de l'aide, rédigée par le Département, signée avec l'entreprise, l'EPCI et le Département. Cette convention devra être délibérée en Conseil communautaire et en Conseil municipal.

Ce co-financement pourra prendre, au cas par cas, les formes suivantes :

- Subvention sur fonds propres de l'EPCI et/ou de la commune ;
- L'EPCI pourra imputer 100% de sa part sur son Contrat de Territoire 2017-2020 ;
- Aides à l'achat de terrains ou bâtiments ;
- Valorisation de travaux d'aménagement ou installations techniques.

La Communauté s'engage à apporter les financements ou prestations prévues dans ce cadre. Une convention tripartite de financement (Communauté/Département/entreprise) précisant les participations respectives sera alors établie projet par projet.

La Communauté échange régulièrement avec les services départementaux et les structures d'accompagnement (consulaires, agence...) en amont (détection, vérification de l'éligibilité, réunions, visites) et en aval des projets (évaluation de l'aide, avancement du programme...).

Elle informe les services départementaux de toute détection de projet et adresse l'ensemble des demandes d'aides déposées dans le cadre du dispositif qu'elle lui a confié.

En dehors des prérogatives visées au présent article, la Communauté s'engage à ne pas intervenir dans la mission technique confiée à son délégataire.

ARTICLE 3 : RÔLE ET OBLIGATIONS DU DÉPARTEMENT

Le Département s'engage à mettre en œuvre la délégation qui lui est consentie conformément au dispositif adopté par la Communauté.

Le Département est chargé notamment :

- D'instruire les demandes d'aides formulées par les bénéficiaires éligibles au dispositif, qu'elles soient déposées directement par ces derniers ou transmises par les structures d'accompagnement ou par la Communauté de communes / la Communauté d'agglomération ;
- D'attribuer et de verser les aides aux bénéficiaires selon les conditions prévues dans les conventions d'attribution des aides ;
- D'assurer la légalité des aides (respect des plafonds maximum autorisés, participation au bilan annuel des aides économiques réalisé par la Région à destination de la Commission Européenne), ainsi que la veille juridique relative aux aides d'Etat ;
- D'animer le dispositif en informant les services concernés de toute demande ou projet en cours sur le territoire et de l'avancement des dossiers, en émettant des propositions d'évolution, en organisant un comité technique annuel, en élaborant en accord avec la

Communauté les outils et modes de communication adéquats auprès des entreprises et bénéficiaires de l'aide (supports, logos, notifications...).

Annuellement, le Département adressera à la Communauté un rapport d'activité sur l'accomplissement de la mission déléguée. Ce rapport d'activité sera présenté chaque année devant le Conseil communautaire.

ARTICLE 4 : FINANCEMENT

Le Département s'engage à apporter les moyens financiers nécessaires pour mettre en œuvre la délégation qui lui est consentie au titre de la présente convention.

Dans le cadre du choix de la Communauté de consacrer une partie de son Contrat de Territoire 2017-2020 au financement de ce dispositif d'aide, les services du Département mettront en œuvre les procédures administratives et budgétaires adéquates.

ARTICLE 5 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant soumis pour approbation à la commission permanente du Conseil départemental et au Conseil communautaire.

ARTICLE 6 : RÉSILIATION DE LA CONVENTION

Chacune des parties présentes pourra résilier unilatéralement la présente convention pour un motif d'intérêt général sous réserve de respecter un préavis de trois mois.

ARTICLE 7 : DUREE DE LA CONVENTION

La délégation est confiée par la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire au Département à partir du jour de la signature de la présente convention jusqu'au 31 décembre 2019.

Cependant, les versements au titre des aides attribuées dans le cadre de la délégation pourront intervenir au-delà de cette date, conformément aux conventions multipartites de financement.

ARTICLE 8 : LITIGES

Les parties s'efforcent de résoudre à l'amiable les différends qui pourraient survenir à l'occasion de l'exécution ou de l'interprétation de la présente convention.

En cas de désaccord persistant, le tribunal administratif de CLERMONT-FERRAND sera seul compétent.

ARTICLE 9 : COMMUNICATION

La Communauté et le Département s'engagent à communiquer conjointement, sur l'ensemble des aides accordées par les deux parties à un même projet, en précisant les montants de chaque intervention. Le cas échéant, la Communauté précisera si elle a eu recours à son Contrat de Territoire pour son co-financement.

Envoyé en préfecture le 20/05/2019

Reçu en préfecture le 20/05/2019

Affiché le

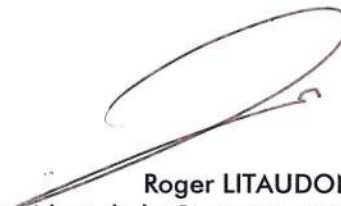
SLO

ID : 003-200071470-20190415-ANNEDELIB201943-DE

Fait à Moulins,
le *16 mai 2019*
en deux exemplaires originaux.



Claude RIBOULET
Président du Conseil départemental



Roger LITAUDON
Président de la Communauté de communes
Entr'Allier Besbre et Loire



Nb de membres en exercice : 64
Nb de membres présents : 49
Nb de membres votants : 55
(dont 6 pouvoirs)
Quorum atteint

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 15 avril à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES-SUR-ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 9 avril 2019.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Daniel BAHEUX, Henri BÉCAUT, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Xavier CADORET, Albert CHARRONDIÈRE, Jean Paul CHERASSE, Pierre COURTADON, Régis CURY, David DARRAS, Claudette DELORME, Dominique DIAT, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Léopold GODART, Valérie GOUBY, Roseline GOURDON, Guy LABBE, Christian LABILLE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Louis MERET, Yves NOEL Bernadette PERICHON, Isabelle PETIOT, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Henri PUJOS, André RATINIER, Alain REVIRON, Lionel ROUAULT, Olivier ROUSSEAUX, Blandine SOCHET, Dominique TALON, Elisabeth THEVENOUX, Pascal THEVENOUX, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Daniel DUVERGER (représentant Pascal BAUDELOT), Jean Louis PERICHON (représentant Christine MARTIN TISON),

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Michel BRUNNER à Pascal VERNISSE, Jean Luc COLLIN à Bernadette PERICHON, Martine CRUMIERE à Luce BILLET, Patrick GOBERT à Roger LITAUDON, André PIESAT à Olivier ROUSSEAUX, Jean François TOCANT à Michel LAURENT,

Absents : Patrick BENIGAUD, Alain DECERLE, Alain FAVERETTO, Henry JOLY, Valérie LASSALLE, Bernard POIGNANT, Colette ROBOTA, Claire TOGNON, Alain VERNISSE à partir de la délibération n°42

Secrétaire de séance : Henri PUJOS

N° 44 – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - Développement économique – Partenariat avec la Région Rhône Alpes Auvergne - Aide au développement des entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- de réduire le taux d'intervention de la communauté de communes de 20 à 10 % pour le dispositif « d'aide au développement des entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente », conformément au règlement d'intervention annexé à la présente délibération, dès lors qu'une entreprise souhaite bénéficier de ce dispositif et du dispositif d'aide à l'investissement d'immobilier pour la redynamisation des activités commerciales de centre-ville, en partenariat avec le Département de l'Allier,
- d'émettre un avis, en complément de l'avis des chambres consulaires, sur les dossiers de demandes de subvention des entreprises, en qualité de co financeur,
- de confier le maintien de l'instruction et la prise de décision au comité de pilotage composé du Président de l'EPCI, du vice-président en charge des finances, du vice-président en charge du développement économique, du vice-président en charge de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, du conseiller délégué en charge du numérique et d'un conseiller communautaire,
- de solliciter l'avis du Maire de la commune concernée par le projet
- d'autoriser le Président à signer une nouvelle convention ou un avenant à la convention signée avec la Région Auvergne Rhône Alpes, conformément à la délibération du 11 décembre 2017
- de donner l'autorisation au Président ou son représentant à verser les subventions aux bénéficiaires en temps opportun.

Certifiée exécutoire la présente délibération
Publiée ou notifiée le
Déposée en Préfecture le

P.E.C

Le Président,

RAPPORT DE PRESENTATION

Vu le Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,

Vu le code général des collectivités territoriales L.1511-1 et suivants,

Vu la délibération n° 1511 de l'Assemblée plénière du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes en date des 15 et 16 décembre 2016 relative au SRDEII et ses premières décisions de mise en œuvre, approuvant le programme en faveur de l'économie de proximité,

Vu le règlement d'intervention du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes relatif à l'aide au développement des entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente,

Vu la délibération du conseil communautaire N° 131 du 11 décembre 2017 adoptant la mise en place du dispositif d'aide au développement des entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire,

Il est rappelé que :

Afin de renforcer l'attractivité des centres-bourgs et centres-villes, le Département de l'Allier et les EPCI ont mis en place un dispositif visant à aider à la création, au développement, à la reprise et à l'implantation d'entreprises en subventionnant les investissements immobiliers.

Cette aide de la communauté de communes, versée sous forme de subvention, sera plafonnée à 5000 € avec un taux d'intervention fixé à 10 %. L'aide du Département de l'Allier est versée sous forme de subvention, plafonnée à 10 000 € avec un taux d'intervention fixé à 20 %.

Le conseil communautaire a délibéré le 11 décembre 2017 pour la mise en place du dispositif d'aide au développement des entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente. Cette aide de la communauté de communes est versée sous forme de subvention, plafonnée à 10 000 € avec un taux d'intervention fixé à 20 %. L'aide de la Région Auvergne Rhône Alpes reprend les mêmes conditions que celles de la communauté de communes (plafond de subvention fixé à 10 000 € avec un taux d'intervention à 20%).

Proposition

Ces deux dispositifs étant complémentaires et cumulables, lorsqu'une entreprise sollicite une subvention auprès des deux dispositifs cités ci-dessus, il est proposé de réduire le taux d'intervention de la Communauté de communes de 20 à 10 % pour le dispositif d'aide au développement des entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente. Ce changement d'intensité de l'aide de l'EPCI n'entraîne aucune conséquence sur la participation financière de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Il est donc proposé au conseil communautaire de :

- de réduire le taux d'intervention de la communauté de communes de 20 à 10 % pour le dispositif « d'aide au développement des entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente », conformément au

règlement d'intervention annexé à la présente délibération, dès lors qu'une entreprise souhaite bénéficier de ce dispositif et du dispositif d'aide à l'investissement d'immobilier pour la redynamisation des activités commerciales de centre-ville, en partenariat avec le Département de l'Allier,

- d'émettre un avis, en complément de l'avis des chambres consulaires, sur les dossiers de demandes de subvention des entreprises, en qualité de co-financeur,**
- de confier le maintien de l'instruction et la prise de décision au comité de pilotage composé du Président de l'EPCI, du vice-président en charge des finances, du vice-président en charge du développement économique, du vice-président en charge de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, du conseiller délégué en charge du numérique et d'un conseiller communautaire ,**
- de solliciter l'avis du Maire de la commune concernée par le projet,**
- d'autoriser le Président à signer une nouvelle convention ou un avenant à la convention signée avec la Région Auvergne Rhône Alpes, conformément à la délibération du 11 décembre 2017,**
- de donner l'autorisation au Président ou son représentant à verser les subventions aux bénéficiaires en temps opportun.**



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 49
 Nb de membres votants : 55
 (dont 6 pouvoirs)
 Quorum atteint

Département de l'Allier
 Arrondissement de Vichy

Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »

Envoyé en préfecture le 02/05/2019

Reçu en préfecture le 02/05/2019

Affiché le

SLO

ID : 003-200071470-20190415-DELIB2019045-DE

DELIBERA

CLASSIFICATION

4.4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 15 avril à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES-SUR-ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 9 avril 2019

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Daniel BAHEUX, Henri BÉCAUT, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Xavier CADORET, Albert CHARRONDIERE, Jean Paul CHERASSE, Pierre COURTADON, Régis CURY, David DARRAS, Claudette DELORME, Dominique DIAT, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Léopold GODART, Valérie GOUBY, Roseline GOURDON, Guy LABBE, Christian LABILLE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Louis MERET, Yves NOEL Bernadette PERICHON, Isabelle PETIOT, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Henri PUJOS, André RATINIER, Alain REVIRON, Lionel ROUAULT, Olivier ROUSSEAUX, Blandine SOCHET, Dominique TALON, Elisabeth THEVENOUX, Pascal THEVENOUX, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Daniel DUVERGER (représentant Pascal BAUDELLOT), Jean Louis PERICHON (représentant Christine MARTIN TISON),

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Michel BRUNNER à Pascal VERNISSE, Jean Luc COLLIN à Bernadette PERICHON, Martine CRUMIERE à Luce BILLET, Patrick GOBERT à Roger LITAUDON, André PIESSEAT à Olivier ROUSSEAUX, Jean François TOCANT à Michel LAURENT,

Absents : Patrick BENIGAUD, Alain DECERLE, Alain FAVERETTO, Henry JOLY, Valérie LASSALLE, Bernard POIGNANT, Colette ROBOTA, Claire TOGNON, Alain VERNISSE à partir de la délibération n°42

Secrétaire de séance : Henri PUJOS

N° 45 - ADMINISTRATION GENERALE - Ressources Humaines - Création de 2 emplois dans le cadre du dispositif « Parcours Emplois Compétences » - P.E.C

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité décide:

- de créer 2 emplois dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences (P.E.C) conformément aux conditions énoncées dans le rapport de présentation annexé à la présente délibération,
- d'autoriser le Président ou son représentant à engager les procédures nécessaires et signer tout document se rapportant au recrutement.

Certifiée exécutoire la présente délibération
 Publiée ou notifiée le
 Déposée en Préfecture le

P.E.C
 Le Président,

.../...

DELIBERATION N°	2019.04.15/045
CLASSIFICATION	4.4

RAPPORT DE PRESENTATION

**N° 045 - ADMINISTRATION GENERALE - Ressources Humaines - Création de 2 emplois dans le cadre du dispositif
 « Parcours Emplois Compétences » - P.E.C**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative au parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées dans l'emploi ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-227 du 26 juin 2018 fixant le montant et les conditions de l'aide à l'insertion professionnelle de l'Etat pour les parcours emploi compétences (PEC) et les contrats initiative emploi (CIE) et précisant les modalités de prescription des Emplois d'Avenir (EAv) ;

Considérant la démarche communautaire visant à favoriser l'insertion et l'emploi des personnes en difficulté dans le cadre de sa compétence optionnelle relative à l'action sociale d'intérêt communautaire et par conséquent les capacités d'accompagnement de personnes en insertion professionnelle développées dans les services communautaires,

Le Président rappelle que depuis janvier 2018, les contrats aidés sont transformés en « Parcours Emploi Compétences » (PEC) et en expose le dispositif ainsi que ses conditions de mise en œuvre. Celle-ci repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Le public concerné par le dispositif est recruté dans le cadre d'un contrat à durée déterminée de droit privé d'une durée de 12 mois renouvelable sous réserve de l'évaluation, par le prescripteur, de son utilité pour le bénéficiaire et du respect par l'employeur des engagements antérieurs.

Une aide de l'Etat, actuellement fixée de 40 % à 60 % du montant horaire brut du SMIC, est versée aux employeurs pour une durée hebdomadaire de 20 à 26 heures et varie en fonction du profil du bénéficiaire. .Egalement, une exonération de la part patronale est appliquée sur certaines cotisations. Enfin, le PEC n'ouvre pas droit à l'indemnité de fin de contrat.

Il est donc proposé au conseil communautaire de créer 2 emplois « Parcours Emploi Compétences » (P.E.C) dans les conditions suivantes :

- 1 emploi – Assistant technique - Activité Développement territorial
- 1 emploi – Assistant technique - Activité Services supports
- Durée du contrat : 12 mois renouvelable
- Temps de travail hebdomadaire : à temps non complet (20 ou 26 heures minimum selon profil)
- Rémunération : fixée sur la base du SMIC



Nb de membres en exercice : 64
Nb de membres présents : 49
Nb de membres votants : 55
(dont 6 pouvoirs)
Quorum atteint

Département de l'Allier
Arrondissement de Vichy
Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »

Liberté, Egalité, Fraternité
Envoyé en préfecture le 02/05/2019
Reçu en préfecture le 02/05/2019
Affiché le
LIBÉRATION N° 2019 04 15/046
ID : 003-200071470-20190415-DELIB2019046-DE
CLASSIFICATION 4.4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 15 avril à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES-SUR-ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 9 avril 2019

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Daniel BAHEUX, Henri BÉCAUT, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Xavier CADORET, Albert CHARRONDIÈRE, Jean Paul CHERASSE, Pierre COURTADON, Régis CURY, David DARRAS, Claudette DELORME, Dominique DIAT, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Léopold GODART, Valérie GOUBY, Roseline GOURDON, Guy LABBE, Christian LABILLE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Louis MERET, Yves NOEL Bernadette PERICHON, Isabelle PETIOT, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Henri PUJOS, André RATINIER, Alain REVIRON, Lionel ROUAULT, Olivier ROUSSEAUX, Blandine SOCHET, Dominique TALON, Elisabeth THEVENOUX, Pascal THEVENOUX, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Daniel DUVERGER (représentant Pascal BAUDELOT), Jean Louis PERICHON (représentant Christine MARTIN TISON),

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Michel BRUNNER à Pascal VERNISSE, Jean Luc COLLIN à Bernadette PERICHON, Martine CRUMIERE à Luce BILLET, Patrick GOBERT à Roger LITAUDON, André PIESSAT à Olivier ROUSSEAUX, Jean François TOCANT à Michel LAURENT,

Absents : Patrick BENIGAUD, Alain DECERLE, Alain FAVERETTO, Henry JOLY, Valérie LASSALLE, Bernard POIGNANT, Colette ROBOTA, Claire TOGNON, Alain VERNISSE à partir de la délibération n°42

Secrétaire de séance : Henri PUJOS

N° 46 - ADMINISTRATION GENERALE - Ressources Humaines - Modalités de rémunération d'une activité accessoire pour la surveillance du bassin et l'animation d'activités aquatiques

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de rémunérer cette activité accessoire, à compter du 1^{er} mars 2019, sur la base d'une indemnité horaire déterminée en fonction de la nature des missions confiées et du profil de l'agent dans les conditions suivantes :

Missions	Indemnitaire horaire brut maximum
Surveillance de la baignade	16,58 € brut soit 15 € net
Surveillance de la baignade et animation d'activités aquatiques	22,11 € brut soit 20 € net

- d'autoriser le Président ou son représentant à engager les procédures nécessaires et signer tout document se rapportant au recrutement.

Certifiée exécutoire la présente délibération
Publiée ou notifiée le
Déposée en Préfecture le

P.E.C

Le Président,

.../...

DELIBERATION N°	2019.04.15/046
CLASSIFICATION	4.4

RAPPORT DE PRESENTATION

N° 46 - ADMINISTRATION GENERALE - Ressources Humaines - Modalités de rémunération d'une activité accessoire pour la surveillance du bassin et l'animation d'activités aquatiques

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 2017-105 du 27 janvier 2017 relatif à l'exercice d'activités privées par des agents publics et certains agents contractuels de droit privé ayant cessé leurs fonctions, aux cumuls d'activités et à la commission de déontologie de la fonction publique ;

Vu la délibération n° 88 du 26 juin 2017 portant création d'un poste à temps non complet pour exercer une activité accessoire de surveillance du bassin et d'animation d'activités aquatiques ouvert aux fonctionnaires titulaires du diplôme exigé (BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation ou BEESAN) ;

Considérant la nécessité de modifier les modalités de rémunération de l'intervenant dans un contexte de pénurie de MNS constaté sur le territoire communautaire.

Il est exposé :

La sécurité des activités aquatiques, de baignade et de natation requiert des qualifications et un diplôme spécifique (BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation ou BEESAN) qui confèrent le titre de Maître-Nageur Sauveteur (MNS) à leurs titulaires. En cas de besoin ponctuel, lesdites fonctions peuvent être confiées à un fonctionnaire titulaire du diplôme exigé en sus de son activité principale dans le cadre de la réglementation des cumuls d'activités qui permet aux fonctionnaires d'exercer une activité accessoire d'intérêt général auprès d'une personne publique, à condition d'y être autorisés par leurs employeurs principal.

Face à la pénurie de Maîtres-Nageurs Sauveteurs constatée, il est nécessaire de modifier les modalités de rémunération des intervenants dans le cadre d'une activité accessoire afin d'accroître l'attractivité de la collectivité sans alourdir davantage .

Il est donc proposé au conseil communautaire :

- de rémunérer cette activité accessoire, à compter du 1^{er} mars 2019, sur la base d'une indemnité horaire déterminée en fonction de la nature des missions confiées et du profil de l'agent dans les conditions suivantes :

Missions	Indemnitaire horaire brut maximum
Surveillance de la baignade	16,58 € brut soit 15 € net
Surveillance de la baignade et animation d'activités aquatiques	22,11 € brut soit 20 € net



Nb de membres en exercice : 64
Nb de membres présents : 49
Nb de membres votants : 55
(dont 6 pouvoirs)
Quorum atteint

Département de l'Allier
Arrondissement de Vichy
Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »

Liberté, Égalité, Fraternité

Envoyé en préfecture le 02/05/2019

Reçu en préfecture le 02/05/2019

Affiché le

DELIBERATION N°

ID : 003-200071470-20190415-DELIB2019047-DE

CLASSIFICATION

4.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 15 avril à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES-SUR-ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 9 avril 2019

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Daniel BAHEUX, Henri BÉCAUT, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Xavier CADORET, Albert CHARRONDIÈRE, Jean Paul CHERASSE, Pierre COURTADON, Régis CURY, David DARRAS, Claudette DELORME, Dominique DIAT, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Léopold GODART, Valérie GOUBY, Roseline GOURDON, Guy LABBE, Christian LABILLE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Louis MERET, Yves NOEL Bernadette PERICHON, Isabelle PETIOT, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Henri PUJOS, André RATINIER, Alain REVIRON, Lionel ROUAULT, Olivier ROUSSEAUX, Blandine SOCHET, Dominique TALON, Elisabeth THEVENOUX, Pascal THEVENOUX, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Daniel DUVERGER (représentant Pascal BAUDELOT), Jean Louis PERICHON (représentant Christine MARTIN TISON),

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Michel BRUNNER à Pascal VERNISSE, Jean Luc COLLIN à Bernadette PERICHON, Martine CRUMIERE à Luce BILLET, Patrick GOBERT à Roger LITAUDON, André PLESSAT à Olivier ROUSSEAUX, Jean François TOCANT à Michel LAURENT,

Absents : Patrick BENIGAUD, Alain DECERLE, Alain FAVERETTO, Henry JOLY, Valérie LASSALLE, Bernard POIGNANT, Colette ROBOTA, Claire TOGNON, Alain VERNISSE à partir de la délibération n°42

Secrétaire de séance : Henri PUJOS

N° 47 - ADMINISTRATION GENERALE Ressources Humaines - Mandat auprès du Centre de Gestion de l'Allier pour une procédure de passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire pour le risque « prévoyance »

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité décide:

- de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation que le Centre de Gestion de l'Allier va engager courant 2019 conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;
- de prendre acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre la décision de rejoindre ou non la convention de participation en prévoyance portée par le Centre de Gestion de l'Allier à compter du 1^{er} janvier 2020.
- d'autoriser le Président ou son représentant à engager les procédures nécessaires et signer tout document se rapportant au recrutement.

Certifiée exécutoire la présente délibération
Publiée ou notifiée le
Déposée en Préfecture le

P.E.C

Le Président,

.../...

DELIBERATION N°	2019.04.15/047
CLASSIFICATION	4.1

RAPPORT DE PRESENTATION

N° 47 - ADMINISTRATION GENERALE - Ressources Humaines - Mandat auprès du Centre de Gestion de l'Allier pour une procédure de passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire pour le risque « prévoyance »

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Assurances ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 25 alinéa 6 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la directive 2004/18/CE du Parlement Européen et du Conseil du 31 mars 2004 relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services ;

Vu la délibération n° 121 du 20 novembre 2017 relative à la participation de l'EPCI au financement des garanties de protection sociale pour les risques « santé » et « prévoyance » en faveur du personnel communautaire ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de l'Allier en date du 25 janvier 2019 approuvant le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale pour le risque « prévoyance »

La protection sociale complémentaire est un mécanisme d'assurance facultatif permettant aux agents de faire face aux conséquences financières du risque « prévoyance ». En effet, en cas d'incapacité temporaire de travail ou d'invalidité, le statut ne garantit pas le maintien du traitement dans la durée. Les problèmes financiers s'ajoutent alors aux problèmes de santé et fragilisent encore plus la situation.

Les collectivités territoriales et leurs établissements peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaires auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté de Communes participe-t-elle au financement des contrats et règlements de protection sociale complémentaire « labellisés » souscrits par les agents communautaires au titre du risque « prévoyance » et au titre du risque « santé ».

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 reconnaît la compétence des Centres de Gestion pour conclure une convention de participation pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent.

Le Centre de Gestion de l'Allier, comme la loi l'y autorise, s'apprête donc à lancer une consultation pour le compte des collectivités et établissements publics qui l'auront mandaté.

Les effets des seuils de mutualisation, décuplés selon le nombre d'agents participants, renforcé par l'incitation que constitue la participation de l'employeur permettront d'obtenir des conditions tarifaires attractives.

Le Centre de Gestion de l'Allier sera, au vu des mandats confiés par les collectivités et établissements publics, en mesure de proposer une convention de participation courant 3^{ème} trimestre 2019, pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2020.

La procédure de consultation conduite par le Centre de Gestion de l'Allier portera sur le risque « prévoyance ». Les collectivités et établissements publics pourront choisir ou non le contrat issu de la mise en concurrence organisée par le Centre de Gestion, le mandat n'engageant pas la collectivité à adhérer aux offres qui seront retenues.

Les garanties et les taux de cotisation obtenus seront présentés aux collectivités et établissements publics avant la signature de la convention de participation. C'est lors de la signature de la convention de participation que les collectivités et établissements publics se prononceront sur le montant de participation qu'elles compteront verser lorsque les agents adhéreront.

La collectivité ou l'établissement public ne pourra rejoindre la convention de participation qu'après saisine du Comité Technique compétent, et délibération de l'Assemblée

Le Président propose donc au conseil communautaire de :

- se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation que le Centre de Gestion de l'Allier va engager courant 2019 conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée
- prendre acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre la décision de rejoindre ou non la convention de participation en prévoyance portée par le Centre de Gestion de l'Allier à compter du 1^{er} janvier 2020.



Nb de membres en exercice : 64
Nb de membres présents : 49
Nb de membres votants : 55
(dont 6 pouvoirs)
Quorum atteint

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 15 avril à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES-SUR-ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 9 avril 2019

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Daniel BAHEUX, Henri BÉCAUT, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Xavier CADORET, Albert CHARRONDIÈRE, Jean Paul CHERASSE, Pierre COURTADON, Régis CURY, David DARRAS, Claudette DELORME, Dominique DIAT, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Léopold GODART, Valérie GOUBY, Roseline GOURDON, Guy LABBE, Christian LABILLE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Louis MERET, Yves NOEL Bernadette PERICHON, Isabelle PETIOT, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Henri PUJOS, André RATINIER, Alain REVIRON, Lionel ROUAULT, Olivier ROUSSEAUX, Blandine SOCHET, Dominique TALON, Elisabeth THEVENOUX, Pascal THEVENOUX, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Daniel DUVERGER (représentant Pascal BAUDELOT), Jean Louis PERICHON (représentant Christine MARTIN TISON),

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Michel BRUNNER à Pascal VERNISSE, Jean Luc COLLIN à Bernadette PERICHON, Martine CRUMIERE à Luce BILLET, Patrick GOBERT à Roger LITAUDON, André PLESSAT à Olivier ROUSSEAUX, Jean François TOCANT à Michel LAURENT,

Absents : Patrick BENIGAUD, Alain DECERLE, Alain FAVERETTO, Henry JOLY, Valérie LASSALLE, Bernard POIGNANT, Colette ROBOTA, Claire TOGNON, Alain VERNISSE à partir de la délibération n°42

Secrétaire de séance : Henri PUJOS

N° 48 - ADMINISTRATION GENERALE - Assemblée – Désignation Représentant (Commune de Jaligny sur Besbre) – SICTOM Nord Allier.

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide:

- de désigner en qualité de représentants de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire au sein du SICTOM Nord Allier, pour la commune de Jaligny-sur-Besbre, Monsieur Laurent RONDEPIERRE
- de notifier la présente délibération à :
- Madame la Sous-Préfète de Vichy
- Monsieur le Président du SICTOM Nord Allier

Certifiée exécutoire la présente délibération
Publiée ou notifiée le
Déposée en Préfecture le

P.E.C

Le Président

DELIBERATION N°	2019.04.15/048
CLASSIFICATION	5.3

RAPPORT DE PRESENTATION

N° 48 - ADMINISTRATION GENERALE - Assemblée – Désignation Représentant (Commune de Jaligny sur Besbre) – SICTOM Nord Allier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et L.2121-21;

Vu l'adhésion de l'EPCI Entr'Allier Besbre et Loire au SICTOM Nord Allier

Vu les statuts du SICTOM Nord Allier,

Vu la délibération n°2017-01-26/10 en date du 26 janvier 2017 portant désignation des représentants au sein du SICTOM Nord Allier,

Vu la délibération n°2018-04-16/38 en date du 16 avril 2018 portant modification de la désignation des représentants au sein du SICTOM Nord Allier

Considérant la nécessité de désigner un délégué remplaçant Monsieur Guy CHERASSE, délégué (Commune de Jaligny sur Besbre),

Il est proposé au conseil communautaire de :

- désigner en qualité de représentant de la communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire au sein du SICTOM Nord Allier, pour la commune de Jaligny-sur-Besbre, Monsieur Laurent RONDEPIERRE.



Nb de membres en exercice : 64
Nb de membres présents : 49
Nb de membres votants : 55
(dont 6 pouvoirs)
Quorum atteint

Département de l'Allier
Arrondissement de Vichy
Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »

Liberté, Égalité, Fraternité
Envoyé en préfecture le 21/05/2019
Reçu en préfecture le 21/05/2019
Affiché le 2019 04 15/050
LIBÉRATION N°
ID : 003-200071470-20190415-DELIB2019050-DE
CLASSIFICATION 4.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 15 avril à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES-SUR-ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 9 avril 2019

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Daniel BAHEUX, Henri BÉCAUT, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Xavier CADORET, Albert CHARRONDIÈRE, Jean Paul CHERASSE, Pierre COURTADON, Régis CURY, David DARRAS, Claudette DELORME, Dominique DIAT, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Léopold GODART, Valérie GOUBY, Roseline GOURDON, Guy LABBE, Christian LABILLE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Louis MERET, Yves NOEL Bernadette PERICHON, Isabelle PETIOT, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Henri PUJOS, André RATINIER, Alain REVIRON, Lionel ROUAULT, Olivier ROUSSEAUX, Blandine SOCHET, Dominique TALON, Elisabeth THEVENOUX, Pascal THEVENOUX, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Daniel DUVERGER (représentant Pascal BAUDELOT), Jean Louis PERICHON (représentant Christine MARTIN TISON),

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Michel BRUNNER à Pascal VERNISSE, Jean Luc COLLIN à Bernadette PERICHON, Martine CRUMIERE à Luce BILLET, Patrick GOBERT à Roger LITAUDON, André PIESSE à Olivier ROUSSEAUX, Jean François TOCANT à Michel LAURENT,

Absents : Patrick BENIGAUD, Alain DECERLE, Alain FAVERETTO, Henry JOLY, Valérie LASSALLE, Bernard POIGNANT, Colette ROBOTA, Claire TOGNON, Alain VERNISSE à partir de la délibération n°42

Secrétaire de séance : Henri PUJOS

N° 50 – ADMINISTRATION GENERALE - Ressources Humaines – Mise à disposition agent communal – Chalets de la Besbre – Convention EPCI et Commune de Jaligny-sur-Besbre

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité décide:

- d'approuver la mise à disposition d'un agent communal affecté à la commune de Jaligny-sur-Besbre pour assurer les missions relatives à l'accueil, l'établissement des états des lieux, la mise en location des chalets et l'encaissement des produits de location et de la taxe de séjour, pour un temps de travail mensuel maximum de 50 h au cours des périodes indiquées dans le rapport de présentation,
- d'approuver les dispositions de la convention ci-annexée signée entre la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire et la commune de Jaligny-sur-Besbre
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'affaire.

Certifiée exécutoire la présente délibération
Publiée ou notifiée le
Déposée en Préfecture le

P.E.C
Le Président,

.../...

DELIBERATION N°	2019.04.15/050
CLASSIFICATION	4.1

RAPPORT DE PRESENTATION

N° 50 – ADMINISTRATION GENERALE - Ressources Humaines – Mise à disposition agent communal – Chalets de la Besbre – Convention EPCI et Commune de Jaligny-sur-Besbre

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n° n°2019-03-08/034 en date du 18 mars approuvant l'exploitation du service de location des structures d'hébergement touristique « les Chalets de la Besbre » - Jaligny sur Besbre en gestion directe,

Vu l'accord de l'agent et des deux collectivités, la commune de Jaligny-sur-Besbre et la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire,

Vu l'avis de la CAP à solliciter,

Le Président rappelle que par délibération n°2019-03-08/034 en date du 18 mars 2019, le conseil communautaire à approuvé l'exploitation du service de location des structures d'hébergement touristique « les Chalets de la Besbre » - Jaligny sur Besbre en gestion directe.

Par conséquent, il y a lieu d'assurer les missions relatives à l'accueil, l'état des lieux, la mise en location des chalets, la vérification de l'entretien des structures par les locataires conformément aux dispositions du règlement intérieur et l'encaissement de la taxe de séjour,

Il expose l'opportunité de la mise à disposition d'un agent titulaire à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques actuellement affecté aux services de la Commune de Jaligny sur Besbre à la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire pour assurer les missions citées ci-dessus, durant la période d'ouverture des Chalets de la Besbre.

Une convention permettant de formaliser l'accord de l'ensemble des parties est établie pour définir les conditions de mise à disposition, à savoir :

- La mise à disposition d'un agent communal titulaire pendant la période du 20 avril 2019 au 30 octobre 2019 et du 20 décembre 2019 au 5 janvier 2020
- Le temps de travail mensuel représentant 50h maximum
- Le versement de la rémunération correspondant au grade de l'agent (traitement, supplément familial, régime indemnitaire...) par la Commune de Jaligny sur Besbre,
- Le remboursement de la dépense inhérente à la rémunération de l'agent mis à disposition, à la Commune de Jaligny sur Besbre et cotisations et contributions y afférentes par la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire,

Il est donc proposé au conseil communautaire de :

- d'approuver la mise à disposition d'un agent communal titulaire affecté à la commune de Jaligny-sur-Besbre pour assurer les missions relatives à l'accueil, l'état des lieux, la mise en location des chalets, la vérification de l'entretien

des structures par les locataires conformément aux dispositions du règlement intérieur et l'encaissement de la taxe de séjour,

-D'approuver le temps de travail de l'agent estimé à environ 33% de temps de travail avec une limite maximum de 50h par mois pendant les périodes suivantes :

- du 20 avril au 30 octobre 2019
- du 20 décembre 2019 au 5 janvier 2020

- d'établir une convention entre la Communauté de communes et la commune de Jaligny-sur-Besbre



Nb de membres en exercice : 64
Nb de membres présents : 49
Nb de membres votants : 55
(dont 6 pouvoirs)
Quorum atteint

Département de l'Allier
Arrondissement de Vichy
Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »

Liberté, Égalité, Fraternité

Envoyé en préfecture le 29/04/2019

Reçu en préfecture le 29/04/2019

Affiché le

SLO

DELIBERATION N°	2019 04 15 / 051
ID : 003-200071470-20190415-DELIB2019051-DE	
CLASSIFICATION	8.5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 15 avril à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES-SUR-ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 9 avril 2019

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Daniel BAHEUX, Henri BÉCAUT, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Xavier CADORET, Albert CHARRONDIERE, Jean Paul CHERASSE, Pierre COURTADON, Régis CURY, David DARRAS, Claudette DELORME, Dominique DIAT, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Léopold GODART, Valérie GOUBY, Roseline GOURDON, Guy LABBE, Christian LABILLE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Louis MERET, Yves NOEL Bernadette PERICHON, Isabelle PETIOT, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Henri PUJOS, André RATINIER, Alain REVIRON, Lionel ROUAULT, Olivier ROUSSEAUX, Blandine SOCHET, Dominique TALON, Elisabeth THEVENOUX, Pascal THEVENOUX, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Daniel DUVERGER (représentant Pascal BAUDELOT), Jean Louis PERICHON (représentant Christine MARTIN TISON),

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Michel BRUNNER à Pascal VERNISSE, Jean Luc COLLIN à Bernadette PERICHON, Martine CRUMIERE à Luce BILLET, Patrick GOBERT à Roger LITAUDON, André PIESAT à Olivier ROUSSEAUX, Jean François TOCANT à Michel LAURENT, **Absents :** Patrick BENIGAUD, Alain DECERLE, Alain FAVERETTO, Henry JOLY, Valérie LASSALLE, Bernard POIGNANT, Colette ROBOTA, Claire TOGNON, Alain VERNISSE à partir de la délibération n°42

Secrétaire de séance : Henri PUJOS

N° 51 – HABITAT – Administration générale - Projet construction 11 Logements adaptés pour séniors sur la commune de Le Donjon – Accord Principe Reprise du projet par la SA d'HLM AUVERGNE HABITAT – CLERMONT FERRAND

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les crédits inscrits au BP 2019,

Vu le courrier de la SA d'HLM Auvergne Habitat du 8 avril 2019 relatif à la proposition de reprise du projet de construction de 11 logements adaptés pour séniors sur la commune de LE DONJON,

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de donner un accord de principe à la S.A HLM AUVERGNE HABITAT sise 16, boulevard Charles de Gaulle - BP 70 296 - 63008 CLERMONT FERRAND CEDEX 1 quant à sa proposition de reprise du projet de construction de 11 logements adaptés pour séniors sur la commune de LE DONJON, telle qu'elle est exposée dans le rapport ci-annexé,
- de mettre en œuvre les moyens nécessaires dont dispose la Communauté de communes afin de favoriser la reprise du projet susdit par la SA d'HLM AUVERGNE HABITAT,
- de conserver la réalisation des travaux de VRD à la charge de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire, ces derniers étant susceptibles d'être éligibles à un dispositif de partenariat auprès des partenaires institutionnels,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les opérations nécessaires à la réalisation de l'opération et signer les documents afférents.

Certifiée exécutoire la présente délibération
Publiée ou notifiée le
Déposée en Préfecture le

P.E.C
Le Président,

DELIBERATION N°	2019.04.15/051
CLASSIFICATION	8.5

RAPPORT DE PRESENTATION

N° 051 – A HABITAT – Administration générale - Projet construction 11 Logements adaptés pour séniors sur la commune de Le Donjon – Accord Principe reprise du projet par SA d'HLM AUVERGNE HABITAT – CLERMONT FERRAND

Monsieur le Président expose la proposition de reprise du projet de construction de 11 logements sociaux pour séniors sur la commune de LE DONJON par la S.A HLM AUVERGNE HABITAT sis 16, boulevard Charles de Gaulle - BP 70 296 - 63008 CLERMONT FERRAND CEDEX 1.

En effet, à l'issue des échanges récents entre la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire et le Bailleur social SA d'HLM Auvergne Habitat, ce dernier a confirmé son intérêt pour ce projet par les arguments ci-après :

- . une implantation de la Sté d'HLM déjà existante avec 6 logements individuels sur la commune de Le Donjon,
- . une clientèle cible, à savoir les séniors, paraissant adaptée à la demande du territoire et cohérente avec la stratégie de développement de la Société,
- . une implantation de l'opération au cœur du bourg, à proximité des services, reconnue en adéquation avec la destination des logements.

Sur la base des éléments communiqués par la Communauté de communes, notamment le permis de construire délivré pour 11 logements individuels sis rue du Grenier à sel 03130 Le Donjon, obtenu le 25 avril 2017, pour un montant de travaux estimés à 1 121 000 € H.T, y compris les VRD, la proposition de la SA d'HLM Auvergne Habitat s'établit selon les conditions ci-dessous :

- transfert du permis de construire cité ci-dessus à la SA d'HLM Auvergne Habitat,
- mise à disposition du terrain communautaire par un bail emphytéotique d'une durée de 55 ans,
- obtention des agréments pour 6 PLUS, 3 PLAI et 2 PLS et des aides de droit commun (Etat, Département Allier) pour un montant total de 60 000 €
- garantie à 100 % par les collectivités des prêts CDC initialement prévus au plan de financement

Concernant la subvention d'équilibre de 260 000 € sollicitée par la SA d'HLM Auvergne Habitat à la Communauté de communes, celle-ci intervenant au financement des VRD, il est précisé que la Communauté de communes pourrait prendre directement en charge la réalisation des travaux de VRD. La SA d'HLM Auvergne Habitat s'engage à affecter 15 % du coût total du projet en fonds propres.

Enfin, si la proposition reçoit l'accord de la Communauté de communes, le projet pourra être inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration d'Auvergne Habitat le 30 avril pour une validation définitive.

Il est proposé au conseil communautaire :

- de donner un accord de principe à la S.A d' HLM AUVERGNE HABITAT sise 16, boulevard Charles de Gaulle - BP 70 296 - 63008 CLERMONT FERRAND CEDEX 1 quant à sa proposition de reprise du projet de construction de 11 logements adaptés pour séniors sur la commune de LE DONJON,
- de mettre en œuvre les moyens nécessaires dont dispose la Communauté de communes afin de favoriser la reprise du projet susdit par la SA d'HLM AUVERGNE HABITAT,
- de conserver la réalisation des travaux de VRD à la charge de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire, ces derniers étant susceptibles d'être éligibles à un dispositif de partenariat auprès des partenaires institutionnels,